

CITP  
Cahiers Internationaux de Théologie Pratique

Série « Recherches » n° 10

---

# De la première annonce à la nouvelle évangélisation

Serge TYVAERT

Publié sur le site : [www.pastoralis.org](http://www.pastoralis.org) en février 2013



Serge TYVAERT

# De la première annonce à la nouvelle évangélisation

Cahiers Internationaux de Théologie Pratique

Série « Recherche » n°10

2012

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>I.- Aux origines de la « première annonce »</b> .....	<b>11</b>
<i>Ad Gentes</i> et le modèle exemplaire de l'évangélisation.....	11
« <i>L'annonce initiale</i> » .....	12
« <i>L'annonce initiale</i> », étape du processus de l'évangélisation .....	14
<i>La mission vers les non-chrétiens</i> .....	19
<i>Evangelii Nuntiandi</i> ouvre de nouvelles perspectives pour l'évangélisation .....	20
<i>Les déplacements opérés par Evangelii Nuntiandi</i> .....	22
<i>De nouveaux critères pour la « première annonce »</i> .....	27
<i>Catechesi Tradendae, Redemptoris Missio</i> et la « Nouvelle évangélisation ».....	28
<i>Catechesi Tradendae : une nouvelle articulation entre catéchèse et         mission</i> .....	28
<i>Redemptoris Missio : les deux modèles de l'évangélisation</i> .....	30
<i>Critères complémentaires concernant la « première annonce »</i> .....	32
Récapitulation .....	33
<b>II.- La première annonce dans le Directoire Général pour la Catéchèse (DGC)</b> .....	<b>35</b>
L'évangélisation et le ministère de la Parole .....	36
<i>Comment le DGC conçoit l'évangélisation</i> .....	36
<i>Le ministère de la Parole : fonctions, formes et sources</i> .....	38
<i>Conséquences pour la première annonce</i> .....	44
La première annonce et ses fruits d'après le DGC.....	45
L'apport du DGC à l'enseignement du magistère.....	47

<i>Le ministère de la Parole et l'évangélisation</i> .....	48
<i>L'annonce</i> .....	49
<i>La conversion</i> .....	51
Récapitulation thématique des critères d'une première annonce.....	52
<i>Le contexte théorique</i> .....	52
<i>Les acteurs</i> .....	54
<i>Les destinataires</i> .....	54
<i>Le contexte pratique</i> .....	54
<i>Le contenu</i> .....	55
<i>Les effets</i> .....	56
<i>Récapitulation</i> .....	57
<b>III.- La première annonce dans le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse (TNOC) .....</b>	<b>61</b>
Lecture et analyse du Texte National.....	61
<i>Nouvelle évangélisation et choix de la pédagogie d'initiation</i> .....	62
<i>Mentions explicites de la première annonce</i> .....	64
<i>Mentions implicites de la première annonce</i> .....	65
<i>Annonce et conversion en pédagogie d'initiation selon les sept         points d'appui</i> .....	75
<i>Récapitulation concernant les points d'appui :</i> .....	83
<i>Conclusions sur la première annonce dans le Texte National</i> .....	84
Les Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique .....	85
<b>IV.- La première annonce dans les pratiques pastorales.....</b>	<b>91</b>
Réflexions à partir de quelques documents de théologie pastorale.....	91
<i>Le concept de première annonce est-il bien compris ?</i> .....	91
<i>Qui sont les acteurs de la première annonce et quel est leur rôle ?</i> .....	95
<i>Tient-on suffisamment compte du contexte dans lequel l'annonce         est proclamée ?</i> .....	98
<i>Quel est le contenu de la première annonce ?</i> .....	100
<i>Les fruits de la première annonce sont-ils mesurables ?</i> .....	104
<i>Récapitulation</i> .....	106
La première annonce dans l'Enseignement Catholique .....	107
<i>L'établissement catholique : un carrefour de société</i> .....	107

<i>Caractère propre et Communauté éducative .....</i>	<i>109</i>
<i>Les professeurs.....</i>	<i>111</i>
<i>Les adjoints en pastorale .....</i>	<i>113</i>
<i>L'élève.....</i>	<i>114</i>
<i>Deux directives pastorales dans la ligne des Propositions ?.....</i>	<i>117</i>
<i>L'Enseignement catholique face à la Nouvelle Evangélisation.....</i>	<i>121</i>
<i>Motivations pédagogique et pastorale des établissements catholiques : pluralisme et ouverture .....</i>	<i>122</i>
<i>Le DGC : une conception « traditionnelle » de l'éducation.....</i>	<i>124</i>
<i>Débat dans l'Enseignement Catholique : entre pluralisme et tradition.....</i>	<i>126</i>
<i>Le Christ, Parole de Dieu, est vivant : il appelle les jeunes .....</i>	<i>131</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>134</b>
<b>TABLEAUX RECAPITULATIFS .....</b>	<b>140</b>



## Introduction

Depuis la parution en 1943 du livre emblématique des abbés Daniel et Godin, *La France, pays de mission ?*<sup>1</sup>, et le diagnostic porté par Joseph Colomb en 1948 sur la catéchèse et la transmission de la foi<sup>2</sup>, une prise de conscience toujours plus forte de la disparition de la culture chrétienne, de son « catéchuménat social », s'est faite jour dans notre pays. Elle a suscité au fil des ans un intérêt renouvelé pour la mission puis pour une nouvelle évangélisation, et, dans ce cadre, pour une annonce de l'Évangile devenue toujours plus urgente et nécessaire.

Cet état de fait n'est pas propre à la France : de nombreux chrétiens d'Europe et du monde entier partagent ce même souci du devenir de l'Église face à des sociétés désormais marquées par la sécularisation, la chute des idéologies, le mixage des traditions philosophiques et religieuses, etc. Plus encore s'agit-il de maintenir en ce monde complexe la lumière de l'espérance face au désespoir engendré par la perte des repères, le refus ou l'ignorance de la foi en Dieu créateur et sauveur.

Ainsi, nombreuses sont les institutions et les personnes à s'être saisies de la question d'une relance de l'évangélisation, à commencer par le magistère de l'Église. On se référera en premier lieu au décret *Ad gentes* du Concile Vatican II, puis aux enseignements des papes Paul VI (*Evangelii Nuntiandi*) et Jean-Paul II (*Catechesi Tradendae, Redemptoris Missio...*). C'est ainsi que, dans ce travail de renouvellement de l'activité évangélisatrice de l'Église, le positionnement de la catéchèse par rapport à la mission a évolué et la question de l'annonce est devenue sienne sous l'appellation de

---

<sup>1</sup> H. GODIN, Y. DANIEL, *La France, pays de mission ?*, Lyon, Les éditions de l'abeille, 1943.

<sup>2</sup> J. COLOMB, « Le fait nouveau : disparition du catéchuménat "social" », dans *Pour un catéchisme efficace*, Tome I, L'organisation d'un catéchisme, chapitre II, Paris, Emmanuel Vitte, 1948.

« première annonce ». Le *Directoire Général pour la Catéchèse* (DGC)<sup>3</sup> de 1997 présente de manière synthétique cette nouvelle articulation.

En France, ce processus de réflexion a été marqué ces dernières années par la publication, en 1996, de la *Lettre aux Catholiques de France* (LCF)<sup>4</sup>. La démarche pastorale nouvelle adoptée par l'Eglise de France a conduit à une redéfinition du rôle et des méthodes de la catéchèse dont les principes ont été publiés en 2005 dans le *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France* (TNOC)<sup>5</sup>. Ce texte se trouve donc au confluent d'une réflexion menée localement et des orientations données par les textes magistériels. Certainement la définition de la « première annonce » y prend-elle un goût particulier.

Sur ce thème d'autres publications françaises ont vu le jour en référence au contexte pastoral spécifique qui est le leur. Ainsi la Commission Nationale de la Catéchèse de l'Enseignement Catholique a produit ces dernières années de nombreux documents<sup>6</sup>. Le Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat<sup>7</sup>, tous les services diocésains correspondants, les aumôneries de l'Enseignement Public, les divers mouvements d'Action catholique et missionnaires se sont également saisis de la question et ont généré différentes conceptions et mises en œuvre de cette « première annonce ».

Devant ce foisonnement de textes et d'initiatives, afin d'éclairer ou de discerner les pratiques qui se font jour, il est donc devenu opportun de lire ou relire les textes du magistère concernant la première annonce. Ce travail peut permettre également de vérifier la manière dont on conçoit

---

<sup>3</sup> CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire général pour la catéchèse*, 1997.

<sup>4</sup> CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE, *Proposer la foi dans la société actuelle – Lettre aux catholiques de France*, Cerf, 1996.

<sup>5</sup> CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE, *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*, Bayard, Cerf, Fleurus-Mame, 2006, pp. 11 à 65.

<sup>6</sup> ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - COMMISSION NATIONALE DE CATÉCHÈSE (CNC), *Première annonce : l'établissement scolaire évalue sa pratique*, CNC-2006.11, 2006, 4 pages ; *La première annonce*, CNC-2007.11, 2007, 4 pages.

<sup>7</sup> SERVICE NATIONAL DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *Un appel à la première annonce dans les lieux de vie*, Crer, 2008.

l'interpellation proprement évangélique dans une prédication, dans un grand rassemblement ou un pèlerinage. Il peut aussi permettre d'évaluer l'impact de cette notion de première annonce sur la compréhension qu'ont des mouvements ou des institutions d'Eglise sur leur mission, comme par exemple l'Enseignement catholique.

La présente étude, dont la première mouture a été réalisée dans le cadre universitaire de l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique de Paris (ISPC), a donc pour objectif de répondre ici autant que possible à cette exigence de lecture des textes fondamentaux.

Dans la première partie, nous chercherons à définir ce qu'est la « première annonce » selon les textes récents du magistère de l'Eglise éclairant l'enseignement du Concile Vatican II. Nous verrons qu'il est impossible d'aborder cette notion seulement de manière analytique, statique, mais que celle-ci ne prend véritablement son sens que lorsqu'elle est située dans le processus de l'évangélisation missionnaire *ad gentes* dont elle est une étape.

Au fur et à mesure que l'Eglise a pris conscience de l'importance de la sécularisation notamment dans les pays de vieille chrétienté – où l'évangélisation ne concerne plus seulement les non-chrétiens mais aussi tous les baptisés – il semble que la compréhension de la première annonce ait évolué. En effet, il apparaît que cette étape se lit différemment selon qu'on est dans le schéma d'évangélisation de référence *ad gentes*, ou dans celui dit de la « Nouvelle évangélisation ». Evidemment, cette évolution du contexte aura certainement entraîné des modifications ou un enrichissement de la définition initiale de la première annonce.

La seconde partie de notre étude est une analyse du *Directoire Général pour la Catéchèse* (DGC) de 1997. En effet, après avoir brossé précédemment un tableau d'ensemble, nous nous attacherons ici à comprendre plus précisément comment le document le plus récent du magistère universel y conçoit la première annonce, notamment dans son lien avec la catéchèse. Très rapidement nous nous apercevrons que le *Directoire*

nous livre deux clés pour une meilleure compréhension de notre sujet : le ministère de la Parole et l'expérience chrétienne.

Nous prendrons alors le temps de décrire ce en quoi consiste ce ministère de la Parole, comment chacun y participe et quelles relations il entretient avec la première annonce. Par ailleurs, nous attirerons l'attention du lecteur sur le lien naturel que l'on doit faire entre première annonce et conversion. Finalement, nous serons en mesure de présenter une synthèse thématique des critères de discernement d'une première annonce.

La troisième partie, ensuite, se présente comme une étude du texte de référence français, le *Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse* (TNOC) approuvé par la Congrégation pour le Clergé le 7 octobre 2006 et complété par les *Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique en France*<sup>8</sup>. En référence à la nouvelle donne pastorale décrite par la *Lettre aux catholiques de France*, le *Texte National* fait naturellement le choix de la Nouvelle évangélisation. Notre lecture du thème de la première annonce pourra donc être conduite sur un plan littéraire explicite mais aussi – en vertu de l'analogie entre les différentes formes et fonctions possibles du ministère de la Parole – sur un plan implicite. Les sept points d'appuis proposés par le *Texte National* représenteront alors pour nous un véritable élargissement du champ des possibles en matière de première annonce.

Mais on s'apercevra aussi à travers cette lecture que bon nombre d'acteurs pastoraux – y compris parmi les rédacteurs des *Propositions* – ont des difficultés à saisir ce qu'est la première annonce dans le contexte particulier de la Nouvelle évangélisation telle qu'elle se comprend à travers nos textes. De ce fait, il semble qu'une certaine confusion se soit installée dans les pratiques.

Enfin, dans une quatrième partie, nous parcourrons quelques articles qui nous permettront d'esquisser un bilan de la situation pastorale pour ce qui concerne la première annonce. Ce faisant nous nous proposerons de

---

<sup>8</sup> CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE, *Texte national...*, pp. 66 à 102.

répondre dans un but pratique à un certain nombre de questions courantes sur ce thème. Nous espérons que ces réflexions seront ainsi éclairantes et stimulantes.

Un des lieux privilégiés pour une première annonce – exemple mis en exergue par le *Texte National* lui-même – est l'Enseignement catholique. Etant, en effet, situé à sa manière au carrefour de nombreux courants de société, chaque établissement catholique doit également se positionner pastoralement en vertu de son caractère propre. Il est ainsi appelé à faire lui aussi le choix de la Nouvelle évangélisation dans un contexte qui semble parfois plus proche de la mission *ad gentes*. Nul ne doute que cette complexité engendre une part d'incompréhension chez certains acteurs pastoraux et que les enjeux spirituels et ecclésiaux qu'elle représente en font un lieu de débat et de confrontation. Nous vérifierons donc ces propos en analysant la manière dont la première annonce est comprise et proposée jusqu'à présent dans l'Enseignement catholique.

Finalement, le parcours que nous proposons au lecteur sera celui d'une recherche de repères pratiques pour articuler de manière opératoire le ministère de la Parole aux deux conceptions de l'évangélisation (*ad gentes* et Nouvelle évangélisation) dans le cas particulier de la première annonce. Il est aussi un diagnostic sur l'évolution du sens de la première annonce en fonction des contextes dans lesquels elle s'exerce.

## I.- Aux origines de la « première annonce »

### ***Ad Gentes* et le modèle exemplaire de l'évangélisation**

Il n'est pas possible d'entreprendre un travail sur la « première annonce » sans avoir préalablement parcouru l'enseignement du décret *Ad Gentes* du Concile Vatican II. Ce document peut être considéré comme la pierre angulaire de toute la doctrine missionnaire de l'Eglise dans laquelle prend sens l'expression que nous cherchons à expliciter.

Même si la dénomination n'apparaît pas telle quelle, le concept de la « première annonce » se trouve au paragraphe 13 qui inaugure la partie consacrée à la « la prédication de l'Évangile et [au] rassemblement du peuple de Dieu ». Ce paragraphe s'intitule : « évangélisation et conversion ». Il décrit abondamment ce qu'est l'annonce, avec force références scripturaires. Mais on ne saurait comprendre intégralement la signification de celle-ci si on ne la replace pas dans le contexte de l'ensemble du second chapitre du décret.

Nous aurons donc toujours soin – ce qui sera pour nous une règle fondamentale – d'aborder la « première annonce » selon deux angles complémentaires : de manière analytique et de manière diachronique, c'est-à-dire selon son contenu propre et en fonction du contexte dans lequel elle se situe, c'est-à-dire de sa situation au sein d'un processus dont elle n'est qu'une étape.

Pour respecter le fait que l'expression « première annonce » en tant que telle n'apparaît pas encore formellement dans le décret conciliaire, par commodité de langage nous appellerons cette étape du processus d'évangélisation « annonce initiale ». L'adjectif « initial » rappelle que cette annonce est articulée au catéchuménat, qui lui succède.

« *L'annonce initiale* »

D'après AG §13, tous les chrétiens (cf. AG §11) – partout où le Seigneur a rendu possible la prédication du Mystère du Christ – doivent annoncer à tous les hommes, avec assurance et persévérance, le Dieu vivant et celui qu'il a envoyé pour le salut de tous Jésus-Christ. L'Esprit Saint ouvre le cœur des non-chrétiens pour qu'ils croient et se convertissent librement, et qu'ils s'attachent à Lui qui comble leurs attentes spirituelles et même les dépasse infiniment :

« Partout où Dieu ouvre un champ libre à la prédication pour proclamer le mystère du Christ (cf. Col 4,3), on doit annoncer (cf. 1Co 9,16 ; Rm 10,14) à tous les hommes (cf. Mc 16,15) avec assurance et persévérance (cf. Ac 4,13.29.31 ; 9,27.28 ; 13,46 ; 14,3 ; 19,8 ; 26,26 ; 28,31 ; 1Th 2,2 ; 2Co 3,12 ; 7,4 ; Phil 1,20 ; Eph 3,12 ; 6,19-20) le Dieu vivant, et celui qu'il a envoyé pour le salut de tous, Jésus-Christ (cf. 1Th 1,9-10 ; 1Co 1,18-21 ; Ga 1,31 ; Ac 14,15-17 ; 17,22-31), pour que les non-chrétiens, le Saint-Esprit ouvrant leur cœur (cf. Ac 16,14), croient et se convertissent librement au Seigneur et s'attachent loyalement à lui qui, étant « la voie, la vérité et la vie » (Jn 14,6), comble toutes leurs attentes spirituelles, bien plus, les dépasse de façon infinie » (§13).

La conversion dont il est question doit être considérée comme initiale. Elle est néanmoins suffisante pour que le converti se soit rendu compte qu'il a été introduit dans le mystère de l'amour de Dieu qui l'appelle à nouer des rapports personnels avec lui, dans le Christ. Il inaugure alors un itinéraire spirituel où, communiant au Mystère pascal, il quitte le vieil homme pour le nouveau. On peut alors enregistrer des changements dans sa mentalité et ses mœurs, se manifestant jusque dans le champ social. Il est possible alors que le converti vive des ruptures et des séparations, mais connaisse aussi de grandes joies :

« Bien sûr, cette conversion est à comprendre comme une conversion initiale ; elle est suffisante cependant pour que l'homme se rende compte que, détourné du péché, il est introduit dans le mystère de l'amour de Dieu, qui l'appelle à nouer des rapports personnels avec lui dans le Christ. En effet, sous l'action de la grâce de Dieu, le nouveau converti entreprend un itinéraire spirituel par lequel, communiant déjà par la foi au mystère de la mort de la résurrection, il passe du vieil homme au nouvel homme qui a sa perfection dans le Christ (cf. Col 3,5-10 ; Eph 4,20-24). Ce passage, qui entraîne avec soi un changement progressif de la mentalité et des mœurs, doit devenir manifeste avec ses conséquences sociales et se développer peu à peu pendant le temps du catéchuménat. Comme le Seigneur en qui on croit

est un signe de contradiction (cf. Lc 2,34 ; Mt 10,34-39), il n'est pas rare que le converti fasse l'expérience de ruptures et de séparations, mais aussi connaisse les joies que Dieu donne sans les mesurer (cf. 1Th 1,6) » (§13).

Enfin l'article précise que la contrainte et le prosélytisme sont prohibés fermement par l'Eglise, de même qu'elle revendique la liberté de conscience pour ceux qui choisiraient de la rejoindre :

« L'Eglise interdit sévèrement de forcer qui que ce soit à embrasser la foi, ou de l'y amener ou attirer par des pratiques indiscrètes, tout comme elle revendique avec force le droit pour qui que ce soit de n'être pas détourné de la foi par des vexations injustes.

Selon la très antique coutume de l'Eglise, on doit examiner avec soin les motifs de la conversion et, s'il est nécessaire, les purifier » (§13).

On peut donc caractériser l'annonce initiale d'après les critères suivants :

- L'annonce est la mission de tous les chrétiens – (II)<sup>9</sup>.
- L'Esprit Saint est l'acteur principal œuvrant dans le cœur des personnes – (II).
- L'homme est naturellement en attente des dons du Seigneur – (III).
- La conversion doit être libre – l'annonce est non contraignante ni prosélyte – (IV).
- Le contenu de l'annonce est le Dieu vivant et Jésus-Christ le Sauveur – (V).
- La conversion est, par grâce, le pendant de l'annonce – (VI).
- La conversion est un attachement personnel au Seigneur Jésus – (VI).
- La conversion est une participation au mystère de l'amour de Dieu – (VI).
- La conversion se manifeste par un changement de mentalité et de mœurs – (VI).
- La conversion inaugure un itinéraire de transformation de l'homme – (VI).

Ces quelques critères d'une annonce initiale, nous le verrons, seront abondamment repris dans les documents magistérielles ultérieures. Mais nous

---

<sup>9</sup> Les notations renvoient aux tableaux récapitulatifs situés en fin d'ouvrage.

n'aurions fait qu'une moitié du travail en nous arrêtant à la seule approche analytique. L'annonce est en effet sertie dans un processus d'évangélisation qui enrichit encore ses caractéristiques. Tout le chapitre II du décret *Ad Gentes* (§10 à 18) est une description de ce processus.

« *L'annonce initiale* », étape du processus de l'évangélisation

La mission de l'Eglise (§10) trouve son origine dans le mandat qu'elle reçoit du Christ pour manifester et communiquer la charité de Dieu à tous les hommes, toutes les nations. Ce faisant, en s'insérant dans les groupes humains, elle reproduit le mouvement que le Christ a lui-même opéré par son Incarnation.

Dans un premier article le décret explique que cette mission se caractérise par le témoignage, le dialogue et l'esprit de charité.

Le *témoignage* (§11) est constitué par la manifestation de l'homme nouveau qu'ont revêtu les chrétiens par leur baptême, à travers l'exemplarité de leur vie et l'adéquation de celle-ci avec leur parole :

« Il faut que l'Eglise soit présente dans ces groupements humains par ses enfants, qui y vivent ou sont envoyés vers eux. Car tous les chrétiens, partout où ils vivent, sont tenus de manifester de telle manière, par l'exemple de leur vie et le témoignage de leur parole, l'homme nouveau qu'ils ont revêtu par le baptême et la force du Saint-Esprit qui les a fortifiés au moyen de la confirmation, que les autres, considèrent leurs bonnes œuvres, glorifient le Père (cf. Mt 4,16) et perçoivent plus pleinement le sens authentique et le lien universel de communion des hommes » (§11).

Pour être performatif ou agissant, ce témoignage doit être porté dans des milieux où les chrétiens sont pleinement insérés, familiers. Ceux-ci doivent pouvoir discerner les « semences du Verbe »<sup>10</sup> qui y sont cachés et être attentifs à ce que les hommes soient sensibles à la dimension spirituelle de leur existence :

---

<sup>10</sup> Selon la théologie des Pères grecs (Justin, Clément d'Alexandrie, Origène...) il y a dans d'autres traditions religieuses que le christianisme, en dépit de leurs imperfections, des semences de vérité, de bonté et de sainteté qui résultent de l'action du Verbe et de l'Esprit de Dieu.

« Pour qu'ils puissent donner avec fruit ce témoignage du Christ, ils doivent se joindre à ces hommes par l'estime et la charité, se reconnaître comme des membres du groupement humain dans lequel ils vivent, avoir une part dans la vie culturelle et sociale au moyen des divers échanges et des diverses affaires humaines ; ils doivent être familiers avec leurs traditions nationales et religieuses, découvrir avec joie et respect les semences du Verbe qui s'y trouvent cachées ; ils doivent en même temps faire attention à la transformation profonde qui s'opère parmi les nations, et travailler à ce que les hommes de notre temps, trop attentifs à la science et à la technique du monde moderne, ne soient pas détournés des choses divines ; bien au contraire, à ce qu'ils soient éveillés à un désir plus ardent de la vérité et de la charité révélées par Dieu » (§11).

Comme le Christ, qui a dialogué avec les hommes pour les conduire à la lumière divine, les chrétiens doivent engager la conversation avec les hommes afin d'éclairer les richesses reçues de Dieu par la lumière de l'Évangile, de les libérer et de les ramener au Seigneur :

« Le Christ lui-même a scruté le cœur des hommes et les a amenés par un dialogue vraiment humain à la lumière divine ; de même ses disciples, profondément pénétrés de l'Esprit du Christ, doivent connaître les hommes au milieu desquels ils vivent, engager la conversation avec eux, afin qu'eux aussi apprennent dans un dialogue sincère et patient, quelles richesses Dieu, dans sa munificence, a dispensés aux nations ; ils doivent en même temps s'efforcer d'éclairer ces richesses de la lumière évangélique, de les libérer, de les ramener sous l'autorité du Dieu Sauveur » (§11).

De même qu'ils sont aimés de Dieu, les chrétiens doivent vivre mutuellement de cette *charité* (§12). Alors celle-ci peut s'étendre gratuitement à tous les hommes :

« La présence des chrétiens dans les groupements humains doit être animée de cette charité dont nous a aimés Dieu, qui veut que nous aussi nous aimions mutuellement de la même charité (cf. 1Jn 4,11). La charité chrétienne s'étend véritablement à tous les hommes, sans aucune distinction de race, de condition sociale ou de religion ; elle n'attend aucun profit ni aucune reconnaissance. Dieu nous a aimés d'un amour gratuit ; de même, que les fidèles soient préoccupés dans leur charité de l'homme lui-même, en l'aimant du même mouvement dont Dieu nous a cherchés » (§12)

A l'image du Christ Bon Pasteur, les chrétiens animés par la charité prendront soin de tous les souffrants de quelque ordre que ce soit. Ainsi doivent-ils participer activement à l'organisation droite des affaires économiques et sociales en vue d'élever la dignité humaine. A travers leur

vie et leur activité, leur témoignage, en promouvant la dignité et l'union fraternelle, en enseignant les vérités religieuses et morales que le Christ a éclairées de sa lumière, ils ouvrent à tous un chemin plus parfait vers Dieu :

« Le Christ parcourait les villes et les bourgades en guérissant toutes les maladies et infirmités, en signe de l'avènement du Règne de Dieu (cf. Mt 9,35s ; Ac 10,38) ; de même l'Eglise est par ses fils en liaison avec les hommes de quelque condition qu'ils soient ; elle l'est surtout avec les pauvres et ceux qui souffrent et de tout son cœur elle se sacrifie pour eux (cf. 2Co 12,15). Elle participe à leurs joies et à leurs souffrances, elle connaît les aspirations et les problèmes de leur vie, elle souffre avec eux dans les angoisses de la mort. A ceux qui cherchent la paix, elle désire répondre dans un dialogue fraternel, en leur apportant la paix et la lumière qui viennent de l'Évangile.

Les chrétiens doivent donc travailler, ils doivent collaborer avec tous les autres à organiser de manière droite les affaires économiques et sociales ; ils doivent se dévouer avec un soin spécial à l'éducation des enfants et des jeunes au moyen des écoles de toute sorte, qu'il faut considérer non seulement comme un moyen privilégié pour former et élever une jeunesse chrétienne, mais en même temps comme un service de très haute valeur pour les hommes, surtout pour les nations qui montent, pour élever la dignité humaine et préparer des conditions plus humaines. Ils doivent en outre prendre une part dans les efforts de ces peuples qui, en faisant la guerre à la faim, à l'ignorance et aux maladies, s'appliquent à améliorer les conditions de la vie et à affermir la paix dans le monde. Dans cette activité, les fidèles doivent souhaiter ardemment apporter de façon prudente leur dévouement aux initiatives proposées par les institutions privées et publiques, par les gouvernements, par les organismes internationaux, par les diverses communautés chrétiennes et par les religions non chrétiennes.

Mais l'Eglise ne veut en aucune manière s'ingérer dans le gouvernement de la cité terrestre. Elle ne revendique pour elle-même d'autre titre que celui d'être au service des hommes, Dieu aidant, par sa charité et son service fidèle (cf. Mt 20,26 ; 23,11).

Dans leur vie et leur activité, les disciples du Christ, intimement unis aux hommes, espèrent leur présenter le vrai témoignage du Christ et travailler en vue de leur salut, même là où ils ne peuvent annoncer pleinement le Christ. Car ils ne recherchent pas le progrès et la prospérité purement matériel des hommes ; mais ils entendent promouvoir leur dignité et leur union fraternelle, en enseignant les vérités religieuses et morales que le Christ a éclairées de sa lumière ; et ainsi, ils ouvrent pas à pas un chemin plus parfait vers Dieu. C'est ainsi que les hommes sont aidés dans l'obtention de leur salut au moyen de la charité envers Dieu et le prochain ; c'est ainsi que commence à luire le mystère du Christ, en qui est apparu le nouvel homme, créé selon Dieu (cf. Eph 4,24), en qui la charité de Dieu se révèle » (§ 12).

C'est donc dans ce contexte du témoignage chrétien que prennent place (article 2) l'annonce initiale, (§13) et l'initiation qui lui succède (§14). L'annonce est alors à comprendre comme une prédication du Mystère du Christ, au-delà du témoignage et du dialogue dans la charité. Par l'action de l'Esprit certaines personnes peuvent donc se convertir. Il est à noter que le rédacteur n'emploie pas l'expression « prédication explicite » bien qu'une interprétation naturelle du texte puisse le sous-entendre. La précision n'apparaîtra qu'avec *Evangelii Nuntiandi*.

L'étape suivante est celle du catéchuménat et de l'initiation chrétienne : « ceux qui ont reçu de Dieu par l'intermédiaire de l'Eglise la foi au Christ, doivent être admis au catéchuménat par des cérémonies liturgiques » (§14). Le catéchuménat n'est pas un simple enseignement mais une formation à la vie chrétienne intégrale, un apprentissage. Celui-ci se fait au sein du peuple de Dieu, par des rites structurés chronologiquement, dans la vie de foi, la liturgie et la charité de l'Eglise. Les catéchumènes entrent pleinement dans la lumière du Christ par les sacrements de l'initiation : baptême, confirmation et eucharistie. Cette préparation et cette agrégation des catéchumènes se réalisent durant le temps du Carême et de Pâques. Elle est l'œuvre non des seuls catéchistes ou du clergé mais de toute la communauté, dans laquelle les catéchumènes doivent déjà se sentir partie prenante.

L'article final (AG §15-18) traite de la formation de la communauté. L'objectif de la mission est de faire naître des assemblées exerçant pleinement et de manière autonome les fonctions sacerdotale, prophétique et royale (§15). Elles doivent à leur tour vivre de la charité et la rayonner, notamment à l'égard des chrétiens non-catholiques. Elles doivent témoigner pacifiquement dans leur propre société. En fait, à leur tour les nouveaux chrétiens sont appelés à « annoncer le Christ aux concitoyens non chrétiens par la parole et l'action, et les aider à recevoir pleinement le Christ » (§15). A cet effet et pour charpenter l'Eglise, on doit pourvoir aux différents ministères (§16), former des catéchistes (§17) et susciter des vocations religieuses (§18).

Le processus de l'Evangelisation tel qu'il est décrit par le décret *Ad Gentes* est donc un mouvement cyclique d'auto-régénération de l'Eglise, centripète pour les convertis et centrifuge pour les chrétiens, c'est-à-dire intégrateur pour les catéchumènes et missionnaire pour les baptisés.

Nous pouvons donc relever quelques caractéristiques supplémentaires utiles à la compréhension de ce qu'est l'annonce initiale :

- L'annonce de la Parole *ad gentes* s'enracine dans la mission du Verbe de Dieu – (I).
- L'annonce ne peut être proclamée que dans un contexte déjà préparé – (IV) qui comprend :
  - L'adéquation entre le témoignage d'une vie authentiquement chrétienne et la parole qui la fonde – (IV).
  - La prise en compte des « semences du Verbe », c'est-à-dire de richesses données par Dieu déjà présentes de manière cachée – (III).
  - L'insertion familière des missionnaires dans la société à laquelle ils sont envoyés : les chrétiens doivent se joindre à des groupements humains, en devenir membres, et y vivre – (IV).
  - L'esprit de charité qui anime les chrétiens et doit rayonner autour d'eux – (IV).
  - Le rayonnement de la charité se manifeste notamment par le service de tous les souffrants – (IV).
  - Le chrétien doit chercher à engager un dialogue éclairant, libérant, élevant les hommes à une dignité supérieure – (IV).
- Distincte du dialogue qui la précède, l'annonce initiale est une proclamation du Mystère du Christ – (V).
- Le catéchuménat forme et intègre liturgiquement les convertis dans la communauté. Il n'est pas seulement l'œuvre des seuls ministres (clergé et catéchistes) mais de toute la communauté. La liturgie du Carême et de Pâques doit préparer les cœurs des catéchumènes à la célébration du Mystère pascal au cours duquel ils sont régénérés par le baptême dans le Christ. Les nouveaux chrétiens (baptisés) sont appelés à annoncer le Christ à leur tour. Dans ce même mouvement la communauté doit se structurer davantage en Eglise – (I).

- L'annonce est une étape du processus d'évangélisation dans lequel on peut distinguer clairement quatre étapes : 1) l'insertion missionnaire comprenant le témoignage et le dialogue, 2) l'annonce, 3) le catéchuménat qui forme et intègre liturgiquement le converti et qui prépare sa seconde rencontre (sacramentelle) avec le Christ, 4) la mission du baptisé – (I).
- L'annonce initiale et le catéchuménat sont cependant articulés l'un avec l'autre – (I).

#### *La mission vers les non-chrétiens*

Avant de quitter le décret *Ad Gentes*, déjà très suggestif pour notre propos, il convient de faire quelques remarques. Premièrement, il est important de d'observer ici que l'annonce dessinée par le décret se conçoit dans le mouvement d'évangélisation orienté en direction des non-chrétiens. D'autre part, nous avons attiré l'attention sur l'œuvre du catéchuménat non pas seulement en tant qu'il correspond à l'étape succédant à la conversion, mais aussi en raison du fait qu'il a pour fonction de faire revenir le catéchumène à une nouvelle rencontre cœur-à-cœur avec le Christ, dans le cadre des sacrements de l'initiation. Il y a – nous semble-t-il – un lien profond à prendre en compte entre l'expérience de la conversion et celle du Mystère pascal vécu dans la liturgie parce que dans les deux cas ils s'agit d'une rencontre personnelle avec le Christ dans l'Esprit. D'ailleurs, les §13 et 14 sont tous deux regroupés dans un même article 2.

Enfin, on pourrait décrire le processus de l'évangélisation de la manière suivante : 1) le non-chrétien est rejoint par le témoignage des chrétiens. Ils engagent le dialogue 2) Par la bouche des chrétiens l'Évangile est proclamé et celui-ci suscite par grâce une rencontre personnelle du non-chrétien avec le Christ. 3) S'étant converti le non-chrétien devient catéchumène. Il est alors conduit par les chrétiens jusqu'aux sacrements et par eux à une pleine appartenance à la communion de l'Église. Il s'agit alors d'une seconde rencontre personnelle avec le Christ. 4) Étant pleinement intégré, le néophyte participe à son tour à la mission de l'Église.

Le propos du décret *Ad Gentes* sera ensuite repris, développé – peut-être modifié – à travers les documents magistériels ultérieurs, notamment

*Evangelii Nuntiandi* (1975), *Catechesi Tradendae* (1979), *Redemptoris Missio* (1990), et les *Directoires Généraux pour la Catéchèse* de 1971 et 1997. Nous porterons d'abord notre attention sur *Evangelii Nuntiandi* où l'on trouve pour la première fois l'expression « première annonce ». Nous compléterons ensuite cette lecture par les apports propres des textes suivants, avant d'étudier plus attentivement le dernier *Directoire* où se présente la pensée la plus récente du magistère (voir ci-dessous §2). Comme pour le *Décret*, nous essayerons de mettre en valeur les critères émergents de la première annonce. Nous ferons ensuite un pas supplémentaire en direction du *Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France* (2006) et de ses interprétations.

### ***Evangelii Nuntiandi* ouvre de nouvelles perspectives pour l'évangélisation**

En toute rigueur de termes, la notion de « première annonce » apparaît donc pour la première fois au niveau magistériel dans l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* proclamée par le pape Paul VI le 8 décembre 1975. Mentionnée quatre fois (§45<sup>11</sup> ; 51, 52 et 53), cette expression ne reçoit cependant pas de définition précise. Voici comment le texte la présente :

« Révéler Jésus-Christ et son Evangile à ceux qui ne les connaissent pas, tel est, depuis le matin de la Pentecôte, le programme fondamental que l'Eglise a assumé comme reçu de son Fondateur. Tout le Nouveau Testament, et de façon spéciale les Actes des Apôtres, témoignent d'un moment privilégié et en quelque sorte exemplaire de cet effort missionnaire qui jalonna ensuite toute l'histoire de l'Eglise.

Cette première annonce de Jésus-Christ, elle la réalise par une activité complexe et diversifiée que l'on désigne quelquefois sous le nom de « pré-évangélisation », mais qui est déjà à vrai dire l'évangélisation, quoique à son stade initial et bien incomplet. Une gamme presque infinie de moyens, la prédication explicite, certes, mais aussi l'art, l'approche scientifique, la

---

<sup>11</sup> « Dans notre siècle marqué par les mass media ou moyens de communication sociale, la première annonce, la catéchèse ou l'approfondissement ultérieur de la foi, ne peuvent pas se passer de ces moyens, comme Nous l'avons déjà souligné » §45.

recherche philosophique, le recours légitime aux sentiments du cœur de l'homme peuvent être mis en œuvre dans ce but » (§51).

« Si cette première annonce s'adresse spécialement à ceux qui n'ont jamais entendu la Bonne Nouvelle de Jésus ou aux enfants, elle s'avère toujours plus nécessaire également, à cause des situations de déchristianisation fréquentes de nos jours, pour des multitudes de personnes qui ont reçu le baptême mais vivent en dehors de toute vie chrétienne, pour des gens simples ayant une certaine foi mais connaissant mal les fondements de cette foi, pour des intellectuels qui sentent le besoin de connaître Jésus-Christ sous une lumière autre que l'enseignement reçu dans leur enfance, et pour beaucoup d'autres » (§52).

« Elle s'adresse aussi à d'immenses portions d'humanité qui pratiquent des religions non chrétiennes que l'Eglise respecte et estime, car elles sont l'expression vivante de l'âme de vastes groupes humains. Elles portent en elles l'écho de millénaires de recherche de Dieu, recherche incomplète mais réalisée souvent avec sincérité et droiture de cœur [...] » (§53).

L'expression « première annonce » désigne donc d'abord un *programme fondamental* que l'Eglise reçoit du Christ : « révéler Jésus-Christ et son Evangile à ceux qui ne les connaissent pas » (§51). Elle se présente ensuite comme un *effort missionnaire* dirigé d'une part en direction de « ceux qui n'ont jamais entendu la Bonne Nouvelle de Jésus » (§52), enfants, croyants d'autres religions (§53) ou non, et d'autre part vers les peuples déchristianisés. Elle s'adresse alors à tous les baptisés quel que soit leur cheminement personnel.

Le modèle scripturaire de cette première annonce se trouve dans l'événement de la Pentecôte mais aussi à travers toute l'œuvre missionnaire des Apôtres relatée dans le Nouveau Testament et les *Actes des Apôtres*. Celle-ci prend chair à travers une « activité complexe et diversifiée » faisant appel « à une gamme presque infinie de moyens » (§51) : prédication explicite, art, approche scientifique, recherche philosophique, recours aux sentiments du cœur de l'homme. L'exhortation souligne que les médias et autres outils de communication sociale font également partie de ces moyens.

La remarque formulée au §51 concernant l'appellation de « pré-évangélisation » pour désigner la première annonce nous indique que celle-ci est perçue comme le point de départ (« stade initial et bien incomplet ») d'une évangélisation comprise comme un processus. Mais nous sommes

alors dans le cadre de l'évangélisation *ad gentes*, comme l'avait exposé le décret conciliaire du même nom.

### *Les déplacements opérés par Evangelii Nuntiandi*

Dans la brève description que nous venons de faire, on se sera néanmoins aperçu que le point de vue du magistère a opéré quelques déplacements par rapport à ce que nous avons lu du décret *Ad Gentes* :

- a) L'évangélisation est, avant d'être du ressort de chaque chrétien pris individuellement, une mission de l'Eglise en tant que communauté (§15<sup>12</sup>, 51, 60<sup>13</sup>). Celle-ci s'inscrit elle-même dans la tradition

---

<sup>12</sup> « Quiconque relit dans le Nouveau Testament les origines de l'Eglise suit pas à pas son histoire et la regarde vivre et agir, voit qu'elle est liée à l'évangélisation par ce qu'elle a de plus intime.

- *L'Eglise naît de l'action évangélisatrice de Jésus et des Douze*. Elle en est le fruit normal, voulu, le plus immédiat et le plus visible : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples » (Mt 28,19) Or « ceux qui accueillirent la Parole furent baptisés et environ trois mille se sont réunis à eux. Et le Seigneur augmentait tous les jours ceux qui embrassaient le Salut » (Ac 2,41.47).
- *Née par conséquent de la mission, l'Eglise est à son tour envoyée par Jésus*. L'Eglise reste dans le monde lorsque le Seigneur de gloire retourne au Père. elle reste comme un signe à la fois opaque et lumineux d'une nouvelle présence de Jésus, de son départ et de sa permanence. *Elle le prolonge et le continue*. Or c'est avant tout sa mission et sa condition d'évangéliste qu'elle est appelée à continuer. Car la communauté des chrétiens n'est jamais close en elle-même. En elle la vie intime – vie de prière, écoute de la Parole et de l'enseignement des Apôtres, charité fraternelle vécue, pain partagé (Ac 2,42-46 ; 4,32-35 ; 5,12-16) – n'a tout son sens que lorsqu'elle devient témoignage, provoque l'admiration et la conversion, se fait prédication et annonce de la Bonne Nouvelle. *C'est ainsi toute l'Eglise qui reçoit mission d'évangéliser, et l'œuvre de chacun est importante pour le tout*.
- *Evangélisatrice, l'Eglise commence par s'évangéliser elle-même*. Communauté de croyants, communauté de l'espérance vécue et communiquée, communauté d'amour fraternel, elle a besoin d'écouter sans cesse ce qu'elle doit croire, ses raisons d'espérer, le commandement nouveau de l'amour. Peuple de Dieu immergé dans le monde, et souvent tenté par les idoles, elle a toujours besoin d'entendre proclamer les grandes œuvres de Dieu (Ac 2,11, 1P 2,9) qui l'ont convertie au Seigneur, d'être à nouveau convoquée par lui et réunie. Cela veut dire, en un mot, quelle a toujours besoin d'être évangélisée, si elle veut garder fraîcheur, élan et force pour annoncer l'Évangile. Le Concile Vatican II a rappelé et le Synode de 1974 a fortement repris ce thème de

missionnaire de toute l'Eglise, enracinée dans la prédication de Jésus et celle des Apôtres depuis la Pentecôte (§15, 22<sup>14</sup>, 51). Cette option

---

l'Eglise qui s'évangélise par une conversion et une rénovation constantes, pour évangéliser le monde avec crédibilité.

- *L'Eglise est dépositaire de la Bonne Nouvelle à annoncer.* Les promesses de l'Alliance Nouvelle en Jésus-Christ, l'enseignement du Seigneur et des Apôtres, la Parole de vie, les sources de la grâce et de la bonté de Dieu, le chemin du salut, tout cela lui a été confié. C'est le contenu de l'Evangile, et donc de l'évangélisation, qu'elle garde comme un dépôt vivant et précieux, non pour le tenir caché mais pour le communiquer.
- *Envoyée et évangélisée, l'Eglise elle-même envoie des évangélistes. Elle met dans leur bouche la Parole qui sauve, elle leur explique le message dont elle-même est dépositaire, elle leur donne le mandat qu'elle-même a reçu et les envoie prêcher. Prêcher non leurs propres personnes ou leurs idées personnelles (2Co 4,5 cf. Saint Augustin, Sermon XLVI de Pastoribus) mais un Evangile dont ni eux ni elle ne sont maîtres et propriétaires absolus pour en disposer à leur gré, mais dont ils sont ministres pour le transmettre avec une extrême fidélité » (§15)*

<sup>13</sup> « Que l'Eglise soit envoyée et mandatée pour l'évangélisation du monde, cette observation devrait éveiller en nous une double conviction.

*La première : évangéliser n'est pour personne un acte individuel et isolé, mais c'est un acte profondément ecclésial.* Lorsque le plus obscur prédicateur, catéchiste ou pasteur, dans la contrée la plus lointaine, prêche l'Evangile, rassemble sa petite communauté ou confère un sacrement, même seul, il fait un acte d'Eglise et son geste se rattache certainement, par des rapports institutionnels, mais aussi par des liens invisibles et par des racines souterraines de l'ordre de la grâce, à l'activité évangélique de toute l'Eglise. Cela suppose qu'il le fasse, non par une mission qu'il s'attribue, ou par une inspiration personnelle, mais en union avec la mission de l'Eglise et en son nom.

*De là la seconde conviction : si chacun évangélise au nom de l'Eglise, qui le fait elle-même en vertu d'un mandat du Seigneur, aucun évangéliste n'est le maître absolu de son action évangélistique, avec un pouvoir discrétionnaire, pour l'accomplir suivant des critères et perspectives individualistes, mais en communion avec l'Eglise et ses Pasteurs.* L'Eglise est toute entière évangélistique, avons-nous remarqué. Cela signifie que, pour l'ensemble du monde et pour chaque portion du monde où elle se trouve, l'Eglise se sent responsable de la tâche de diffuser l'Evangile » (§60)

<sup>14</sup> « [Le témoignage de vie] reste toujours insuffisant, car le plus beau témoignage se révélera à la longue impuissant s'il n'est pas éclairé, justifié – ce que Pierre appelait donner « *les raisons de son espérance* » (1P 3,15) – explicité par une annonce claire, sans équivoque, du Seigneur Jésus. La Bonne Nouvelle proclamée par le témoignage de vie devra donc être tôt ou tard proclamée par la parole de vie. Il n'y a pas d'évangélisation vraie si le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le mystère de Jésus de Nazareth Fils de Dieu ne sont pas annoncés.

*L'histoire de l'Eglise, depuis le discours de Pierre le matin de la Pentecôte s'entremêle et se confond avec l'histoire de cette annonce.* A chaque nouvelle étape de l'histoire

a pour conséquence qu'on s'interroge sur qui envoyer annoncer le Mystère, dans quel langage et comment (§22).

- b) La première annonce doit avoir un impact réel sur le cœur du converti (§23)<sup>15</sup>. On doit relever de sa part une adhésion du cœur et de l'intelligence, qui se manifeste par une nouvelle manière de vivre, conforme à celle que le Seigneur propose. Cette adhésion doit susciter un intérêt pour le Christ et son Mystère, ainsi que le désir d'entrer dans la communauté des fidèles. Conformément au plan de « l'article 2 » d'*Ad Gentes*, l'annonce et la catéchèse sont articulés l'un à l'autre : « Nécessité d'une annonce explicite (§22)... pour une adhésion vitale et communautaire (§23) ».

En réalité l'insistance est portée sur le fait que l'annonce doit être « explicite » et qu'elle doit porter en conséquence des fruits objectivement chrétiens. Cela signifie que l'évangélisation ne peut se contenter du seul dialogue humanitaire et charitable. Ce serait en

---

humaine, l'Eglise, constamment travaillée par le désir d'évangéliser, n'a qu'une hantise : qui envoyer annoncer le mystère de Jésus ? Dans quel langage annoncer ce mystère ? Comment faire pour qu'il retentisse et arrive à tous ceux qui doivent l'écouter ? Cette annonce – kérygme, prédication ou catéchèse – prend une telle place dans l'évangélisation qu'elle en est souvent devenue synonyme. Elle n'en n'est cependant qu'un aspect » (§22)

<sup>15</sup> « L'annonce, en effet, n'acquiert toute sa dimension que lorsqu'elle est entendue, accueillie, assimilée et lorsqu'elle fait surgir dans celui qui l'a ainsi reçue une adhésion du cœur. Adhésion aux vérités que, par miséricorde, le Seigneur a révélées, oui. Mais plus encore, adhésion au programme de vie – vise désormais transformée – qu'il propose. Adhésion, en un mot, au Règne, c'est-à-dire au « monde nouveau », au nouvel état de chose, à la nouvelle manière d'être, de vivre, de vivre ensemble, que l'Évangile inaugure. Une telle adhésion, qui ne peut pas demeurer abstraite et désincarnée, se révèle concrètement par une entrée palpable, visible, dans une communauté de fidèles. Ainsi donc, ceux dont la vie s'est transformée pénètrent dans une communauté qui est elle-même signe de la transformation, signe de la nouveauté de vie : c'est l'Eglise, sacrement visible du salut. Mais à son tour, l'entrée dans la communauté ecclésiale s'exprimera à travers beaucoup d'autres signes qui prolongent et déploient le signe de l'Eglise. Dans le dynamisme de l'évangélisation, celui qui accueille l'Évangile comme Parole qui sauve (Rm 1,16, 1Co 1,18) le traduit normalement en ces gestes sacramentels : adhésion à l'Eglise, accueil, des sacrements qui manifestent et soutiennent cette adhésion, par la grâce qu'ils confèrent » (§23)

rester à la première étape de la mission et manquer l'objectif de celle-ci.

- c) En corrélation avec les points précédents, *Evangelii Nuntiandi* se désengage du modèle de l'insertion pour décrire l'action missionnaire. Il est seulement signalé que L'Eglise doit traduire la foi dans la culture du peuple dans lequel elle est insérée (§63-64)<sup>16</sup> et que les familles sont évangélisatrices du milieu dans lequel elles sont

---

<sup>16</sup> « *Les Eglises particulières, profondément amalgamées avec les personnes mais aussi les aspirations, les richesses et limites, les façons de prier, d'aimer, de considérer la vie et le monde qui marquent tel ou tel ensemble humain, ont le rôle d'assimiler l'essentiel du message évangélique dans le langage que ces hommes comprennent, puis de l'annoncer dans ce langage.* La transposition est à faire, avec le discernement, le sérieux, le respect de la compétence que la matière exige, dans le domaine des expressions liturgiques, de la catéchèse, des ministères. Et « *langage* » doit s'entendre ici moins sur le plan sémantique ou littéraire que sur celui qu'on peut appeler anthropologique et culturel.

La question est sans doute délicate. L'Évangélisation perd beaucoup de sa force et de son efficacité si elle ne prend pas en considération le peuple concret auquel elle s'adresse, n'utilise pas sa langue, ses signes, ses symboles, ne répond pas aux questions qu'il pose, ne rejoint pas sa vie concrète.

Mais d'autre part, l'évangélisation risque de perdre son âme et de s'évanouir si l'on vide ou dénature son contenu, sous prétexte de le traduire ; si, voulant adapter une réalité universel à un espace local, on sacrifie cette réalité et on détruit l'unité sans laquelle il n'y a pas d'universalité. *Or seule une Eglise qui garde la conscience de son universalité et montre qu'elle est en fait universelle peut avoir un message capable d'être entendu par tous, au-delà des limites régionales.*

Une légitime attention aux Eglises particulières ne peut qu'enrichir l'Eglise. Elle est indispensable et urgente. Elle répond aux aspirations les plus profondes des peuples et des communautés humaines, à trouver toujours davantage leur propre visage » (§63)

« [...] *Plus une Eglise particulière est attachée par des liens solides de communion à l'Eglise universelle – dans la charité et la loyauté, dans l'ouverture au Magistère de Pierre, dans l'unité de la « Lex orandi » qui est aussi « Lex credendi », dans le souci de l'unité avec toutes les autres Eglises qui composent l'universalité – plus cette Eglise sera capable de traduire le trésor de la foi dans la légitime variété des expressions de la profession de foi, de la prière et du culte, de la vie et du comportement chrétiens, du rayonnement du peuple dans lequel elle s'insère.* Plus aussi elle sera vraiment évangélisatrice, c'est-à-dire capable de puiser dans le patrimoine universel pour en faire profiter son peuple comme de communiquer à l'Eglise universelle l'expérience de la vie de ce peuple, au bénéfice de tous » (§64).

insérées (§71)<sup>17</sup>. L'identité de l'Eglise devant être désormais davantage affirmée, en retour le texte insiste sur la dynamique qui doit apparaître chez les convertis : ce sont eux-mêmes qui doivent être poussés à cheminer et à s'intégrer dans la communauté.

- d) L'évangélisation ne concerne plus seulement les non-chrétiens ou les enfants, mais aussi les personnes baptisées éloignées de la foi (§52). Dans cette logique le processus de référence (renouveau de l'humanité, témoignage, annonce explicite, adhésion du cœur, entrée dans la communauté, accueil des signes, initiative d'apostolat) n'est plus seulement à considérer de manière diachronique mais aussi de manière systémique :

« [Ces éléments] sont en réalité complémentaires et mutuellement enrichissants. Il faut toujours envisager chacun d'eux dans son intégration aux autres. La valeur du récent Synode a été de nous avoir constamment invités à composer ces éléments plutôt qu'à les opposer entre eux, pour avoir la pleine compréhension de l'activité évangélisatrice de l'Eglise » (§24).

A travers ces déplacements, on perçoit que le magistère semble avoir commencé à prendre la mesure de la déchristianisation à l'œuvre dans les pays de vieille chrétienté. Dès lors, un second modèle de représentation de ce qu'est l'évangélisation va commencer à apparaître dans les textes, notamment dans *Catechesi Tradendae*. De même, le magistère souhaite affirmer davantage l'identité de l'Eglise-communauté et son message, désirant susciter ainsi des conversions plus profondes.

---

<sup>17</sup> « Au sein de l'apostolat évangélisateur des laïcs, il est impossible de ne pas souligner l'action évangélisatrice de la famille. Elle a bien mérité, aux différents moments de l'histoire, le beau nom d' « Eglise domestique » sanctionné par le Concile Vatican II. Cela signifie que, *en chaque famille chrétienne, devraient se retrouver les divers aspects de l'Eglise entière. En outre, la famille, comme l'Eglise, se doit d'être un espace où l'Evangile est transmis et d'où l'Evangile rayonne. Au sein donc d'une famille consciente de cette mission, tous les membres de la famille évangélisent et sont évangélisés. Les parents non seulement communiquent aux enfants l'Evangile mais peuvent recevoir d'eux ce même Evangile profondément vécu. Et une telle famille se fait évangélisatrice de beaucoup d'autres familles et du milieu dans lequel elle s'insère [...]* » (§71)

*De nouveaux critères pour la « première annonce »*

Comme nous l'avons fait pour le décret *Ad Gentes*, nous pouvons donc relever quelques critères nouveaux pour la définition de ce qu'est la première annonce :

- L'Évangélisation est la mission de l'Église. (Elle n'est pas un acte individuel et isolé mais un acte profondément ecclésial) – (I).
- La racine de l'annonce se trouve dans le discours de Pierre à la Pentecôte qui se répercute dans toute l'histoire de l'Église – (II).
- L'annonce est destinée :
  - à ceux qui ne connaissent pas la Bonne Nouvelle, aux enfants et aux membres des autres religions – (III).
  - et aux personnes baptisées éloignées de la foi – (III).
- La conversion s'exprime par :
  - le fait que l'annonce est entendue, accueillie, assimilée – (VI).
  - l'adhésion *aux vérités révélées* par le Seigneur (*fides quae*) – (VI).
  - une adhésion *du cœur* (*fides qua*) – (VI).
  - une volonté d'adhérer au programme de vie que le Seigneur propose – (VI).
  - l'entrée concrète dans une communauté – (VI).
- La communauté est le signe de la transformation de la vie (l'Église est le sacrement visible du Salut) – (II).
- L'Église proclame l'Évangile de *manière explicite* au moyen de la première annonce – (V).
- Le respect de la liberté n'empêche pas le droit de la personne à connaître le Christ – (IV).
- Le contenu de l'annonce est le Nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le Mystère de Jésus de Nazareth, Fils de Dieu – (V).
- Celui qui est évangélisé devient à son tour évangéliste (test de vérité) – (VI).
- Sous l'influence de la Bonne nouvelle, l'humanité doit être transformée de l'intérieur et rendue nouvelle – (VI).

- Chaque étape du processus d'évangélisation complète et enrichit les autres. Elles s'intègrent mutuellement – (I).

Le dernier critère que nous venons de mettre en évidence suggère que le modèle descriptif de l'évangélisation n'est plus unique. En tous cas il n'est plus seulement un processus diachronique. Il serait donc risqué de vouloir interpréter trop rapidement le *Directoire Général de la Catéchèse* de 1997, sans avoir préalablement cherché à savoir si le magistère n'a pas précisé entre-deux sa pensée sur ce point. Comme nous l'avons annoncé à la fin du paragraphe précédent, nous nous arrêtons donc maintenant sur l'Exhortation apostolique *Catechesi Tradendae* signée le 16 octobre 1979 par le pape Jean-Paul II.

***Catechesi Tradendae, Redemptoris Missio* et la « Nouvelle évangélisation »**

*Catechesi Tradendae : une nouvelle articulation entre catéchèse et mission*

La lecture de *Catechesi Tradendae* répond à nos attentes concernant une nouvelle modélisation de l'évangélisation. En effet, c'est un des messages que lance clairement l'Exhortation, en tenant compte de la situation des pays déchristianisés :

« [...] sans se confondre formellement avec eux, [la catéchèse] s'articule sur un certain nombre d'éléments de la mission pastorale de l'Eglise, qui ont un aspect catéchétique, qui préparent la catéchèse ou qui en découlent : première annonce de l'Évangile ou prédication missionnaire par le kérygme pour susciter la foi ; apologétique ou recherche des raisons de croire ; expérience de vie chrétienne ; célébration des sacrements ; intégration dans la communauté ecclésiale ; témoignage apostolique et missionnaire. Rappelons tout d'abord qu'entre catéchèse et évangélisation il n'y a ni séparation ou opposition, ni identification pure et simple, mais des rapports étroits d'intégration et de complémentarité réciproque » (§18).

On observe ici d'une part, que le texte rappelle le processus traditionnel de l'évangélisation diachronique tel que nous l'avons trouvé dans *Ad Gentes*, mais d'autre part, que chacun des moments qui le composent entretient des relations directes et permanentes avec les autres. Nous

sommes désormais en présence d'une autre manière de concevoir l'évangélisation qu'on nommera bientôt la « Nouvelle évangélisation ».

Le §19 de l'Exhortation qui concerne l'articulation entre première annonce, catéchèse et sacrements est particulièrement explicite sur ce point. Dans un premier temps, il rappelle la structure traditionnelle du processus de l'évangélisation, qu'il qualifiera par la suite d' « exemplaire » :

« La spécificité de la catéchèse, distinguée de la première annonce de l'Évangile qui a suscité la conversion, poursuit le double objectif de faire mûrir la foi initiale et d'éduquer le vrai disciple du Christ par le moyen d'une connaissance plus approfondie et plus systématique de la personne et du message de Notre Seigneur Jésus-Christ » (§19).

Cependant Jean-Paul II introduit dans un second temps une autre manière de situer la catéchèse : « Mais dans la pratique catéchétique, cet ordre exemplaire doit tenir compte du fait que souvent la première évangélisation n'a pas eu lieu » (§19). Il expose ainsi le contexte des pays déchristianisés : enfants baptisés mais qui n'ont pas d'attachement explicite et personnel au Christ, avec ou sans préjugés familiaux négatifs ; enfants non-baptisés fréquentant la catéchèse ; adolescents hésitants voire rebelles ; adultes sceptiques...

C'est alors que *Catechesi Tradendae* articule différemment la catéchèse à la première annonce, lui demandant d'assurer aussi cette part de la mission, sans pour autant trahir sa spécificité :

« C'est dire que la « catéchèse » doit souvent se soucier, non seulement de nourrir et d'enseigner la foi, mais de la susciter sans cesse avec l'aide de la grâce, d'ouvrir le cœur, de convertir, de préparer une adhésion globale à Jésus-Christ chez ceux qui sont encore sur le seuil de la foi. Ce souci commande en partie le ton, le langage et la méthode de la catéchèse » (§19).

La conséquence de ce choix est que l'on en vient naturellement à concevoir la catéchèse comme une initiation (§21 et 22), et à développer en catéchèse ce que Denis Villepelet appelle un incessant éveil à la foi chrétienne<sup>18</sup>.

*Catechesi Tradendae* ne situe pas, comme elle l'a fait pour la catéchèse, l'élément de la première annonce par rapport aux sacrements et à la mission.

---

<sup>18</sup> D. VILLEPELET, *L'avenir de la catéchèse*, Editions de l'Atelier, 2003, p. 106.

En effet, ce n'est pas le sujet de cette Exhortation. Mais les éléments contextuels que le texte nous donne sur la nouvelle manière de comprendre l'évangélisation font qu'il n'est plus possible désormais de ne travailler qu'avec un seul modèle, surtout quand on se situe dans un contexte déchristianisé.

Afin de vérifier ce que nous avançons, nous pouvons faire un bref détour sur ce thème dans *Redemptoris Missio*, encyclique donnée par le pape Jean-Paul II, le 7 décembre 1990, pour le vingt-cinquième anniversaire du Décret conciliaire *Ad Gentes*.

#### *Redemptoris Missio : les deux modèles de l'évangélisation*

Le §33 de l'encyclique expose trois situations devant lesquelles l'Eglise se trouve : 1) des peuples, groupes humains, ou contextes socioculturels non christianisés qui appellent une évangélisation classique *ad gentes* ; 2) des peuples fortement christianisés en lesquels s'exerce l'activité pastorale de l'Eglise ; 3) des groupes dont les membres sont baptisés mais qui sont éloignés du Christ et de l'Eglise, qui nécessitent la mise en place d'une « Nouvelle évangélisation »<sup>19</sup>. Nous retrouvons donc ici les motifs qui avaient suscité une seconde ou une « nouvelle » manière de concevoir l'évangélisation.

Désireux de sauvegarder la particularité de la mission « exemplaire » *ad gentes*, le rédacteur précise au §34 comment les trois activités pastorale et missionnaires de l'Eglise s'articulent. D'une part, même si elles paraissent mélangées dans la pratique, il ne convient pas pour autant de les compartimenter. Au contraire – d'autre part – il existe une « interdépendance réelle et croissante » entre elles. « Chacune exerce une influence sur l'autre, la stimule et lui vient en aide » précise le texte,

---

<sup>19</sup> L'expression « Nouvelle évangélisation » pour désigner la mission en direction des peuples déchristianisés apparaît déjà en décembre 1988 dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles Laïci* de Jean-Paul II, au §4 : « Ce sécularisme actuel est en vérité un phénomène très grave : il ne touche pas seulement les individus, mais en quelque façon des communautés entières, comme le notait déjà le Concile : « Des multitudes sans cesse plus denses s'éloignent en pratique de la religion » (GS §7). Moi même je l'ai répété souvent : le phénomène de la sécularisation frappe les peuples qui sont chrétiens de vieille date, et ce phénomène réclame, sans plus de retard, une nouvelle évangélisation ».

« l'esprit missionnaire *ad intra* est un signe très sûr et un stimulant pour l'esprit missionnaire *ad extra*, et réciproquement » (§34).

Le §44 qui traite spécifiquement de « la première annonce du Christ Sauveur » doit donc s'interpréter en fonction de ce que nous venons d'exposer. En effet, le texte fait référence à « toutes les formes de l'activité missionnaire » et à « la réalité complexe de la mission ». Dans son développement, et avec le §45, il rappelle les caractéristiques essentielles de la première annonce, que nous connaissons déjà. On notera toutefois un accent pressant sur le fait que l'Eglise ne peut se dérober au mandat missionnaire reçu du Christ, lequel correspond à un droit des peuples à recevoir la Bonne Nouvelle. On signalera également une définition du contenu de la première annonce : « le Christ crucifié, mort et ressuscité : en lui s'accomplit la pleine et authentique libération du mal, du péché et de la mort ; en lui, Dieu donne la « vie nouvelle », divine et éternelle » (§44). Enfin, le concept de « Nouvelle évangélisation », correspondant donc à une manière systémique de concevoir l'évangélisation, sera par la suite développé dans d'autres documents plus spécifiques comme *Tertio Millenio Adveniente* (§21), *Novo Millenio Ineunte* (§40), *Ecclesia in Europa* (§46 et 47). Nous aurons sans doute à reprendre ces derniers textes ultérieurement. Signalons déjà pour clore cet excursus dans *Redemptoris Missio* et avant de tirer quelques conséquences pratiques pour notre sujet, la citation suivante de *Tertio Millenio Adveniente* :

« Sur le chemin de la préparation du rendez-vous de l'an 2000, s'inscrit la série de Synodes commencée après le Concile Vatican II : Synodes généraux et Synodes continentaux, régionaux, nationaux et diocésains. Le thème fondamental est *celui de l'évangélisation*, et même de la nouvelle évangélisation, dont les bases ont été posées par l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* de Paul VI, publiée en 1975, après la troisième Assemblée générale du Synode des Evêques. Ces synodes font déjà par eux-mêmes partie de la nouvelle évangélisation : ils résultent de la conception du Concile Vatican II sur l'Eglise [...] » (§21)

Ainsi donc, la première annonce que nous cherchons à décrire doit désormais s'observer premièrement selon l'activité de la mission *ad gentes* et, de manière complémentaire, selon l'activité de la Nouvelle évangélisation. La première activité nous pousse à adopter un point de vue diachronique, la seconde un point de vue systémique.

Deuxièmement, si le point de vue diachronique doit toujours être considéré comme « exemplaire » et si le point de vue systémique introduit une dimension relationnelle forte entre tous les éléments de l'évangélisation, il n'en reste pas moins que la première annonce peut toujours être définie de manière analytique : non pas de manière relative seulement mais selon le contenu qui lui est vraiment en propre.

*Critères complémentaires concernant la « première annonce »*

Avant de quitter *Catechesi Tradendae* et *Redemptoris Missio*, de présenter un brève récapitulation du chemin que nous venons de parcourir, et d'aborder enfin le *Directoire Général pour la catéchèse de 1997*, nous concluons ce chapitre par les éléments caractéristiques de la première annonce que nous avons pu y relever :

- La communauté ecclésiale à tous ses niveaux est responsable<sup>20</sup> par rapport à la catéchèse (CT §24) – (II).
- Le contenu de la première annonce – « pleine de chaleur »<sup>21</sup> – est le kérygme<sup>22</sup> (CT §§ 18, 21 et 25) – (V).
- Avec la première annonce est semé par l'Esprit Saint un germe de foi, transmis efficacement par le baptême (CT §20). Cet événement ne va pas sans l'action créatrice de Dieu et l'engourdissement engendré par le péché – (VI).
- L'annonce suscite la foi (CT §§19 et 25) – (VI).
- La catéchèse doit se soucier aussi de susciter la foi (CT §19) – (I).
- Les vérités qu'on approfondit dans la catéchèse sont celles-là mêmes qui ont touché l'homme au cœur lorsqu'il les a écoutées pour la première fois. (CT §25) – (VI).
- L'Eglise a reçu mandat du Christ pour évangéliser. (RM §44) – (I).

---

<sup>20</sup> On se souviendra qu'*Ad Gentes* désignait comme responsables tous les chrétiens et qu'*Evangelii Nuntiandi* avait recentré sur l'Eglise ; maintenant la catéchèse est aussi en partie responsable de la première annonce. Cf. CT §19.

<sup>21</sup> CT §25

<sup>22</sup> Le kérygme n'est pas ici défini, mais il sous-entend un contenu « évident ». On s'apercevra qu'il ne l'est pas tant qu'il faille par la suite le préciser !

- L'annonce n'est plus destinée seulement à des zones géographiques mais aussi à des espaces humains, sociaux, culturels, politiques... (RM §37) – (I).
- L'annonce a en permanence la priorité dans la mission (RM §44) – (I).
- L'annonce a pour objet le Christ crucifié, mort et ressuscité ; en lui s'accomplit la pleine et authentique libération du mal, du péché et de la mort. En lui Dieu donne la Vie nouvelle, divine et éternelle. (RM §44) – (V).
- La conversion s'exprime dès le début par une foi totale et radicale, qui ne pose ni limites, ni délais au don de Dieu (RM §46) – (VI).
- Le dialogue interreligieux est différent de l'annonce. Il doit cependant lui être coordonné (RM §55) – (IV).

### **Récapitulation**

Pour arriver à saisir correctement ce qu'est la première annonce nous avons émis deux postulats. Le premier était qu'il ne suffisait pas d'aborder ce thème uniquement en ce qui lui est propre, mais aussi en fonction de son contexte. Nous avons pu ainsi enrichir considérablement la compréhension de notre sujet. Le second postulat était qu'il nous fallait partir, pour notre recherche, du texte fondateur de la mission de l'Eglise de notre temps : le décret conciliaire *Ad Gentes*.

L'étude que nous avons menée s'est donc présentée comme une lecture attentive des grands textes magistériels, selon le principe du premier postulat, en notant à chaque fois les critères qui nous paraissaient déterminants pour décrire la première annonce en son contexte.

C'est ainsi que le décret *Ad Gentes* nous a dévoilé la première annonce comme une étape particulière de l'évangélisation située entre celles du témoignage et de la conversion, celle-ci ouvrant ensuite l'étape de la catéchèse. De fait, l'évangélisation se présente ici comme un processus qui décrit comment sont touchés par la Bonne Nouvelle les non-chrétiens et comment, après avoir été intégrés à l'Eglise, ils deviennent à leur tour missionnaires.

Nous avons vu ensuite que l'Exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* avait opéré plusieurs déplacements importants en ce qui concerne la mission et, notamment, qu'elle avait introduit dans le champ de l'évangélisation les personnes baptisées éloignées de la foi. Il s'agit ici du point de départ de ce qu'on appellera quelques années plus tard la « Nouvelle évangélisation ». Nous avons alors complété notre liste de critères.

Les textes suivants (*Catechesi Tradendae* et surtout *Redemptoris Missio*) se sont révélés des maîtres d'œuvre de l'intuition d'*Evangelii nuntiandi* en développant l'évangélisation en contexte d'ancienne chrétienté. L'Eglise ne dispose donc plus d'un modèle d'évangélisation mais de deux, dont la structure se présente de manière identique : les étapes du modèle d'*Ad Gentes* demeurent les mêmes et son processus, qualifié d'« exemplaire », sert toujours de référence fondamentale. Mais en contexte de « Nouvelle évangélisation », les étapes du processus s'intègrent et se complètent mutuellement : elles se renvoient en quelque sorte l'une à l'autre sans pour autant perdre leur identité propre.

Comment cela peut-il se faire ? Que devient la « première annonce » dans ce cadre nouveau ? C'est ce que nous allons essayer de mieux comprendre en étudiant l'enseignement du *Directoire Général pour la Catéchèse* de 1997.

## II.- La première annonce dans le Directoire Général pour la Catéchèse (DGC)

Le *Directoire Général pour la Catéchèse* du 15 août 1997 reprend 16 fois l'expression « première annonce ». On peut à bon droit penser que nous y trouverons une description plus détaillée et plus synthétique de ce premier temps de l'évangélisation. De fait, après *Catechesi Tradendae* et *Redemptoris Missio*, la doctrine du magistère s'est enrichie et affinée. Le chemin parcouru permet au DGC de poser d'emblée le cadre dans lequel il convient de situer et d'interpréter la notion de « première annonce ».

Remarquons tout d'abord que toutes les parties du document n'ont pas la même importance : « Celles qui traitent de la Révélation divine, de la nature de la catéchèse, des critères qui régissent l'annonce du message chrétien, valent pour tous. En revanche les parties qui ont trait à la situation actuelle, à la méthodologie et à la manière d'adapter la catéchèse aux différents âges et contextes culturels, sont à prendre plutôt comme des indications et des orientations »<sup>23</sup>. Les chapitres normatifs se trouvent donc dans les deux premières parties du DGC : la catéchèse dans *la mission évangélisatrice de l'Eglise* (§34 à 91) et *le message évangélique* (§92 à 136).

Dans ce cadre, et comme nous l'avons déjà fait observer auparavant, il convient d'aborder la notion de première annonce selon deux angles de vue complémentaires : selon le ou les processus d'évangélisation et selon son contenu propre. C'est ce que nous nous emploierons de faire dans les deux paragraphes suivants. Cette lecture accomplie, nous confronterons les éléments obtenus aux caractéristiques déjà repérées au chapitre précédent. Nous en déduirons alors une récapitulation thématique des critères de la première annonce.

---

<sup>23</sup> DGC §10.

## **L'évangélisation et le ministère de la Parole**

### *Comment le DGC conçoit l'évangélisation*

Comme dans les textes magistériels antérieurs, le DGC situe la première annonce dans le cadre du processus de l'évangélisation. Celui-ci est exposé par trois fois dans les paragraphes 47, 48 et 49 dont nous récapitulons les éléments dans le tableau ci-dessous. On repérera deux déplacements entre le découpage prévu par le §47, inspiré d'*Ad Gentes*, et les §48 et 49. On sait en effet qu'il y a *Evangelii Nuntiandi* entre les deux.

Le premier déplacement concerne le témoignage préparatoire à la première annonce. Là où *Ad Gentes* préconisait l'insertion, le DGC préfère employer les termes d'imprégnation et de transformation. Une part importante est aussi donnée à l'inculturation, qui assume et renouvelle les cultures. De ce fait le témoignage chrétien est articulé non pas seulement à la charité mais aussi à la nouveauté que constitue la manière d'être et de vivre en chrétien. Ce marqueur « identitaire » ayant été repéré, il devient alors possible de proclamer explicitement l'Évangile.

Le second déplacement, concerne la catéchèse, qui devient un lieu d'initiation comprenant également la préparation et la réception des sacrements, c'est-à-dire un lieu d'incorporation à la communauté chrétienne. En raison du lien qu'il y a entre le sacrement du baptême qui « conforme au Christ » et la conversion initiale qui est une rencontre avec le Christ, la catéchèse a certainement un rôle particulier dans l'articulation des deux. Le DGC précise qu'elle a à « donner un fondement à [la] première adhésion et [à] la faire mûrir » (§80). L'annonce et les sacrements sont également liés par le fait que l'Église est « sacrement universel de salut » : elle annonce la Bonne Nouvelle du Salut et elle communique les dons divins (§44).

DGC §47 citant AG §11 à 18	DGC §48	DGC §49	DGC §50 et 51
Témoignage chrétien, dialogue et présence de la charité	L'Eglise animée par la Charité, <b>imprègne et transforme</b> tout l'ordre temporel, en <b>assumant et renouvelant</b> les cultures	Activité Missionnaire de l'Eglise pour les non- croyants et ceux qui vivent dans l'indifférence religieuse	MINISTÈRE DE LA PAROLE
Annonce de l'Évangile et <b>appel</b> à la <b>conversion</b>	Elle <b>témoigne</b> parmi les peuples de la nouvelle manière d'être et de vivre qui caractérise les chrétiens		
Annonce de l'Évangile et <b>appel</b> à la <b>conversion</b>	Elle <b>proclame</b> explicitement l'Évangile au moyen de la première annonce en <b>appelant</b> à la <b>conversion</b>	Activité catéchistique d'initiation pour ceux qui choisissent l'Évangile et pour ceux qui ont besoin de compléter ou restructurer leur initiation.	
Catéchuménat et <b>initiation</b> chrétienne	Elle <b>initie</b> à la foi et à la vie chrétienne <b>par la catéchèse et les sacrements</b> de l'initiation ceux qui se convertissent à Jésus-Christ, ou ceux qui recommencent à marcher à sa suite, en incorporant les uns et les autres dans la communauté chrétienne.	Action pastorale pour les fidèles chrétiens ayant déjà atteint la maturité au sein de la communauté chrétienne.	
Formation de la communauté chrétienne par le moyen des <b>sacrements et des ministères</b>		Elle développe sans arrêt le don de la communion chez les fidèles, par <b>l'éducation permanente de la foi</b> (homélie, autres formes du ministère de la Parole), les sacrements et l'exercice de la charité	
	Elle ne cesse de promouvoir la <b>mission</b> , en envoyant tous les disciples du Christ annoncer l'Évangile, en paroles et en œuvres, dans le monde entier.		

Le tableau ci-dessus ne doit pas être lu cependant sans les précisions données par les §46 et 49. Le §46 rappelle l'enseignement d'*Evangelii Nuntiandi* §17 : « aucune définition partielle, fragmentaire ne donne raison de la réalité riche, complexe et dynamique qu'est l'évangélisation ». De plus, si le processus d'évangélisation est assurément organisé en étapes ou « moments essentiels », ceux-ci en revanche ne doivent pas être considérés comme définitifs. En effet, ils sont « à reprendre, si nécessaire, puisqu'ils apportent la nourriture évangélique la plus adaptée à la croissance spirituelle de chaque personne ou de la communauté elle-même ». En réalité, c'est le §49 qui donne la clé de lecture des deux paragraphes précédents. Si il y a bien un processus, celui-ci doit être considéré comme cyclique ou systémique, notamment quand on se situe dans le contexte de l'indifférence religieuse ou d'un besoin pour certains baptisés de compléter ou restructurer leur initiation.

Ainsi, la première annonce située dans l'activité missionnaire de l'Eglise n'est pas seulement une étape nécessaire entre le témoignage chrétien et le catéchuménat, mais elle appartient à un ensemble tout à la fois missionnaire, catéchétique et pastoral placé sous l'autorité du « ministère de la Parole ». D'ailleurs, le DGC envisage que l'évangélisation *ad extra* comme *ad intra* peuvent coexister sur un même territoire voire dans une même communauté (§59).

#### *Le ministère de la Parole : fonctions, formes et sources*

Il est important de s'arrêter sur l'expression « ministère de la Parole » qui revient 26 fois dans le DGC et qui est qualifiée d'« élément fondamental de l'évangélisation ».

La notion de « ministère de la Parole » provient d'une expression employée par saint Luc dans le Livre des Actes des Apôtres : « Quant à nous, nous resterons assidus à la prière et au service (diakonia) de la Parole » (Ac 6,4). Le Décret conciliaire sur la charge pastorale des évêques dans l'Eglise, *Christus Dominus*, du 28 octobre 1965 cite ce verset de la manière suivante : « assidus à la prière et au *ministère* de la Parole » (§15). De fait le terme « diakonia » peut se traduire autant par « service » que par « ministère » notamment chez saint Paul (2Co 3,7-9 ; 6,3 ; 9,12).

Le Concile Vatican II use en différents textes de l'expression « ministère de la parole ». En pratique celle-ci se réfère d'abord à l'activité missionnaire des évêques (*Ad Gentes* §20 ; *Christus Dominus* §15 ; *Lumen Gentium* §26) et par extension aux membres du clergé prêtres et diacres (*Dei Verbum* § 25 ; *Gaudium et Spes* §26 ; *Optatam Totius* §4 ; *Presbyterorum Ordinis* §4). Les laïcs peuvent être appelés les seconder dans ce ministère en tant que « coopérateurs de la vérité » (3Jn 8) (*Apostolicam Actuositatem* §6), notamment comme catéchistes (*Dei Verbum* §25).

La Constitution dogmatique sur la Révélation divine (*Dei Verbum*) du 18 novembre 1965 en propose le contenu suivant : « Que le ministère de la Parole, qui comprend la prédication pastorale, la catéchèse, et toute l'instruction chrétienne, où l'homélie liturgique doit avoir une place de choix, trouve, lui aussi, dans cette même parole de l'Écriture, une saine nourriture et une sainte vigueur » (§24). Tradition et Écritures procèdent toutes deux de la source unique de la Parole de Dieu :

« La sainte Tradition et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant d'une source divine identique, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Écriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect » (§9)

Au-delà du Concile, on retrouvera la notion de « ministère de la Parole » surtout dans le *Code de Droit Canonique* de 1983 (8 références) et le *Catéchisme de l'Église Catholique* (6 références), en moindre mesure dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Pastores Dabo vobis* de 1992 (5 références) et le *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents* de 1998 (3 références)<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Par comparaison, l'expression n'est présente qu'une fois seulement dans *Evangelii Nuntiandi* ou dans *Presbyterorum Ordinis* (1965). Elle est totalement absente comme telle dans le décret *Ad Gentes*, dans *Catechesi Tradendae* ou *Redemptoris Missio*.

C'est donc finalement dans le DGC que l'on trouve le plus d'éléments concernant l'expression qui nous intéresse. Il semble même que ce soit ce texte qui propose pour la première fois une articulation raisonnée des sources, fonctions et formes de la Parole de Dieu.

D'après le §49 du DGC le « ministère de la Parole » transmet la Révélation, dans l'évangélisation et par l'Eglise, en utilisant des « paroles » humaines référées aux œuvres. Celles-ci sont tant celles de Dieu dans l'histoire ou dans la liturgie, que celles des chrétiens à travers leur témoignage ou leur participation à la transformation du monde. Le ministère de la Parole consiste alors à « éclaircir et justifier » ces œuvres, et à « nourrir » ceux qui sont déjà disciples du Christ. L'agent principal du ministère de la Parole est l'Esprit Saint, mais l'Eglise réalise ce ministère dans le monde sous de nombreuses formes adaptées aux situations de foi, aux divers contextes.

Le §51 décrit les principales « *fonctions* »<sup>25</sup> de ce ministère, fonctions que l'on peut comprendre comme missions particulières de prédication et d'enseignement confiées par le Christ à ses Apôtres et leurs successeurs :

- 1) la *convocation et l'appel à la foi*, déduits du mandat missionnaire de Jésus et réalisés par la première annonce,
- 2) *l'initiation* réalisée par la catéchèse en lien avec les sacrements de l'initiation déjà reçus ou encore à recevoir,
- 3) *l'éducation permanente de la foi* réalisée sous des formes très variées,
- 4) *la fonction liturgique*, notamment à travers l'homélie, mais aussi à travers la participation ou la préparation aux célébrations et enfin
- 5) *la fonction théologique* qui accompagne l'intelligence de la foi en cherchant le dialogue avec les courants de pensée et la culture ambiants.

---

<sup>25</sup> La notion de « fonction de la Parole » apparaît dans *Evangelii Nuntiandi* : « Et tout d'abord, qu'il nous soit permis de signaler dans les pages de l'Évangile l'insistance avec laquelle le Seigneur confie aux Apôtres la fonction d'annoncer la Parole. Il les a choisis, formés durant plusieurs années d'intimité, constitués et mandatés comme témoins et maîtres autorisés du message du salut. Et les Douze ont à leur tour envoyé leurs successeurs qui, dans la lignée apostolique, continuent à prêcher la Bonne Nouvelle » (§66).

Ces fonctions sont articulées, d'après le §52, à des « *formes* »<sup>26</sup> ou « manières d'exercer le ministère de la Parole »<sup>27</sup> correspondantes : la première annonce ou prédication missionnaire, la catéchèse pré et post baptismale, la forme liturgique et la forme théologique. Ainsi les différentes formes du ministère de la Parole se distinguent et se complètent : première annonce et catéchèse (§61) mais aussi catéchèse et pastorale (§64 et 69). La première annonce est la réponse à l'injonction de Jésus : « Allez... » (Mc 16,15) tandis que la catéchèse répond au besoin suscité par « celui qui croira... » (Mc 16,16).

Cependant telle forme peut être appelée à assumer plusieurs fonctions simultanément. L'article précise que « la catéchèse, par exemple, en même temps que sa fonction d'initiation, doit accomplir fréquemment des tâches missionnaires ». En effet, il n'y a qu'un « unique ministère de la Parole », les formes étant comprises comme des modalités, des accentuations, tonalités ou développements plus ou moins explicites adaptés aux situations des personnes et des groupes<sup>28</sup>. Finalement retenons que les *formes* servent

---

<sup>26</sup> L'expression « forme du ministère de la Parole » apparaît trois fois dans le DGC : « Ce qui confère à *l'enseignement de la religion* à l'école sa caractéristique, c'est qu'il est appelé à pénétrer le milieu culturel et à entrer en relation avec d'autres formes du savoir. En tant que *forme originale du ministère de la parole, en effet, cet enseignement* insère l'Évangile dans le processus personnel d'assimilation, systématique et critique de la culture » (§73) ; « *La catéchèse est la forme particulière du ministère de la Parole* qui fait mûrir la conversion initiale, jusqu'à ce qu'elle devienne une profession de foi vivante, explicite et agissante : « la catéchèse naît de la profession de foi et mène à la profession de foi » (§82) ; « Le premier chapitre indique les normes et les critères que la catéchèse doit suivre pour fonder, formuler et exposer ses contenus. *Chaque forme du ministère de la Parole, en effet, ordonne et présente le message évangélique selon son caractère propre* ».

<sup>27</sup> Cf. DGC §50, renvoyant à *Presbyterorum Ordinis* §4b : « Il y a donc bien des manières d'exercer le ministère de la Parole, selon les besoins différents des auditeurs et les charismes des prédicateurs. Dans les pays ou les milieux non-chrétiens, c'est par l'annonce de l'Évangile que les hommes sont conduits à la foi et aux sacrements du salut ; dans la communauté chrétienne elle-même, surtout pour ceux qui peuvent manquer de foi ou d'intelligence à l'égard de ce qu'ils pratiquent, la proclamation de la parole est indispensable au ministère sacramentel lui-même, puisqu'il s'agit des sacrements de la foi, et que celle-ci a besoin de la Parole pour naître et se nourrir ».

<sup>28</sup> Cf. DGC §51, note 61, p. 53.

à « véhiculer ces *fonctions* de base que le ministère de la Parole est appelé à remplir »<sup>29</sup>

Enfin, les formes et les fonctions sont elles-mêmes articulées aux « *sources* »<sup>30</sup> de la Parole de Dieu. Le §95 en donne la définition : contenue dans la Sainte Ecriture et la Tradition, la Parole de Dieu se manifeste dans les valeurs morales et religieuses qui informent les cultures (a). Celle-ci est méditée et comprise plus profondément par le biais du *sensus fidei*, sous la conduite du magistère (b) et elle resplendit dans la vie de l'Eglise, dans le témoignage des saints (c). Elle est célébrée dans la liturgie où elle est « proclamée, écoutée, intériorisée et commentée » (d). Enfin elle est approfondie dans la recherche théologique (e).

On observera que, curieusement, l'ordre de présentation de la Parole de Dieu en ses sources n'est pas celui des fonctions ou des formes, bien qu'il y corresponde, sauf peut-être pour la référence à l'Eglise et son histoire. Comme si la catéchèse post-baptismale ou mystagogique s'identifiait à ce contenu ? D'autre part, on remarque dans les verbes qui définissent la place de la Parole de Dieu en liturgie un écho interne relatif aux mêmes sources. La Parole de Dieu et ses sources sont à concevoir de manière organique.

On signalera enfin que dans l'exposition des fonctions, la qualité du ministre de la Parole remplissant telle ou telle fonction n'est pas clairement exposée. La tâche de la convocation et d'appel à la foi est vraisemblablement confiée aux ministres ordonnés, ou déléguée à des laïcs missionnés (catéchistes) mais celle de l'initiation semble être plutôt confiée à « l'Eglise » : « L'Eglise réalise cette fonction, fondamentalement, par la catéchèse... » (DGC §51). En revanche, la fonction théologique est confiée à « la théologie » : « Pour accomplir cette fonction, la théologie doit entrer en contact et dialoguer avec les courants philosophiques de pensée... » (DGC

---

<sup>29</sup> DGC §50.

<sup>30</sup> La notion de « sources » en rapport avec la Parole de Dieu apparaît dans le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* : « Les *ministres ordonnés*, sont aussi responsables de la formation à la prière de leurs frères et sœurs dans le Christ. Serviteurs du bon Pasteur, ils sont ordonnés pour guider le peuple de Dieu aux sources vives de la prière : la Parole de Dieu, la liturgie, la vie théologique, l'Aujourd'hui de Dieu dans les situations concrètes » (§2686). On perçoit ici que la définition des sources de la Parole de Dieu telle que l'entend le DGC (1997) n'est pas encore en place.

§51). Si l'on sait que chaque évêque successeur des Apôtres est bien dépositaire et garant des fonctions de la Parole de Dieu dans son Eglise et donc le ministre par excellence, on perçoit néanmoins que le déploiement des ministères n'est pas encore vraiment explicité.

Le tableau ci-dessous nous permet de récapituler brièvement ce que nous venons de voir :

<b>MINISTERE DE LA PAROLE</b>	<b>SOURCE</b>	<b>FORME</b>	<b>FONCTION</b>
	DGC §95	DGC §52	DGC §51
<b>a</b>	<b>Parole manifestée dans les valeurs religieuses et morales</b> authentiques qui sont répandues dans la société humaine et dans les diverses cultures en tant que semences de la Parole	<b>Première annonce ou prédication missionnaire</b>	<b>Convocation et appel à la foi</b>
<b>b</b>	<b>Parole méditée et comprise plus profondément</b> par le biais du sens de la foi de tout le Peuple de Dieu, sous la conduite du magistère qui enseigne avec autorité	<b>Catéchèse pré-baptismale</b>	<b>Initiation</b>
<b>c</b>	<b>Parole resplendit dans la vie de l'Eglise</b> , dans son histoire deux fois millénaire, et surtout dans le témoignage des chrétiens, des saints particulièrement	<b>Catéchèse post-baptismale</b>	<b>Education permanente à la foi</b>
<b>d</b>	<b>Parole célébrée dans la liturgie</b> où elle est constamment proclamée (a), écoutée (b), intériorisée (d), commentée (e)	<b>Liturgique</b>	<b>Liturgique</b>
<b>e</b>	<b>Parole approfondie dans la recherche théologique</b> , qui aide les croyants à progresser dans l'intelligence vitale des mystères de la foi	<b>Théologique</b>	<b>Théologique</b>

### *Conséquences pour la première annonce*

L'articulation de l'évangélisation au ministère de la Parole induit au moins trois conséquences pour ce qui nous concerne :

Premièrement, la première annonce dans sa forme propre fait appel à l'ensemble des sources de la Parole de Dieu comme elle peut en assumer tout ou partie des fonctions. Elle peut donc se présenter de manière extrêmement riche et diverse. Mais la *forme* « première annonce » n'a pas l'apanage de la *fonction* « première annonce » : toutes les autres formes peuvent aussi l'assumer, et dit le §61, particulièrement la catéchèse.

Deuxièmement le DGC est en mesure de fournir des critères de présentation du message évangélique puisqu'il est issu d'une seule et même source : la Parole de Dieu (§97). Ce message est donc christocentrique mais – par sa dynamique interne – il introduit également à une dimension trinitaire. L'annonce du Royaume est centrée sur le don du Salut, lequel implique un message de libération. Le caractère ecclésial du message renvoie à son caractère historique (les œuvres et les paroles de Dieu, du Christ et de l'Eglise, mais aussi le Symbole, la morale chrétienne, les sacrements, la vie spirituelle...) <sup>31</sup>. En tant que destiné à tous les peuples, il recherche l'inculturation. Mais celle-ci ne sera possible que si le message est présenté dans son intégrité et sa pureté. Enfin, le message évangélique est organique, avec sa propre hiérarchie de vérités. Harmonique, il transforme l'Evangile en un événement riche de sens. Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* est un point de référence obligé (§121) pour le ministère de la Parole, mais l'Ecriture doit y avoir une place prépondérante (§127).

Troisièmement, les personnes qui sont en charge du ministère de la Parole sont clairement définies d'après le *Code de Droit Canonique* dont il est fait référence dans le DGC au §50 <sup>32</sup> : les ministres ordonnés (CIC 756-757), les membres des instituts de vie consacrée en raison de leur consécration (CIC 758), les fidèles laïcs en raison de leur baptême et de leur confirmation (CIC 759). Le canon 759 précise : « Les Laïcs, en vertu de

---

<sup>31</sup> Cf. DGC §108.

<sup>32</sup> Cf. DGC §50, note 55, p. 51.

leur baptême et de la confirmation, sont par la parole et par l'exemple de leur vie chrétienne témoins du message évangélique ; ils peuvent être aussi appelés à coopérer avec l'évêque et les prêtres dans l'exercice du ministère de la Parole ». Il faut comprendre que les laïcs ont le droit et le devoir de coopérer à l'annonce de l'Évangile *s'ils* sont appelés par l'évêque ou les prêtres à l'exercice du ministère de la Parole. La condition mise à l'exercice de ce ministère ne dispense pas pour autant les fidèles de s'y préparer convenablement : ils en ont également le droit et le devoir<sup>33</sup>. Ceci signifierait donc que ceux qui sont revêtus à des degrés divers du ministère de la Parole sont appelés – à la mesure même de leur fonction – à assumer la première annonce.

Après ce long développement sur le rôle de la notion de « ministère de la Parole » dans l'évangélisation, nous pouvons revenir à la particularité de la première annonce dans ce processus. Nous procéderons à une récapitulation de l'enseignement du DGC dans le paragraphe suivant.

### **La première annonce et ses fruits d'après le DGC**

D'après DGC §49 (voir ci-dessus), le chrétien qui évangélise accomplit donc deux actes majeurs : le témoignage et l'annonce. Nous allons ici chercher à les caractériser, tout en sachant que l'annonce ne se révèle exister en plénitude que lorsque – par grâce – elle porte des fruits. Annonce et conversion étant deux faces d'une même pièce, nous ne pouvons traiter l'une sans l'autre.

Le témoignage est d'abord empreint de charité et c'est dans cet esprit – on l'a vu – qu'il imprègne et transforme la réalité en assumant et en renouvelant les cultures. Il manifeste un nouvel art de vivre et une nouvelle manière d'être (§48). Mais il sait aussi tenir compte du contexte ambiant, social, politique et religieux (§133).

La première annonce s'adresse à tous les hommes (§37), lesquels sont en recherche de la vérité sur Dieu et sur l'homme. Ils sont en recherche de leur foyer, habités par une attente inconsciente. Ainsi donc l'annonce doit-elle prendre en compte la nature humaine et ses aspirations (§55). Toutefois

---

<sup>33</sup> *Code de Droit Canonique Annoté*, Cerf-Tardy, 1989, p. 451.

cette humanité est divisée par le DGC en trois catégories (§58) : les non-croyants et ceux qui ont choisi de ne pas croire, les enfants et les jeunes en pays de chrétienté, les baptisés ayant perdu le sens de la foi dans les pays d'ancienne chrétienté. A ces derniers s'adresse la « Nouvelle évangélisation ».

L'annonce peut se caractériser, selon DGC §61, par trois verbes : aller, annoncer et appeler. « Aller » fait immédiatement référence au mandat reçu de Jésus, mais le DGC emploie aussi les verbes « sortir », « se hâter », qui ont également une connotation évangélique ou encore « proposer » (§61). Le verbe « annoncer » renvoie à la proclamation explicite du kérygme (§56), du Royaume (§15), de l'Évangile (§48), du Mystère du Christ (§80) en réponse à l'attente et au désir des hommes (§55). Cette proclamation cherche à susciter la foi (§276). Enfin, le verbe « appeler » fait référence à l'appel à la conversion (§47), à la foi. Il est aussi convocation (§48). Le premier, le Christ a appelé les hommes : « convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc 1,15) et l'annonce se situe dans ce sillage. A cette triple activité de la première annonce, la catéchèse répond également par trois actes : accueillir, éduquer et incorporer (§61).

Le fruit de la première annonce est la conversion. Celle-ci est à la fois : une *rencontre* entre l'homme et Dieu, qui est comme une source d'eau pure (§53, 55), une *reconnaissance* du Christ comme Seigneur (§82), une *réponse* positive à son appel (§55), une *expression* de la foi, un *changement de vie* (metanoia) (§55), un *assentiment* à la révélation de Dieu (§54), une *adhésion* du cœur à la personne de Jésus (§53 et 56), une *nouvelle naissance* (§56) ou encore un *déclenchement* du processus de pleine conversion (§56). Cette conversion est toujours personnelle (§53) et totalement libre (§55). Elle fait des personnes des « sympathisants » (§56).

Mais le DGC est encore plus précis pour décrire les fruits de la première annonce. Il s'agit d'un bouleversement personnel et d'une nouvelle relation à Dieu. Le changement profond du regard et du cœur (§55) qui se manifeste autant dans une nouvelle manière d'être que dans une nouvelle manière de vivre et de vivre ensemble (§55). Concrètement cette transformation s'observe dans la vie conjugale et familiale, la vie professionnelle ou les activités économiques et sociales (§55). Mais la mutation n'en reste pas au seul niveau humain, elle est aussi spirituelle. Il y a changement de la

personne dans sa relation à Dieu par l'émergence d'un intérêt nouveau pour l'Evangile (§56). Cette transformation se manifeste par la reconnaissance du Christ comme Seigneur, à travers le désir de mieux le connaître, de s'identifier à lui (§56) en jugeant, pensant et vivant comme lui (§53), en désirant marcher à sa suite (§48, 56). Ce désir incline la personne à vouloir entrer dans la communauté des disciples (§48) et à vouloir à son tour participer à la mission de l'Eglise (§55). Le changement se manifeste encore à travers un abandon confiant à Dieu (§54), à une adoration, un accueil de sa volonté (§55). Plus encore la conversion génère un sentiment amoureux à tout ce que le Seigneur a révélé (§54), une inclination à croire (§56), à faire sienne la foi de l'Eglise (§53). Il s'agit d'une authentique inclination à la foi (§56).

Enfin, le DGC nous donne une matière abondante et relativement charpentée. Nous retrouvons ici un nombre important d'éléments déjà vus dans l'étude réalisée sur les textes antérieurs du magistère, au chapitre précédent. Mais une analyse comparative nous permettra de mieux repérer quels sont les apports particuliers du DGC par rapport à ces documents. Ayant intégré ces éléments, nous serons alors en mesure de proposer une première synthèse concernant la première annonce.

### **L'apport du DGC à l'enseignement du magistère**

Une première constatation s'impose quand on compare le contenu du DGC avec les documents étudiés au chapitre 1. Le Directoire a voulu relire le décret *Ad Gentes* et se situer dans son héritage. Cela est vrai surtout quand il s'agit de décrire le contexte préalable favorable à une première annonce. Mais il serait erroné de penser que les autres textes du magistère en seraient pour autant ignorés et que le DGC est un simple décalque du décret conciliaire. Nous avons vu qu'il y avait également des avancées majeures propres au directoire.

Pour rendre compte de ces particularités nous procéderons à une brève synthèse selon les trois points suivants : 1) le ministère de la Parole et l'évangélisation, 2) l'annonce et 3) la conversion.

### *Le ministère de la Parole et l'évangélisation*

Premièrement, le DGC resitue la mission de l'Eglise et le devoir propre des chrétiens dans le service de la Parole (§49, 51, 52). De ce fait, chacun est bien appelé à la mission en vertu de son baptême (*Ad Gentes*) mais dans l'ordonnancement qui est celui de l'Eglise (*Evangelii Nuntiandi*). De ce fait la responsabilité de la première annonce incombe à chacun selon le degré de son ministère. Les sources de la Parole étant quintuples, quintuples sont les formes et les fonctions qui lui sont référées. De ce fait, si certaines personnes ou institutions dans l'Eglise peuvent être députées à l'annonce, celles-ci doivent aussi honorer les autres dimensions/sources de la Parole d'une part, et d'autre part elles ne peuvent être les seules à assumer cette fonction d'annonce. Certainement trouvons-nous ici le fondement de l'idée que tous dans une communauté ont part à l'annonce de l'Evangile et non pas seulement certains en vertu de leur ministère propre. Ainsi nous comprenons comment les missions d'évangélisation *ad intra* et *ad extra* s'influencent et se stimulent mutuellement (§59). De même les différentes étapes du processus « exemplaire » de l'Evangelisation, quoique bien distinguées (§61), s'articulent les unes aux autres et se fécondent également.

Bien qu'ayant présenté les sources de la Parole, le DGC cherche aussi par ailleurs à définir un contenu de l'annonce. En réalité, la formulation de ce contenu est sans cesse fluctuante d'un document à l'autre. Ici le DGC indique des « critères pour la présentation du message » dérivés de sa présentation des « sources » (§97). Mais par ailleurs, il indiquait que la catéchèse proclamait et racontait les faits et les paroles de la Révélation (§39), étant donné que Dieu se révèle ainsi (§38) et que c'est également ainsi que s'accomplit l'évangélisation elle-même (§39). Dans un paragraphe ultérieur, nous verrons comment récapituler toutes ces formulations sous la notion reprécisée de « kérygme ».

Finalement nous pouvons récapituler ces enseignements au moyen des critères suivants :

- La responsabilité de la proclamation de l'annonce incombe à chaque chrétien en fonction de son implication dans le ministère de la Parole – (II).

- Il est du ressort de toutes les formes du ministère de la Parole d'assumer aussi à leur manière la fonction de l'appel à la foi – (I).
- La première annonce ne peut être proclamée sans être articulée aux autres dimensions de la Parole, à savoir la liturgie, la théologie, son rayonnement dans l'Eglise, sa méditation et sa compréhension, sa traduction en valeurs humaines propres et inculturées – (V).
- Evangélisation *ad intra* et *ad extra* se fécondent mutuellement en vertu de leur enracinement commun dans la Parole – (I).
- Première annonce et catéchèse sont deux actions distinctes mais ordonnées l'une à l'autre : aller et accueillir ; annoncer et éduquer, appeler et incorporer – (I).
- La catéchèse (assumant la fonction de l'annonce) proclame et raconte les faits et les paroles de la Révélation – (I).
- Le contenu de l'annonce est centré sur Jésus Christ (introduisant à la Trinité) et sur le don du Salut (impliquant une libération). L'annonce a un caractère ecclésial et historique. Destinée à tous les peuples l'annonce recherche l'inculturation qu'elle ne peut réaliser que si elle reste présentée intégralement et sans mélange. Harmonique, elle est structurée de manière organique et hiérarchique – (V).

### *L'annonce*

Le DGC apporte également d'autres précisions sur ce qu'est l'annonce et sur le contexte dans lequel elle peut être proclamée de manière plus appropriée.

Plongeant ses racines dans *Ad Gentes* et *Evangelii Nuntiandi*, le Directoire rappelle ou précise que l'Eglise accomplit deux actions simultanément. D'une part, dans un esprit de charité, elle imprègne et transforme les réalités du monde, assumant et renouvelant les cultures ; d'autre part, elle témoigne de la nouvelle manière d'être et de vivre caractéristique des chrétiens (§48, 46). Nous retrouvons ici l'articulation entre l'agir et la parole signalée précédemment. Mais cette articulation se retrouve également entre le témoignage (en acte et en parole) et l'annonce qui lui est relative (§39 et 50). Les actes évangéliques à partir desquels une parole peut être dite parce qu'ils sont l'expression de la continuation de

l'œuvre de Dieu, sont essentiellement la liturgie, la vie des chrétiens et leurs œuvres de transformation du monde (§50).

Mais l'annonce n'est pas seulement une parole, elle correspond aussi et simultanément à une écoute. En effet, le DGC rappelle que les hommes sont en recherche des vérités sur Dieu et sur eux-mêmes. Ils sont en recherche de leur foyer (§55). Ainsi donc l'annonce doit-elle tenir compte de la nature de l'homme et de ses aspirations légitimes (§55). Le DGC appelle les chrétiens à se tourner vers le monde, à aller vers lui, sortir, se hâter, proposer... (§61)

L'annonce parole et écoute est encore appel. Le DGC fait ici aussi un retour sur les textes antérieurs du magistère, pour rappeler avec force que l'annonce est également un appel à la conversion (§48, 47 et 60). En effet, on a déjà vu que celle-ci était le pendant naturel tout autant qu'espéré de l'annonce. Mais plus encore, le DGC avance que l'annonce est aussi une convocation. Ceci sous-entend que la conversion s'accompagne naturellement d'un désir de rejoindre la communauté chrétienne.

Enfin, nous notons que c'est l'Esprit qui est le premier à l'œuvre dans l'annonce (§43 et 44). Premièrement par le fait que c'est lui qui pousse les chrétiens à agir et à témoigner dans la charité. Deuxièmement parce que c'est lui qui – par les paroles des missionnaires de l'Évangile – cherche à dialoguer avec l'humanité. L'Évangile par lui retentit dans l'Église, et par elle dans le monde (§50).

Nous retiendrons donc sur ces sujets les critères suivants :

- L'annonce doit prendre en compte la recherche de l'homme sur Dieu et sur lui-même – (III).
- L'annonce doit prendre en compte la nature humaine et ses aspirations légitimes – (III).
- L'annonce est une parole qui explicite un témoignage chrétien – (V) :
  - Le témoignage chrétien est constitué de paroles et d'actes (liturgie, témoignage de vie, œuvres de transformations) – (IV).
  - Animée par la charité l'Église imprègne et transforme le monde, en assumant et renouvelant les cultures – (IV).

- Le témoignage chrétien s'exprime par des manières caractéristiques d'être et de vivre – (IV).
- Annoncer c'est « aller, sortir, se hâter, proposer... » – (I).
- L'esprit Saint :
  - pousse et soutient l'Eglise dans sa tâche d'annoncer – (II).
  - manifeste son action dans l'Eglise par l'annonce et le témoignage dans la charité, et par elle dans le monde (IV).
- L'annonce est aussi un appel à la conversion – (V).
- L'Eglise proclame l'Evangile au moyen de la première annonce *en appelant à la conversion* – (V).
- L'annonce est aussi une convocation – (V).

#### *La conversion*

Enfin, il reste à rendre compte du regard que le DGC porte sur ce qu'est une authentique conversion chrétienne en réponse à la première annonce. C'est donc le dernier volet particulier que nous abordons. On remarquera peu d'apports dans le DGC en regard des textes antérieurs si ce n'est des précisions, des reformulations. Le DGC indique que la conversion est une rencontre entre l'homme et Dieu (§53 et 55) et qu'elle suscite un désir chez l'homme de mieux connaître le Christ, de s'identifier à lui et de marcher à sa suite (§56 et 53). Peut-être le texte va-t-il un peu plus loin quand il expose quelques exemples de transformations observables après une conversion. Celles-ci sont loin d'être cantonnées à la sphère privée : la conversion s'observe dans les relations nouvelles qu'on développe avec son entourage, mais aussi dans l'agir dans la société (§55). Le §56 nous apprend que les convertis, avant d'être des catéchumènes, sont d'abord des « sympathisants ».

De ces dernières observations propres au DGC nous extrayons les critères suivants :

- La conversion est une rencontre entre l'homme et Dieu – (VI).
- La conversion correspond à un désir de mieux connaître le Christ, de s'identifier à lui et de marcher à sa suite – (VI).
- La conversion correspond à une nouvelle manière d'être, de vivre, de vivre ensemble – (VI).

- La conversion se manifeste dans la vie intérieure, conjugale, professionnelle, sociale et économique – (VI).
- La conversion fait des personnes des « sympathisants » – (VI).

Arrivés à l'issue de ce parcours, nous avons pu mesurer les déplacements opérés par le DGC et les précisions qu'il apporte par rapport à l'enseignement magistériel antérieur. L'impression qui nous reste est qu'il a voulu se replacer dans les perspectives dessinées par le concile Vatican II, en faisant un effort de synthétisation important. L'articulation entre les modèles de l'évangélisation et de la Nouvelle évangélisation est réalisée au niveau du ministère de la Parole, ce qui nous semble être l'apport fondamental du document.

Il nous reste maintenant à proposer nous-mêmes un premier essai de synthèse de ce que le magistère enseigne concernant la première annonce. Ensuite nous verrons comment le *Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse* (TNOC) et les acteurs de terrain ont reçu cet enseignement et si ils y apportent des nouveautés ou des correctifs.

### **Récapitulation thématique des critères d'une première annonce**

La recherche que nous venons d'effectuer nous a permis de recueillir un panel de quelques 70 critères pour définir ou au moins décrire ce qu'est la première annonce dans ses contextes théologique et de terrain. Il convient, pour qu'ils soient opérationnels, de les ordonner de manière plus synthétique. Nous proposons ici 6 champs descriptifs qui sont : 1) le contexte théorique, 2) les acteurs (l'Esprit et l'Eglise), 3) les destinataires, 4) le contexte pratique, 5) le contenu et 6) les effets. La répartition des critères selon ces champs est réalisée dans les tableaux déjà signalés en fin d'ouvrage. Ici, nous les synthétisons en « méta-critères », discutant au besoin les synthèses nécessaires à opérer. Nous visons une utilisation aussi pratique que possible.

#### *Le contexte théorique*

Nous pourrions définir le contexte théorique de la première annonce en quatre points majeurs qui sont : le fondement théologique, le processus de

référence de l'évangélisation, la Nouvelle évangélisation, l'articulation nécessaire avec la catéchèse.

- Au commencement, l'évangélisation et particulièrement en elle l'annonce de la Parole trouvent leur fondement dans la mission du Verbe de Dieu, que le Christ transmet à l'Eglise dans un mandat explicite. L'évangélisation est donc la mission de l'Eglise, et dans cette mission l'annonce est la priorité. En raison de la mission du Christ, l'action d'annoncer peut être illustrée par les verbes : aller, sortir, se hâter, proposer...
- L'Évangélisation est d'abord un processus dans lequel l'annonce est une étape. On distingue : 1) la mission qui comprend témoignage et dialogue, 2) l'annonce, 3) le catéchuménat qui forme et intègre liturgiquement le « sympathisant » dans l'Eglise, notamment dans la célébration du Mystère Pascal. 4) la pastorale qui accompagne la mission du baptisé et structure davantage la communauté. Mais si on doit distinguer annonce et catéchuménat, ils sont en réalité articulés l'un à l'autre.
- Si le processus décrit ci-dessus est « exemplaire », la « Nouvelle évangélisation » considère que chaque étape complète et enrichit les autres, en s'intégrant mutuellement. En effet, la mission *ad gentes* ne peut plus se concevoir seulement en termes géographiques, mais aussi en termes d'espaces humains, sociaux, culturels. De même la situation des pays déchristianisés fait que le processus d'évangélisation doit être davantage perçu de manière systémique. Le ministère de la Parole est le fondement commun aux deux modèles de l'évangélisation *ad intra* et *ad extra*, qui se fécondent mutuellement. Ce ministère peut prendre plusieurs formes qui ont toutes – chacune selon sa spécificité – à assumer la fonction de l'annonce.
- Première annonce et catéchèse sont donc doublement articulées l'une à l'autre : en vertu du processus (Évangélisation), et en vertu de la fonction commune de l'appel à la conversion (Nouvelle évangélisation). L'articulation première peut se décliner en termes d'aller/accueillir, annoncer/éduquer, appeler/incorporer.

### *Les acteurs*

Dans le contexte que nous avons défini ci-dessus, les deux acteurs principaux de la première annonce sont l'Esprit Saint et l'Eglise, le corps dont le Christ est la tête.

- L'Esprit Saint est l'acteur principal de l'évangélisation. C'est lui qui œuvre dans le cœur des personnes, qu'il soit celui des prédicateurs ou celui des récepteurs de l'annonce. De ce fait, la racine de l'annonce évangélique se trouve dans le discours de Pierre à la Pentecôte, qui se répercute dans toute l'histoire de l'Eglise.
- L'Eglise est le sacrement visible du Salut : elle est la communauté-signe de la transformation qu'opère la conversion à l'Évangile. En ce sens l'annonce est la mission de tous les baptisés mais chacun selon son implication dans le ministère de la Parole. De ce fait, la communauté ecclésiale à tous ses niveaux est responsable de l'annonce comme elle l'est de la catéchèse. De même, chacune des composantes fondamentales de la communauté (selon les formes du ministère de la Parole) a une part de responsabilité dans l'évangélisation.

### *Les destinataires*

Tout homme est destinataire de l'annonce évangélique, qu'il soit non croyant, d'une autre religion, enfant, ou même déjà baptisé. En effet, naturellement tous portent en eux la capacité d'exprimer de manière voilée les richesses toujours déjà données par Dieu (les semences du Verbe). Naturellement aussi, tous sont en attente des dons du Seigneur ou leur manifestation : les hommes sont en recherche sur Dieu et sur eux-mêmes. L'annonce doit donc tenir compte de cette nature humaine et de ses aspirations légitimes.

### *Le contexte pratique*

On a vu précédemment que l'annonce correspondait à la seconde étape du processus de référence. Cela signifie qu'elle ne peut être proclamée que dans le cadre d'un contexte préparatoire que l'on caractérisera de trois

manières : l'esprit de charité, le témoignage en actes et en paroles, le dialogue fraternel.

Mais avant de décrire brièvement ces trois caractéristiques, il est nécessaire de signaler que « l'axe stratégique » de la mission de l'Eglise a évolué entre le décret *Ad Gentes* et le DGC. En effet, le décret du concile préconisait l'*insertion* des missionnaires dans la société : ils devaient se joindre – à la manière du sel dans la pâte – à des groupements humains, en devenir membre et y vivre en témoins. Le DGC préconise au contraire de proposer l'expérience d'un *bain* dans un milieu christianisé. Il importe ici que l'Eglise « imprègne et transforme le monde, en assumant et en renouvelant les cultures ».

- L'Esprit Saint étant l'acteur premier de l'évangélisation, c'est la charité qui préside à la mission de l'Eglise dans le monde. De fait, c'est l'Esprit de charité qui anime les chrétiens et qui doit rayonner autour d'eux. Le service de tous les souffrants manifeste particulièrement ce rayonnement.
- Le témoignage chrétien est constitué par l'adéquation entre des actes authentiquement chrétiens et les paroles qui les fondent. Ces actes sont ceux de la liturgie, d'œuvres de transformation du monde, mais aussi d'une manière caractéristique d'être et de vivre.
- Le dialogue est la formule préconisée pour éclairer les hommes, les libérer, les ouvrir ou les élever à une dignité supérieure. Dans certains cas, il peut s'agir d'un dialogue interreligieux – celui-ci ne constituant pas encore une annonce bien que celle-ci doive lui être coordonnée. Le dialogue doit respecter la liberté de la personne – que l'annonce requiert absolument – en évitant la contrainte ou le prosélytisme. Cependant, ce respect n'empêche pas le droit de la personne à connaître le Christ.

### *Le contenu*

Le contenu de l'annonce est d'ordre divers. Il comprend trois fonctions : une explicitation, une proclamation et un appel. La proclamation elle-même comprend un noyau kérygmatic et un développement organique.

- L'annonce est en premier lieu – en relation avec le témoignage chrétien et le dialogue qui lui servent de cadre préparatoire – une explicitation de ce témoignage. Elle est un dévoilement, une proclamation explicite de l'Évangile, distinct du dialogue qui la précède.
- L'annonce est donc essentiellement une proclamation du Mystère du Christ. Son noyau est donc le kérygme du Christ crucifié, mort et ressuscité, lequel introduit la révélation du Dieu Trinité. A partir de ce cœur de l'annonce, se développe de manière organique l'œuvre du Christ : en lui s'accomplit la pleine et authentique libération du mal, du péché et de la mort. En lui Dieu donne la vie nouvelle, divine et éternelle. Cette œuvre du Verbe fait chair (ou de la Parole) déploie toutes ses dimensions dans la liturgie, la théologie, dans l'Église, dans l'esprit des hommes qui la méditent et la contemplent, et la traduisent en valeurs humaines propres et inculturées. Le Mystère du Christ annoncé ne peut donc être découplé de son caractère ecclésial et historique.
- L'annonce est enfin un appel à la conversion en même temps qu'une convocation. De fait, l'appel à suivre le Christ est équivalent d'une invitation à faire partie de la communauté de ses disciples.

#### *Les effets*

La conversion est, par grâce, le pendant de l'annonce. Elle peut se caractériser par ses effets sur l'âme de la personne, son cœur et son intelligence. On dira autrement qu'à travers cette expérience l'homme est touché dans son existence et qu'il y répond par la foi. Il devient alors « sympathisant » et un nouvel évangéliste en puissance.

- La conversion est une participation de l'homme au mystère de l'amour de Dieu, une rencontre entre lui et Dieu. Dans cette rencontre l'Esprit Saint sème en l'homme un germe de foi, acte dont le baptême est le signe sacramentel. Mais en même temps que s'accomplit l'action créatrice de Dieu, qui transforme l'humanité de l'intérieur et la rend nouvelle, une réaction d'engourdissement engendrée par le péché se manifeste aussi.

Dans cette rencontre se réalise un attachement personnel de l'homme au Seigneur Jésus. La conversion suscite un désir de mieux connaître le Christ, de s'identifier à lui et de marcher à sa suite.

- La conversion est donc l'apparition de la foi suscitée par l'annonce. Celle-ci est totale et radicale. Elle n'oppose ni limites ni délais au don de Dieu.

La conversion correspond donc à une adhésion du cœur (*fides qua*), qui se manifeste par un changement de mentalité et de mœurs, à une nouvelle manière d'être, de vivre, de vivre ensemble, que se soit dans la vie conjugale, familiale, professionnelle, ou sociale. Cette adhésion s'exprime par une volonté d'adhérer au programme de vie que le Seigneur propose mais aussi par le désir d'entrer concrètement dans une communauté et de s'engager sur un itinéraire de transformation de soi-même.

Mais la conversion est aussi une adhésion de l'intelligence aux vérités révélées par le Seigneur (*fides quae*). Celle-ci se discerne par le fait que l'annonce est entendue, accueillie et assimilée. Ce sont d'ailleurs ces vérités révélées qui ont touché l'homme au cœur qu'on approfondit dans la catéchèse.

### *Récapitulation*

Au cours du premier chapitre, nous avons mis en évidence les deux schémas de référence de l'évangélisation : l'évangélisation *ad gentes* (*ad extra*) et la Nouvelle évangélisation (*ad intra*). Nous savions que ces deux schémas comportaient les mêmes étapes mais que celles-ci s'articulaient différemment selon qu'on était dans l'une ou l'autre option pastorale. Dans ce contexte comment devons-nous appréhender l'étape de la première annonce ?

Notre lecture du DGC nous a permis de faire un pas de plus et de comprendre comment, au moyen du ministère de la Parole qualifié d' « élément fondamental de l'évangélisation », pouvaient s'articuler l'un et l'autre des deux schémas de l'évangélisation d'une part, et les étapes du

témoignage, de la première annonce et de la catéchèse entre elles d'autre part.

La notion de ministère de la Parole est déterminante pour comprendre ce qu'est la première annonce dans la pensée du magistère aujourd'hui. Rappelons ici brièvement que ce ministère peut épouser plusieurs formes, dont celle de la première annonce, et qu'en elles il assume plusieurs fonctions qui vont de la convocation et de l'appel à la foi à la fonction théologique, en passant par l'initiation, l'éducation permanente de la foi et la fonction liturgique. Par exemple la première annonce peut être pratiquée à travers un acte liturgique, ou bien une proclamation kérygmatique, ou encore un enseignement théologique.

Cette diversité de moyens est d'autant plus rendue possible et riche que le ministère de la Parole s'appuie sur cette unique source qu'est la Parole, diffractée en cinq éléments fondamentaux dont nous retrouvons l'écho justement dans les formes et les fonctions. Ainsi le contenu d'une première annonce contient-il toujours de manière organique chacune des cinq dimensions de la Parole, avec plus ou moins d'accent. C'est en quelque sorte sa marque de fabrique, son critère d'authenticité.

Enfin, la notion de ministère de la Parole définit qui dans l'Eglise doit porter le message de la première annonce et comment. Il s'agit des ministres ordonnés, des religieux en raison de leur consécration, et des fidèles laïcs en raison de leur baptême et de leur confirmation dans la mesure où ils en ont reçu la mission. En fait, à l'image de Pierre parlant au nom des Douze lors de la Pentecôte, celui qui proclame la première annonce est d'abord celui qui parle légitimement au nom de sa communauté.

Mais le DGC n'a pas attiré notre attention seulement sur la notion de ministère de la Parole. Nous avons vu également qu'il était attaché à référer son propos à l'expérience chrétienne, que ce soit avant, pendant ou après la première annonce. Nous avons ainsi pu relever les accents du mouvement qui part de l'aspiration de tout homme en attente de la Parole à l'effet que celle-ci produit lorsqu'elle rencontre le cœur d'un homme et que celui-ci se convertit. Et nous avons remarqué qu'il y avait un rapport à construire dans la catéchèse entre l'expérience de la rencontre du Christ au temps de la conversion et celle de la rencontre du même Christ dans les sacrements de

l'initiation. La première annonce entretient donc bien un rapport profond avec ce qui la prépare, ce qui l'explique en vue de la seconde rencontre sacramentelle avec le Christ, et ce qui constitue finalement le témoignage du converti.

Ainsi, les deux éléments fondamentaux que nous avons mis en évidence, ministère de la Parole et expérience chrétienne, peuvent s'adapter facilement au contexte d'évangélisation *ad extra* ou *ad intra* dans lesquels ils s'expriment, et faire le lien entre les deux le cas échéant.

En ce qui concerne l'articulation des étapes de l'évangélisation entre elles, nous avons remarqué également que l'étape de la première annonce s'articule à celle du témoignage à travers un double jeu acte/parole. En effet, le témoignage chrétien est un composé d'actes et de paroles posés en mutuelle adéquation, ce qui le rend crédible. Ce témoignage ensuite, pris comme un tout, devient alors lui-même comme un acte majeur en attente d'une parole majeure qui lui donne sens : c'est la première annonce. On voit ici et avec ce qui précède combien la première annonce ne peut pas être un acte individuel, subjectif, inopiné – lequel serait plutôt de l'ordre du témoignage. Première annonce et témoignage ne sont pas du même ordre ni dans la forme ni dans le contenu.

Par ailleurs, selon le DGC, l'articulation de la première annonce à la catéchèse qui lui fait suite est définie à travers trois couples de verbes : aller/accueillir ; annoncer/éduquer ; appeler/incorporer. La catéchèse est donc bien l'accompagnement, l'explicitation, l'épanouissement de l'expérience de conversion vécue par le « sympathisant ».

C'est ainsi que tenant compte de tous ces éléments structurants, nous avons pu récapituler de manière thématique l'ensemble des critères recueillis au cours de notre étude. En réalité, nous observons qu'ils décrivent de manière heureuse et assez complète ce qu'est une authentique et vivante expérience de rencontre du Christ et le rôle qu'y joue la première annonce.

A l'issue de cette seconde partie concernant l'enseignement du *Directoire Général de la Catéchèse* tel que nous le percevons à la lumière des textes antérieurs du magistère (première partie), il nous reste donc à le confronter au *Texte National* ainsi qu'aux diverses lectures et applications

pratiques réalisées en pastorale. Ce travail donnera lieu à d'éventuels additifs ou corrections à apporter à la définition synthétique de la première annonce que nous venons de présenter ci-dessus. Nous aurons enfin une attention spéciale pour l'approche spécifique de l'Enseignement Catholique.

### III.- La première annonce dans le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse (TNOC)

Le *Texte National* approuvé par la Congrégation pour le Clergé et publié en 2006 est une bonne illustration d'inculturation du DGC et de l'enseignement du magistère en général dans un contexte particulier. Il se situe au confluent de l'apport du magistère universel et d'un travail entamé localement depuis plusieurs années par les évêques de France, marqué par la publication de la *Lettre aux Catholiques de France* (LCF)<sup>34</sup> en 1996 et du document *Aller au cœur de la foi* (ACF)<sup>35</sup> en 2003.

Si donc le *Texte National* expose les principes qui fondent l'organisation de la catéchèse en France, ceux-ci sont issus de la norme pour l'Eglise universelle que constitue le DGC et du diagnostic posé sur la crise de la transmission de la foi en France exposé dans la LCF. Avec son analyse, cette *Lettre* proposait également le remède qui consistait pour l'Eglise de France à aller aux sources de la foi, à devenir ainsi disciple et témoin de manière plus décidée et plus radicale. Cette double approche, magistérielles et locale, et leur synthèse produit donc un document original qui aura un impact sur notre compréhension de ce qu'est la première annonce.

#### **Lecture et analyse du Texte National**

Deux remarques préalables à la lecture sont nécessaires : elles concernent la nouvelle évangélisation et la pédagogie d'initiation.

---

<sup>34</sup> CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE, *Proposer la foi dans la société actuelle – Lettre aux catholiques de France*, Cerf, 1996.

<sup>35</sup> COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *Aller au cœur de la foi*, Bayard, Cerf, Fleurus-Mame, 2003.

### *Nouvelle évangélisation et choix de la pédagogie d'initiation*

En premier lieu, il est à noter, que dans la ligne de la LCF, le *Texte National* se situe clairement dans un contexte de nouvelle évangélisation. C'est d'ailleurs ce qu'il ressort explicitement du §1.1 : « Comment ne pas se sentir appelés à une « nouvelle évangélisation » ? ».

Cette déclaration est confirmée par la description que le *Texte National* donne de la société, dans son introduction générale<sup>36</sup> et aux paragraphes 1.3 ; 1.4 et 3.7. Il y est fait mention d'une société pluraliste et relativiste, destructurante et génératrice d'individualisme (*cf.* Intro.), dans laquelle on trouve des personnes qui s'éveillent à la foi à tous les âges (§1.4), provenant de diverses conditions, avec autant d'itinéraires préalables (§3.7). Certaines personnes ne sont pas chrétiennes d'origine, quand d'autres affirment vivre de la foi chrétienne tout en marquant une distance vis-à-vis de la communauté ecclésiale (§1.1)... La société française est décrite comme une société de « vieille chrétienté » (§1.3), « en rupture de tradition » (*cf.* Intro.).

Le contexte social induit donc le choix du modèle de la nouvelle évangélisation systémique tel qu'il a été esquissé par *Evangelii Nuntiandii*. Même si elle demeure « exemplaire », comme nous l'avons vu, l'évangélisation *ad gentes* n'est donc pas ici le modèle premier de référence. La première annonce ne sera donc pas à concevoir ici d'abord comme une étape d'un processus mais plutôt comme un pôle en relation avec d'autres éléments de l'expérience chrétienne. Elle sera à envisager comme une annonce qui se réitère, se renouvelle ou s'approfondit tout au cours de la vie.

Notre seconde remarque préalable concerne la pédagogie d'initiation. Deux éléments sont à considérer.

Premièrement, pour mettre en œuvre le modèle de nouvelle évangélisation décrit ci-dessus, les évêques ont fait le choix de la pédagogie d'initiation (§1.3), choix qui avait déjà été posé par la LCF en 1996. Il s'agit de « toute démarche qui travaille à rendre effectif chez une personne l'accueil de Dieu qui attire à lui » (§1.3) ; et c'est une démarche qui

---

<sup>36</sup> *Cf.* Le contexte de l'annonce aujourd'hui, TNOC § Intro., p. 19.

concerne toute l'Eglise : « Notre Eglise toute entière doit se mettre davantage en état d'initiation, en percevant et en accueillant plus résolument la nouveauté de l'Evangile pour pouvoir elle-même l'annoncer »<sup>37</sup>. La pédagogie d'initiation se conçoit bien comme une réponse à la société en crise décrite ci-dessus. Ainsi, l'analyse de cette pédagogie nouvelle, dont le chapitre 2 du TNOc donne le fondement pascal et le chapitre 3 les sept conditions pour la mise en œuvre, sera de nature à alimenter notre réflexion sur la première annonce : qu'est-ce que la première annonce en pédagogie d'initiation ?

Enfin, second élément à prendre en compte, le choix de la pédagogie d'initiation sera déployé « selon les formes diversifiées et complémentaires du ministère de la Parole » (§1.4), telles qu'on a pu les voir exposées dans le DGC. Ce troisième choix effectué par les évêques est justifié par cette option théologique de principe : « C'est la Parole de Dieu qui suscite une conversion personnelle » (§3.5).

En conséquence, dans le TNOc, nous avons affaire à un modèle systémique, multipolaire, mais aussi « catholique »<sup>38</sup>. Ainsi chaque pôle contient de manière organique et analogique, en plus de son caractère propre, également les caractéristiques des autres pôles, quoique dans un moindre degré. De ce fait, nous pouvons élargir le champ sémantique de la recherche à des termes comme « annonce », « appel », « choix », ou encore « conversion », lesquels pourront être signifiants pour nous de manière directe ou analogique.

Nos deux remarques préalables ayant été formulées, nous pouvons maintenant reprendre le fil de notre lecture des textes, en employant la méthode habituelle : un regard analytique – qui dégagera les mentions explicites et implicites de la première annonce – et un regard diachronique.

---

<sup>37</sup> TNOc §1.3, p. 28, cf. LCF, p. 35.

<sup>38</sup> « Catholique » signifie que « la partie contient le tout », comme l'illustrent bien les phénomènes de fractales où chaque élément est semblable à celui qui le contient, dans l'infiniment grand ou l'infiniment petit.

### *Mentions explicites de la première annonce*

En premier lieu, le Texte National fait par deux fois mention de la « première annonce ». La première mention en donne une définition ; la seconde propose une modalité de la pédagogie d'initiation où la première annonce pourra être particulièrement mise en valeur :

**§1.3 :** *Trouver des formes de première annonce.*

« Le choix d'une pédagogie d'initiation demande que se développent aussi des initiatives de « première annonce », comme il peut en exister par exemple dans l'enseignement catholique de la part de la communauté éducative. Ce sont des propositions ponctuelles, qui ne présupposent pas déjà un acte volontaire de la part de ceux à qui elles sont adressées. Cette annonce est appelée « première » parce qu'elle appelle à croire et conduit au seuil où va être possible une conversion. Elle travaille à éveiller le désir, elle invite à un chemin de foi, elle suscite de l'intérêt, mais sans attendre que la personne à qui elle s'adresse ait déjà choisi de devenir disciple. Elle s'affronte aux questions que la société pose à l'Eglise et ose une véritable apologétique. »<sup>39</sup>

**§3.0 :** « Le choix de la pédagogie d'initiation peut s'exprimer et prendre corps dans diverses modalités catéchétiques : un dispositif par âges et étapes de la vie, assurant à chaque seuil de croissance une proposition de catéchèse ordonnée et systématique ; une organisation de la catéchèse par lieux de vie et de regroupement, privilégiant des initiatives de première annonce dans la famille, les établissements catholiques d'enseignement, les aumôneries d'enseignement public, les mouvements de jeunes et d'adultes ; des temps de catéchèse communautaire intégrés au rassemblement dominical et enracinés dans la nature même de l'année liturgique ; des itinéraires élargissant à l'ensemble des sacrements l'intuition qui commande déjà le processus mis en œuvre par le catéchuménat des adultes.

Chacune de ces modalités catéchétiques est nécessairement organisée selon des principes directeurs propres, mais chacune à sa manière doit s'appuyer sur les sept éléments qui fondent la pédagogie d'initiation. Elles sont chacune une réalisation particulière de ce choix fondamental »<sup>40</sup>.

Ces deux textes nous donnent une première batterie de critères, dont certains sont déjà bien connus (en italique) :

- *L'annonce est une initiative qui découle du choix de la pédagogie d'initiation – (I).*

---

<sup>39</sup> TNOc §1.4, p. 29.

<sup>40</sup> TNOc §3.0, p. 45.

- L'annonce est modelée par un ou l'ensemble des sept éléments (points d'appui) qui fondent la pédagogie d'initiation – (VIII)
- L'annonce trouve un terreau plus favorable dans les lieux de vie et regroupement (familles, établissements catholiques, aumôneries, mouvements), qui sont une des modalités catéchétiques de la pédagogie d'initiation – (VIII).
- L'annonce s'affronte aux questions de société posées à l'Eglise ; elle ose l'apologétique – (VIII)
- L'annonce est une proposition ponctuelle – (VIII).
- *L'annonce ne présuppose pas d'un acte volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée – (IV).*
- *L'annonce est un appel à croire, une invitation à entamer un chemin de foi – (V)*
- *L'annonce conduit au seuil d'une possible conversion – (V)*
- *L'annonce cherche à éveiller le désir ; elle suscite de l'intérêt – (VI)*

Quelques éléments appellent un commentaire, mais il est préférable de compléter notre enquête en recherchant dans le reste du texte ce qui peut encore se rapporter à l'annonce, de manière implicite. Conformément aux remarques préalables, nous étendons notre analyse à d'autres mots-clés comme « appel », « choix », « conversion », etc.

#### *Mentions implicites de la première annonce*

La première forme d'appel à la conversion qui apparaît dans le Texte National est celle qui s'adresse aux actuels chrétiens. Ceux-ci sont « invité à prendre conscience de leur vocation en vivant toujours davantage du mystère pascal »<sup>41</sup>. La même idée est reprise un peu plus loin : « Dans nos pays de « vieille » chrétienté, les chrétiens ne pourront « former une Eglise qui propose la foi » sans redécouvrir eux-mêmes le Christ et son Evangile comme une véritable nouveauté. « *Notre Eglise tout entière doit se mettre davantage en état d'initiation, en percevant et en accueillant plus résolument la nouveauté de l'Evangile pour pouvoir elle-même l'annoncer* »<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> TNOc § Avant propos, pp. 17-18.

<sup>42</sup> TNOc § 1.3, p. 28, cf. LCF, p. 35.

Cet appel, exprimé ici par les évêques, est en fait provoqué par la situation elle-même : « La situation critique qui est la nôtre nous pousse, au contraire, à aller aux sources de notre foi et à devenir disciples et témoins du Dieu de Jésus-Christ d'une façon plus décidée et radicale »<sup>43</sup>.

Les évêques disent avoir eux-mêmes été les premiers à vouloir répondre à l'appel : ils l'ont fait concrètement en décidant de renouveler la catéchèse en France : « C'est ce même appel à « *aller ensemble à l'essentiel* »<sup>44</sup> qui nous a guidés pour travailler au renouvellement de la catéchèse en France. « *Avant de décider ce qu'il conviendra de faire, nous sommes persuadés, avons-nous écrit, qu'il nous faut aller ensemble, les uns avec les autres, au cœur de la foi* »<sup>45</sup> »<sup>46</sup>. En fait, l'annonce elle-même a été proclamée à l'Eglise de France par la publication de la LCF. ACF a été la réponse à cette annonce, par une proposition de conversion, qui a donné des fruits que le *Texte National* promet pour toute l'Eglise, tout en lançant finalement un nouvel appel. La première annonce n'est donc pas seulement un appel littéraire ou théorique, c'est aussi une action et une invitation à l'action.

Cette première manière d'aborder l'annonce ou l'appel à la conversion nous donne les critères suivants :

- Une situation critique peut provoquer à l'annonce. – (VIII)
- *Les évêques formulent l'appel pour et au nom de l'Eglise, ayant été « poussés » par une situation critique*<sup>47</sup>. – (II).
- L'annonce est aussi une action et une invitation à l'action – (VIII).
- L'annonce est un appel qui renvoie à la vocation de chacun – (VIII).
- *Le contenu de l'annonce se rapporte au Christ et la nouveauté de son Evangile, au « cœur de la foi », à « l'essentiel »* – (V).
- La racine ou la source de la conversion, de la foi, ont leur origine dans le mystère pascal – (VIII).

---

<sup>43</sup> TNOc §Intro., p. 21.

<sup>44</sup> LCF, p. 21.

<sup>45</sup> ACF, pp. 11-12.

<sup>46</sup> TNOc §Intro., p. 20.

<sup>47</sup> Ceci est un constat de fait, non une idée contenue littérairement dans le texte. Il illustre la proposition qui consiste à dire que l'annonce est proclamée par celui qui en a reçu mission dans la communauté.

Une autre manière de comprendre l'annonce est de l'aborder par une analyse de l'exposé missiologique et ecclésiologique proposé par le *Texte National*. C'est le cas notamment quand celui-ci considère que la catéchèse trouve son dynamisme dans l'évangélisation, dans la mission, laquelle fait partie de la nature même de l'Eglise. C'est aussi une réflexion sur le rôle de la communauté. Mais on s'apercevra également que les évêques ont dans leur exposé une approche très spirituelle, qui va nous permettre de positionner de manière suggestive la première annonce dans l'expérience chrétienne.

Le *Texte National* rappelle, dès son avant propos, la demande exprimée par Paul VI d'insérer la catéchèse dans le dynamisme de l'évangélisation :

- **§Avant propos** : « Le récent *Directoire Général pour la Catéchèse* prend en compte cette histoire pour l'Eglise universelle, en insistant sur la nécessité d'insérer la catéchèse dans l'élan de l'évangélisation, demande qui avait été formulée par les exhortations apostoliques *Evangelii Nuntiandi* de Paul VI (1975) et *Catechesi Tradendae* de Jean-Paul II (1979) »<sup>48</sup>.

Le passage suivant donne les explicitations nécessaires. Nous soulignons ce qui a trait à notre sujet :

- **§1.1** : « Le concile Vatican II l'a largement rappelé : l'Eglise est par nature missionnaire, « *puisque elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père* »<sup>49</sup>. L'Eglise est catholique et apostolique, « *elle est une Eglise missionnaire, envoyée, [...] impatiente de voir l'Evangile rejoindre tous les hommes* »<sup>50</sup>. L'action catéchétique s'enracine dans l'œuvre du Christ qui envoie l'Eglise, comme le Semeur de la parabole, « *sortant* » sans cesse pour annoncer l'Evangile à tous (Mc 4,3). En fait, c'est le Christ qui, par l'Eglise, son Corps, veut s'approcher des hommes, les inviter à partager sa vie, les libérer du péché et de toute forme d'enfermement, pour les introduire dans l'intimité de son Père. En portant et en incarnant la volonté salvifique de Dieu manifestée en Jésus Christ, l'Eglise annonce le Royaume, révèle la dignité inaliénable de toute personne humaine et donne sens à l'histoire humaine. Elle ouvre les portes de la foi et de l'espérance.

---

<sup>48</sup> TNOc §Avant propos, p. 15.

<sup>49</sup> *Ad Gentes* §2

<sup>50</sup> LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes*, Catéchèse 80, 1991, n°328.

Si telle est bien la vocation de l'Eglise, aucun secteur de la vie ecclésiale ne peut dire que l'évangélisation (\*) ne le concerne pas, même s'il a le sentiment d'être pauvre et démuné pour cela. La catéchèse aussi, pour sa part, « fait partie de la mission évangélisatrice de l'Eglise et en est un « moment » essentiel ; elle puise dans l'évangélisation le dynamisme missionnaire qui la féconde du dedans et lui donne son identité propre »<sup>51</sup>.

La situation actuelle en France fait percevoir la nécessité d'inscrire la catéchèse dans la vocation missionnaire de l'Eglise. Celle-ci, présente au milieu du monde, va au-devant des hommes pour leur proposer la foi. Dans notre pays de vieille tradition chrétienne, nombre d'adultes et de jeunes ont pris leur distance vis-à-vis de l'institution ecclésiale, mais, en même temps, beaucoup de nos contemporains manifestent une véritable soif spirituelle. Comment ne pas se sentir appelés à une « nouvelle évangélisation », c'est-à-dire « rendre toujours plus visible le visage du Christ par une annonce plus incisive, corroborée par un témoignage cohérent »<sup>52, 53</sup>.

Nous pouvons compléter ces éléments par quelques citations plus explicites mais qui introduisent aussi une certaine dispersion. Par exemple sur le fait que l'acteur de l'annonce peut-être tour à tour :

- *la Parole de Dieu* :

- §2.1 : « La démarche de conversion, suscitée par la Parole agissante de Dieu, et signifiée par la renonciation au péché et la profession de foi, ouvre en permanence le cœur des baptisés à la grâce infinie de Dieu »<sup>54</sup>
- §2.2 : « La Révélation que Dieu fait de lui-même est l'événement central de l'expérience (\*) chrétienne. Le concile Vatican II a en effet rappelé que la Révélation est l'acte par lequel Dieu se communique aux hommes pour les convertir et les introduire dans une communion avec lui (1). « La foi chrétienne est le libre accueil de cette initiative divine »<sup>55</sup>. C'est dans son Fils Jésus que Dieu se fait connaître tel qu'il est. « Dieu, personne ne l'a jamais vu ; le Fils unique qui est dans le sein du Père, c'est lui qui a conduit à le connaître » (Jn 1,18). Cette « Parole » adressée à l'homme depuis la création du monde bouleverse celui qui se met à son écoute

---

<sup>51</sup> DGC §59.

<sup>52</sup> JEAN-PAUL II, Conclusion du 2<sup>ème</sup> synode pour l'Europe (23 octobre 1999).

<sup>53</sup> TNOC §1.1, pp. 24-25.

<sup>54</sup> TNOC §2.1, p. 36.

<sup>55</sup> LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes*, Catéchèse 80, 1991, n°29.

dans l'obéissance du cœur. Mais on ne comprend cette Parole qu'éclairé par l'Esprit Saint. L'expérience de la Révélation est trinitaire »<sup>56</sup>

- (1) « Il a plu à Dieu, dans sa sagesse et sa bonté, de se révéler lui-même aux hommes [...] pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie » (Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Dei Verbum*, n°2)<sup>57</sup>.

- *l'Eglise* :

- **§Intro.** : « L'Eglise annonce l'Evangile dans une société pluraliste [...] »<sup>58</sup>
- **§1.2** : « Le concile Vatican II affirme que l'Eglise est, dans le Christ, « *comme un sacrement, c'est-à-dire le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain* »<sup>59</sup>. Il souligne ainsi que la communauté-Eglise n'existe pas pour elle-même, mais qu'elle renvoie, au-delà d'elle-même au Christ Jésus, et qu'elle est un moyen à sa disposition. Parce qu'elle est « *comme un sacrement, [elle] n'est pas une société close sur elle-même, elle s'associe au travail du Sauveur, en poursuivant son œuvre de réconciliation* »<sup>60</sup>. C'est la vie concrète de l'Eglise qui « porte l'Evangile », l'Eglise avec ses rassemblements, ses institutions, sa participation aux débats du monde, ses arts et ses monuments, ses personnes telles qu'elles sont, ses balbutiements, ses ombres, ses multiples dimensions corporelles et visibles »<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup> TNOC §2.2, p. 37

<sup>57</sup> La citation complète de *Dei Verbum*, §2 est : « Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. *Ep 1,9*) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit-Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. *Ep 2,18 2P 1,4*). Dans cette révélation le Dieu invisible (cf. *Col 1,15; 1Tm 1,17*) s'adresse aux hommes en son immense amour ainsi qu'à ses amis (cf. *Ex 33,11 Jn 15,14-15*), il s'entretient avec eux (cf. *Ba 3,38*) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. Pareille économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux, de sorte que les œuvres, réalisées par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par les paroles, tandis que les paroles publient les œuvres et éclairent le mystère qu'elles contiennent. La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation (2).

(2) cf. *Mt 11,27 Jn 1,14 1,17 14,6 17,1-3 2Co 3,16 4,6 Ep 1,3-14*

<sup>58</sup> TNOC §Intro., p. 19.

<sup>59</sup> *Lumen Gentium* §1.

<sup>60</sup> LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes*, Catéchèse 80, 1991, n°299.

<sup>61</sup> TNOC §1.2, p. 26.

- *La hiérarchie ecclésiastique et les baptisés* :
  - o §1.2 : [La mission d'évangéliser] « *incombe aux évêques, assistés par les prêtres, en union avec le successeur de Pierre, mais elle est confiée, en union avec eux, à tous les baptisés* »<sup>62</sup>
- *La catéchèse*<sup>63</sup> :
  - o §1.3 : « la catéchèse est ce que la communauté chrétienne propose à ceux qui, librement, veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi. Pour caractériser aujourd'hui la responsabilité proprement catéchétique de l'Eglise, nous faisons le choix de la « pédagogie d'initiation ». En employant cette expression, nous cherchons à préciser la nature du service spécifique et irremplaçable exercé par la catéchèse à l'intérieur de la vocation missionnaires de l'Eglise »<sup>64</sup>

En complément – et puisque les §§ 1.1 et 2.2 nous y invitent par un renvoi (\*) – nous ajoutons à notre sélection de textes les définitions de l'évangélisation et de l'expérience chrétienne qui se trouve aux pages 62 et 63 du *Texte National*. En effet, il y est également implicitement question de l'annonce :

- *Evangélisation* :
  - o « Lorsque le Texte National emploie le verbe « évangéliser » ou l'adjectif « évangéliste », il le fait selon la définition qu'en donne en 1975 le pape Paul VI : « *Evangéliser, pour l'Eglise, c'est porter la Bonne Nouvelle dans tous les milieux de l'humanité et, par son impact, transformer du dedans, rendre neuve l'humanité elle-même : « Voici que je fais l'univers nouveau » (Ap 21,5). Mais il n'y a pas d'humanité nouvelle s'il n'y a pas d'abord d'hommes nouveaux, de la nouveauté du baptême et de la vie selon l'Evangile. Le but de l'évangélisation est donc bien ce changement intérieur et, s'il fallait le traduire d'un mot, le plus juste serait de dire que l'Eglise évangélise lorsque, par la seule puissance du Message qu'elle proclame, elle cherche à convertir en même temps la conscience personnelle et collective des hommes, l'activité dans laquelle ils s'engagent, la vie et le milieu concret qui sont les leurs »<sup>65</sup>. La catéchèse est une facette importante de l'évangélisation,*

<sup>62</sup> TNOC §1.2, p. 25, cf. LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour Adultes*, n°328.

<sup>63</sup> Il ne s'agit pas ici à proprement parler de première annonce, mais en vertu de la structure du ministère de la Parole, il s'agit aussi d'une annonce.

<sup>64</sup> TNOC §1.3, p. 27.

<sup>65</sup> *Evangelii Nuntiandi* §18.

mais elle ne la résume ni ne l'épuise. L'évangélisation est une démarche complexe comprenant des éléments variés et contrastés en même temps complémentaires : « *témoignage et annonce, parole et sacrement, changement intérieur et transformation sociale* »<sup>66</sup>. La catéchèse doit trouver à s'intégrer dans ce « *processus par lequel l'Eglise animée par l'Esprit, annonce et diffuse l'Evangile dans le monde entier* »<sup>67</sup>.

- *Expérience :*

- « Quand le *Texte National* parle d'expérience, il évoque à la fois l'irruption en quelqu'un d'un événement extérieur et ce que vit intérieurement la personne qui s'en laisse toucher, bouleverser, retourner, transformer. C'est bien ainsi qu'il en va dans la vie chrétienne. Nous sommes constitués croyants par le don que Dieu fait de lui-même en son Fils Jésus, mais chacun entre dans ce don de manière personnelle lorsqu'il accepte de le laisser retentir dans les questions, dynamismes et fragilités de son existence singulière.

[...] Pour introduire dans cette expérience que porte l'Eglise, la catéchèse dispose de trois ressources où celle-ci est manifestée ou racontée : les Ecritures, la liturgie et le corps concret de l'Eglise dans sa diversité historique, géographique et culturelle ». [...] « *Personne ne peut atteindre la vérité intégrale par une simple expérience privée, c'est-à-dire sans une explication adéquate du message du Christ, qui est « chemin, vérité et vie » (Jn 14,6)* » déclare le pape Jean-Paul II<sup>68</sup>, rappelant que la foi chrétienne ne saurait être le produit de ce que chacun pense par lui-même ».

Pour terminer, nous citons encore trois références utiles, comprises du point de vue de celui qui reçoit l'annonce et qui est confronté à un choix, une conversion :

- **§1.3 :** « La présence des catéchumènes et des recommençants dans nos Eglises nous rappelle que, dans la société actuelle, il est possible de faire le choix de croire. Ce choix implique une conversion. Il est le signe d'une liberté intérieure qui souvent prend ses distances avec certains aspects de la culture contemporaine. Il est une décision personnelle, celle d'accueillir le don de Dieu. La pédagogie d'initiation demande aux communautés chrétiennes de réunir les conditions favorables qui permettront aux personnes de faire ce choix. [...] La pédagogie d'initiation demande à une

---

<sup>66</sup> DGC §47.

<sup>67</sup> *Evangelii Nuntiandi* §24.

<sup>68</sup> *Catechesi Tradendae* §22.

communauté chrétienne de rendre possible chez des enfants, des jeunes et des adultes l'accueil de ce qui nous construit comme croyants dans l'Eglise »<sup>69</sup>.

- **§2.3 :** « Pour introduire dans l'expérience chrétienne, la catéchèse a besoin de s'adresser à la personne globale, à la fois au cœur et à l'intelligence, à la volonté et à la mémoire. C'est la promesse d'une nouveauté qui aujourd'hui suscite le besoin d'apprendre et de savoir. Le désir de comprendre et d'approfondir vient à celui qui a déjà goûté à la vie de foi. L'initiation appelle l'intelligence de la foi, car « *celui qui a rencontré le Christ souhaite le connaître toujours plus, tout comme il souhaite connaître le dessein du Père qu'il a révélé* »<sup>70</sup><sup>71</sup>.

- **§2.4 :** L'initiation provoque au choix et à la décision.

« L'itinéraire par lequel on entre dans l'expérience chrétienne conduit à découvrir la vérité de soi-même. Ce n'est pas seulement une marche vers la lumière, mais aussi, avec la grâce de Dieu, le passage par une expérience de mort, de dessaisissement, de renoncements. « *Si quelqu'un veut marcher derrière moi, dit Jésus, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* » (Mt 16,24). Aujourd'hui plus que jamais, la foi chrétienne est une question de choix et de décision personnelle. [...]

L'initiation confronte les personnes aux exigences évangéliques, mais aussi aux récits bibliques où Dieu se révèle autrement que ce que chacun pense à partir de lui-même. Cette rencontre renouvelle profondément le regard sur la vie ; elle rencontre des obstacles intérieurs qui blessent et entravent l'entrée dans l'expérience chrétienne : dans tout itinéraire se conjuguent à la fois, « *l'action créatrice de Dieu qui communique à tout être sa bonté, la force engendrée du péché qui limite et engourdit l'homme et le dynamisme qui jaillit de la Pâque du Christ* »<sup>72</sup>. Une proposition catéchétique qui ne tiendrait pas compte de ces trois aspects ne serait pas authentiquement chrétienne.

L'initiation comporte aussi nécessairement des moments de confrontation avec les énoncés de la foi tels que l'Eglise les transmet dans les Catéchismes, et en particulier dans le Catéchisme de l'Eglise catholique et son Abrégé. [...]

L'initiation demande enfin de mettre en contact les personnes avec la liturgie de l'Eglise telle que les Rituels en régulent la célébration et en établissent le cadre. Parce que « *l'Eglise croit comme elle prie* », la

---

<sup>69</sup> TNOG §1.3, p. 28.

<sup>70</sup> DGC §85.

<sup>71</sup> TNOG § 2.3, p. 40.

<sup>72</sup> DGC §16.

liturgie est le lieu où l'Eglise expérimente pour elle-même dans toute sa richesse la foi dans laquelle elle est établie [...] »<sup>73</sup>.

De ces riches citations, nous pouvons finalement extraire les enseignements suivants pour l'annonce :

Qui annonce ?

- *l'Eglise tire son origine et sa mission de la mission du Christ – (I).*
- *la Parole agissante de Dieu, initiative divine, la puissance propre du Message – (VIII).*
- *c'est le Christ (la Parole de Dieu) qui par l'Eglise annonce ; l'Eglise annonce l'Evangile comme moyen mis à la disposition du Christ – (VIII).*
- *l'Eglise animée par l'Esprit – (II).*
- *les évêques, assistés par les prêtres et tous les baptisés – (II).*
- *la communauté chrétienne – (II).*
- *les communautés doivent réunir les conditions favorables qui permettront aux personnes de faire ce choix ; rendre possible ce qui construit comme croyant – (IV).*
- *l'annonce corrobore un témoignage cohérent – (IV).*
- *l'Esprit Saint est le catalyseur nécessaire de l'annonce en vue de la conversion – (II)*

A qui s'adresse l'annonce ?

- *à l'homme depuis la création du monde – (III).*
- *à la liberté des personnes – (IV).*
- *à la personne globale, au cœur et à l'intelligence, la volonté et la mémoire – (VIII).*
- *elle fait retentir les questions, dynamismes et fragilités de l'existence personnelle – (VIII).*

---

<sup>73</sup> TNOC §2.4, pp. 41-43.

Les caractéristiques de l'annonce :

- *annoncer signifie « sortir », « inviter », « proposer », « aller au-devant », « prendre l'initiative », « adresser », « se communiquer », « provoquer », « confronter » – (I).*
- *l'annonce est incisive, elle a un « impact » – (VIII).*
- *l'annonce suscite la conversion – (V).*

Le contenu de l'annonce est :

- *Dieu lui-même, dans son Fils Jésus ; le partage de la vie de Dieu ; le Royaume – (V).*
- *le message du Christ ; le visage du Christ ; l'Évangile – (V).*
- *la volonté salvifique de Dieu, (également en tant qu'acte) – (V).*
- *la vie concrète de l'Église porte l'Évangile ; les canaux de l'annonce sont l'Écriture, liturgie et corps concret de l'Église – (VIII).*
- *confrontation aux exigences évangéliques et aux récits bibliques, aux énoncés de la foi, à la liturgie – (VIII)*

La conversion est :

- *accueil de l'initiative divine, irruption d'un événement extérieur – (VIII).*
- *la réception de l'annonce bouleverse celui qui l'écoute dans l'obéissance du cœur, le touche, le retourne, le transforme – (VIII).*
- *introduction dans l'intimité du Père, dans une communion avec lui – (VI).*
- *ouvre à la grâce de Dieu, action bonne et créatrice de Dieu – (VI)*
- *renouvellement de l'humanité, dynamisme qui jaillit de la Pâque du Christ, une transformation du dedans, un changement intérieur – (V).*
- *profession de foi, constitue croyant, la foi est le libre accueil de l'annonce, le choix de croire – (V).*
- *ouverture de la foi et de l'espérance, désir de comprendre et d'approfondir – (V).*
- *révélation de la dignité inaliénable de l'homme, sens pour l'histoire humaine, découverte de la vérité de soi, renouvelle le regard sur la vie – (VIII)*

- *libération du péché et de toute forme d'enfermement, renonciation au péché, force engendrée du péché qui limite et engourdit l'homme ; liberté intérieure qui prend des distances avec certains aspects de son environnement – (V).*
- *conversion de la conscience personnelle et collective, l'activité des hommes, la vie et le milieu concret – (V).*

Un rapide parcours dans les items nouveaux (en caractères droits) nous indique que le *Texte National* souligne au moins quatre nouvelles dimensions de la première annonce par rapport à ce que nous connaissons déjà. Son approche se fait davantage marquée dans la théologie de la Parole de Dieu, en lien avec *Dei Verbum* §2, en cohérence avec le langage du ministère de la Parole. Elle se fait davantage volontariste, « incisive », ponctuelle. Elle est aussi plus anthropologique dans la description des lieux de confrontation et d'effets de l'annonce dans l'homme. Enfin, elle détaille davantage les médiations possibles de l'annonce dans l'Eglise. L'annonce n'est pas seulement une parole au sens strict, elle peut aussi être une action, une œuvre, un événement spécifiquement chrétien, dont le sens vaut parole explicite. De ce fait, la variété de l'annonce peut s'adapter à diverses situations et faire ainsi écho aux sept points d'appui proposés par le *Texte National*.

Cette dernière remarque se présente à nous comme un appel à relire maintenant le *Texte National* sous l'angle diachronique.

*Annonce et conversion en pédagogie d'initiation selon les sept points d'appui*

Il peut paraître abusif de penser que les sept points d'appui peuvent se lire de manière diachronique. Ils sont souvent perçus comme des chapitres juxtaposés, sans lien « chronologique » entre eux. Mais notre intuition est corroborée par le fait que, lorsque l'on cherche des éléments susceptibles d'intéresser notre recherche, les plus pertinents se trouvent dans les points 3.1 à 3.4. En effet, selon le schéma de l'évangélisation d'*Ad Gentes*, qui est un schéma théologique, c'est bien au début, dans la seconde étape après celle du témoignage et avant celle de la catéchèse proprement dite, que se

situe la première annonce. En l'occurrence, les points les plus déterminants pour nous devraient être les points 3.2 et 3.3. C'est ce que nous allons vérifier en repérant dans le texte, point par point, les mentions qui concernent l'annonce.

On se rappellera que dans l'esprit de la nouvelle évangélisation, de l'organisation particulière des formes et des fonctions du ministère de la Parole qui y préside, l'analogie des fonctions d'une forme à l'autre s'applique d'autant plus. Dans les titres de chaque point d'appui, on pourrait presque remplacer « la pédagogie d'initiation » par « la première annonce ».

### §3.1 : La pédagogie d'initiation requiert la liberté des personnes

- « On entre dans un chemin catéchétique en décidant soi-même d'entreprendre la démarche ou en acceptant l'invitation à y entrer. Quand il s'agit de jeunes enfants, il est évident que cette liberté est d'abord celle qu'exercent les parents. Mais cette liberté doit rapidement devenir celle des enfants eux-mêmes. « *Dans la catéchèse, le destinataire doit pouvoir se manifester comme un sujet actif, conscient et coresponsable, et non comme un récepteur silencieux et passif* »<sup>74</sup>. Cela est vrai pour toute personne qui commence. Cela reste vrai même pour celui qui a déjà été éduqué chrétiennement car « *l'expérience chrétienne que nous proposons est celle de la foi qui s'adresse à des libertés personnelles* »<sup>75</sup>. A la triple demande de profession de foi du baptême et de la vigile pascale, la réponse « je crois » n'a de sens que si elle est éclairée et libre. Cette liberté est une première condition pour mettre en œuvre la pédagogie d'initiation en catéchèse »<sup>76</sup>.
- « Nous ne vivons plus dans un environnement où l'on « naît chrétien ». Aujourd'hui frappent à la porte de l'Eglise des personnes de tous âges, ayant souvent vécu des parcours fort différents. Il faut alors permettre à ces personnes de formuler leurs questions existentielles, savoir écouter leurs demandes, accueillir leurs découvertes, en cherchant l'attente, le désir de Dieu qui a déjà été éveillé en elles par l'Esprit Saint, avant même que commence le travail catéchétique. « *L'Eglise désire avec force faire partager sa foi, permettre à ceux auxquels elle s'adresse de rencontrer le Christ, d'accueillir son Evangile et de vivre de sa vie. C'est pour cela qu'elle vit, qu'elle prie, qu'elle témoigne et qu'elle agit. Mais elle sait bien que l'adhésion à la foi chrétienne dépend de l'action intérieure de l'Esprit et qu'elle n'est vraie que si elle est libre* »<sup>77</sup>. On veillera ensuite à articuler accueil inconditionné des personnes et proposition exigeante. [...] C'est « chemin

---

<sup>74</sup> DGC § 167.

<sup>75</sup> LCF, p. 32.

<sup>76</sup> TNOC § 3.1, p. 46.

<sup>77</sup> LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour Adultes*, n°332.

faisant » qu'ils se confrontent aux exigences et aux décisions que ce choix appelle »<sup>78</sup>.

- « Nous ne pouvons pas présupposer que toutes les personnes qui demandent à être catéchisées baignent déjà dans la culture chrétienne ou sont en connivence avec le chemin auquel elles sont invitées. [...] Il est nécessaire pour cela de faire des offres diversifiées adaptées aux personnes, en respectant leur liberté »<sup>79</sup>.
- « Faire une proposition catéchétique, exigeante mais respectueuse de tous, demande à chaque catéchiste de se considérer lui-même comme un disciple s'en remettant au Christ dans sa mission propre. Dans l'Eglise, l'ainé dans la foi est frère en humanité de celui qui cherche ; faire une proposition catéchétique demande de se considérer soi-même comme un disciple en chemin à la suite du Christ. »<sup>80</sup>

A travers ces quatre points, nous comprenons que l'annonce n'est possible qu'après une écoute préalable de la personne et de ce qui est éveillé en elle par l'Esprit Saint, d'une part, et d'autre part, que sa liberté soit pleinement respectée. La liberté et l'action de l'Esprit sont en effet deux conditions nécessaires pour qu'il y ait adhésion de la personne. Ces paragraphes ne nous apprennent pratiquement rien de nouveau sur la première annonce par rapport à ce que nous savons déjà, mais nous pouvons constater leur convergence de vue.

### **§ 3.2 : La pédagogie d'initiation requiert un cheminement**

- « Parce qu'on entre dans l'expérience chrétienne en parcourant tout un itinéraire, la pédagogie d'initiation doit organiser des démarches qui font faire du chemin et donnent le goût d'aller toujours plus loin. La catéchèse réalise ce but quand elle appelle à risquer un pas nouveau, quand elle fournit des matériaux auxquels les personnes se confrontent, quand elle s'inscrit dans la durée pour qu'un cheminement ait le temps de s'accomplir »<sup>81</sup>.
- « Proposer une démarche à quelqu'un demande de la rigueur de la part de celui qui en est responsable. Il doit savoir au départ, quelles sont les étapes qu'il invitera à enchaîner. Plus une proposition de démarche est rigoureuse, organisée et explicitée, plus la liberté des personnes est respectée »<sup>82</sup>.

---

<sup>78</sup> TNOC § 3.1, p. 47.

<sup>79</sup> TNOC § 3.1, p. 47.

<sup>80</sup> TNOC § 3.1, p. 48.

<sup>81</sup> TNOC § 3.2, p. 48.

<sup>82</sup> TNOC § 3.2, pp. 48-49.

- « Parmi les conditions qui rendent un cheminement possible, il faut souligner l'importance de l'accompagnement. [...] « Le Christ invite à marcher à sa suite. Croire n'est pas seulement adhérer intellectuellement à ce qu'il dit. C'est s'engager avec lui »<sup>83</sup> »<sup>84</sup>.

Ici, le Texte National, au-delà du fait que la première annonce est une invitation, une proposition, nous donne quelques éléments nouveaux : premièrement, que la première annonce contient « des matériaux auxquels les personnes se confrontent ». Il y a une part d'épreuve et par là de risque dans ce qui est proclamé : il ne s'agit pas d'un discours neutre. Cela exige effectivement une certaine rigueur dans la justesse de ce qui est dit, pour que la personne soit en posture de répondre adéquatement. Deuxièmement, celui qui proclame la première annonce s'engage à travers elle à assurer un accompagnement.

### § 3.3 : La pédagogie d'initiation prend sa source dans l'Écriture

- « Pour que les personnes soient introduites dans l'expérience de la Révélation, la catéchèse « transmet les faits et les paroles de la Révélation : elle doit les proclamer et les raconter »<sup>85</sup>. Une pédagogie d'initiation passe donc par la médiation des textes bibliques pour faire éprouver la présence fidèle et bienveillante avec laquelle Dieu ne cesse de se manifester aux hommes : dans l'histoire du peuple Hébreu et dans les récits évangéliques de la vie de Jésus, confessé comme Christ et Seigneur par les premières communautés chrétiennes et reconnu comme la Parole de Dieu habitant parmi les hommes. C'est en fréquentant ainsi les Écritures qu'une pédagogie d'initiation ouvre à la connaissance du mystère de la foi »<sup>86</sup>.
- « Laisser la Parole de Dieu faire son travail. La Parole de Dieu retentit dans les Écritures. Mais c'est une Personne qui s'adresse aux hommes avant d'être un texte à étudier. C'est le lieu d'une interaction. Il faut conduire au texte biblique en favorisant tout ce qui peut rendre possible le travail de l'Esprit Saint au cœur de chacun [...] mais surtout de la vigilance et de l'écoute à l'égard de ce qui se passe dans les personnes lorsqu'elles rencontrent la Parole de Dieu, car « c'est l'Esprit Saint qui donne aux lecteurs et aux auditeurs, selon les dispositions de leur cœur, l'intelligence spirituelle de la Parole de Dieu »<sup>87</sup>. »<sup>88</sup>.

<sup>83</sup> LES EVEQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour Adultes*, n°486.

<sup>84</sup> TNOG § 3.2, p. 49.

<sup>85</sup> DGC § 39

<sup>86</sup> TNOG § 3.3, p. 49.

<sup>87</sup> CEC § 101.

- « Rendre possible le dialogue avec Dieu. Que Dieu, le premier, veuille vivre une amitié avec l'homme et lui parler est une conviction qui doit guider toute mise en œuvre de la pédagogie d'initiation. Le Concile le rappelle, Dieu parle aux hommes « *comme à des amis* » ; il leur parle pour établir une relation conviviale avec eux ; il les cherche, vient à eux, suscite leur libre parole de foi »<sup>89</sup> [...] »<sup>90</sup>.
- « Ce dialogue avec Dieu est le fondement de la prière chrétienne car celle-ci est « une relation d'alliance entre Dieu et l'homme dans le Christ »<sup>91</sup>. [...] Ce dialogue est aussi le fondement de la prière où chacun peut, dans l'intimité de son cœur, appeler Dieu « notre Père » »<sup>92</sup>.

Nous savions déjà que le *Texte National* s'appuyait sur l'idée que la Parole de Dieu s'exprimait à travers l'Eglise. Ici, nous comprenons à quel point la première annonce doit faire éprouver celle-ci comme présence, comme lieu d'interaction, avec la conviction qu'à travers elle, Dieu le premier veut vivre cette amitié, cette alliance, avec celui qui en est le destinataire. Il s'agit d'aider l'Esprit à faire en sorte que cette annonce touche l'intimité du cœur. Autrement dit la première annonce ne vise pas tant l'intelligence que les « entrailles » de l'homme. Il s'agit donc de faire en sorte ici que les récits des Ecritures qui portent en eux la Parole de Dieu puissent atteindre les cœurs.

### **§ 3.4 : La pédagogie d'initiation requiert la médiation d'une tradition vivante**

- « Pour introduire dans l'expérience de la Révélation, la pédagogie d'initiation a besoin du trésor des Ecritures et du trésor que le langage de l'Eglise appelle « la Tradition ». L'appel de Dieu à entrer en relation avec lui parvient aux hommes de notre temps grâce à l'écho que, d'âge en âge, des communautés chrétiennes vivantes ont voulu lui donner. Aujourd'hui où beaucoup sont à la recherche d'une authenticité personnelle et veulent construire eux-mêmes leur choix, il importe de veiller à conduire à la Parole de Dieu telle qu'elle « resplendit dans la vie de

---

<sup>88</sup> TNOC § 3.3, p. 50.

<sup>89</sup> « Dieu qui est invisible s'adresse aux hommes comme à des amis et converse avec eux » (CONCILE VATICAN II, Constitution *Dei Verbum*, § 2).

<sup>90</sup> TNOC § 3.3, p. 50.

<sup>91</sup> CEC § 2564.

<sup>92</sup> TNOC § 3.3, p. 51.

l'Eglise, dans son histoire deux fois millénaire, et surtout dans le témoignage des chrétiens, des saints particulièrement »<sup>93</sup> ».<sup>94</sup>

- « Une vie de foi a besoin d'exemples. Elle a besoin de l'exemple de saints et de martyrs [...] Par eux « le Seigneur, tout au long de l'histoire, a ouvert devant nous l'Evangile et en a fait défiler les pages. [...] ils sont le sillon lumineux de Dieu, que lui-même, au long de l'histoire, a tracé et trace encore »<sup>95</sup>.

Une vie de foi a aussi besoin de se nourrir de la connaissance de ceux qui témoignent aujourd'hui du Christ. Rencontrer des frères ou des aînés dans la foi, avec leur grandeur et leurs limites, facilite une véritable entrée dans l'expérience chrétienne »<sup>96</sup>

- « Le catéchète se situe dans la foi de l'Eglise. [...] Il a une responsabilité d'aîné et il doit transmettre ce qu'il a lui-même reçu de l'Eglise en fidélité au Magistère. « La catéchèse n'est autre que le processus de transmission de l'Evangile, tel que la communauté chrétienne l'a reçu, le comprend, le célèbre, le vit et le communique de diverses manières »<sup>97</sup>. Une pédagogie d'initiation introduit les personnes dans l'expérience d'une foi qui les précède toujours. [...]

Dans une pédagogie d'initiation, l'autorité du catéchète vient de ce qu'il n'est pas lui-même la source mais le garant de la fidélité à une longue histoire de la foi vécue dans l'Eglise à travers les âges »<sup>98</sup>

Le présent paragraphe nous donne la grammaire pour la mise en œuvre du précédent. La condition pour que la Parole de Dieu résonne dans une première annonce est que son porteur veuille répondre lui-même à l'appel à la sainteté, dans son humanité concrète et véritable. Si la foi s'est transmise, c'est parce qu'elle est passée et s'est illustrée « de saint en saint » au cours des temps jusqu'à aujourd'hui. Le saint – ou l'aîné – n'est pas un écran entre la Parole de Dieu et l'auditeur de l'annonce, mais un garant de cette foi qui se transmet, à travers la manière dont il la reçoit, la célèbre, la vit et la communique. En cela, la fonction d'aîné est aussi assurée par des « communautés vivantes ».

---

<sup>93</sup> DGC § 95.

<sup>94</sup> TNOC § 3.4, pp. 50-51.

<sup>95</sup> BENOIT XVI, JMJ de Cologne, veillée avec les jeunes (20 août 2005).

<sup>96</sup> TNOC § 3.4, p. 52.

<sup>97</sup> DGC § 105.

<sup>98</sup> TNOC § 3.4, p. 53.

### § 3.5 : La pédagogie d'initiation requiert des cheminements de type catéchuménal

- « L'expérience chrétienne repose sur la découverte bouleversante d'être attendu, désiré, appelé, aimé gratuitement. C'est Dieu, le premier, qui vient nous chercher. « *Voici à quoi se reconnaît l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, c'est lui qui nous a aimés, et il a envoyé son Fils qui est la victime offerte pour nos péchés (1Jn 4, 10)* ». <sup>99</sup>
- « L'Eglise accueille le don gratuit de Dieu dans les sacrements. [...] Selon une règle bien établie par le *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, une pédagogie d'initiation prévoira des cheminements qui s'appuient et font déjà vivre de la grâce des sacrements qu'ils préparent. L'essentiel de la préparation portera sur le don auquel chaque parole, attitude, geste ou action symbolique veut conduire. C'est à ce prix que la célébration elle-même deviendra une expérience structurante pour les personnes. » <sup>100</sup>
- « Le mystère du don de Dieu est si grand qu'une vie ne suffirait pas pour le comprendre. C'est pourquoi l'Eglise considère qu'une proposition catéchétique en réponse à une demande sacramentelle comprend aussi un temps de catéchèse après la célébration sacramentelle. Les chrétiens des premiers siècles l'ont appelée « mystagogie » : il s'agit de prendre appui sur ce qui a été vécu dans le sacrement pour rentrer davantage dans la perception de l'amour gratuit que Dieu y a manifesté » <sup>101</sup>.
- « La démarche catéchuménale comporte plusieurs composantes : une catéchèse biblique qui éveille à la connaissance de Dieu ; l'appel à la conversion personnelle suscitée par la Parole de Dieu ; la rencontre d'une communauté vivante, par l'échange, le partage en groupe, la relation concrète à des témoins qui incarnent des manières de vivre en chrétien, chrétien : une introduction à la prière et à la vie sacramentelle qui ouvre au mystère de Dieu et à l'amitié du Christ. La démarche catéchuménale conduit enfin le fidèle à être capable de rendre compte de ce qu'il a reçu : ce qui lui a été transmis, ce que cela a suscité en lui et ce qu'il porte en mémoire, il doit pouvoir l'exprimer et en témoigner » <sup>102</sup>.

La première annonce est une étape du processus d'évangélisation, ici décrit comme démarche catéchuménale. Il est intéressant d'appliquer à cette annonce et à son environnement ce qui est dit des sacrements. Nonobstant l'antériorité et la force bouleversante de l'action de Dieu, qui nous a aimé le premier, le gage de la pertinence de l'annonce est que l'effet de celle-ci a été

---

<sup>99</sup> TNOC § 3.5, pp. 53-54.

<sup>100</sup> TNOC § 3.5, p. 54.

<sup>101</sup> TNOC § 3.5, p. 54.

<sup>102</sup> TNOC § 3.5, p. 55.

anticipé, préparé. Cependant, la richesse de la rencontre est telle que la catéchèse qui s'ensuit doit être d'une certaine manière naturellement « mystagogique » par rapport ici, non pas au sacrement liturgique reçu, mais à l'expérience de conversion vécue.

### **§ 3.6 : La pédagogie d'initiation requiert une dynamique du choix**

- « Quand l'identité chrétienne se construit à partir du mystère pascal, la vie chrétienne devient réponse de gratitude, action de grâce pour le don total et sans condition reçu de la Pâque du Christ. La pédagogie d'initiation trouve là son point d'appui dans l'ordre éthique. Elle introduit dans une vie de partage en réponse au don de Dieu, même si cette réponse n'est jamais à la hauteur du don reçu »<sup>103</sup>.
- « Quand la pédagogie d'initiation conduit à la Parole de Dieu, elle fait rencontrer la figure du Père qui appelle à vivre selon la Loi d'amour. [...] En même temps qu'elle introduit les personnes à une vie de partage fraternel, qu'elle les aide à s'interroger sur leurs choix et décisions, sur la valeur des moyens qu'ils engagent et les conséquences qu'ils peuvent avoir, la pédagogie d'initiation doit enraciner la vie chrétienne dans la promesse qui donne à une vie chrétienne sa force et son dynamisme »<sup>104</sup>.

Dans le registre qui est le nôtre, les données ci-dessus nous indiquent que la première annonce et la conversion qui lui est attachée ne seront que la première fois d'une série d'autres rencontres avec Dieu. L'expérience de la rencontre sera telle que, non seulement la personne fera son entrée dans une vie différente, mais encore qu'elle recevra la promesse d'un approfondissement, d'un accomplissement ultérieur. Ceci signifie que la première annonce peut vraiment être dite « première » et qu'elle porte en elle un principe positif d'espérance : l'annonce d'une rencontre avec le Seigneur est aussi annonce de tout un chemin avec lui.

### **§ 3.7. La pédagogie d'initiation requiert une ouverture à la diversité culturelle**

- « Quand elle cherche à introduire dans la vision unifiée de la vie qu'offre l'Évangile du Christ, une pédagogie d'initiation se déploie nécessairement dans ces champs culturels éclatés, mais non sans ressources »

---

<sup>103</sup> TNOC § 3.6, p. 55.

<sup>104</sup> TNOC § 3.6, p. 56.

- « La pédagogie d'initiation vise à l'éclosion d'un homme qui accepte de vivre pleinement et de naître à lui-même, à son identité singulière et incomparable. Cette nouvelle naissance à la suite du Christ se manifeste socialement par une ouverture à l'amitié, une capacité au dialogue ».
- « Pour une pédagogie d'initiation, la beauté est un chemin et l'art est une médiation particulièrement riche et prometteuse. Le langage artistique permet à l'Eglise de « rendre perceptible, et même, autant que possible, fascinant, le monde de l'esprit, de l'invisible, de Dieu ».
- Plus l'Eglise fait le choix d'une pédagogie d'initiation en catéchèse, plus elle découvre pour elle-même la nécessité de « percevoir et accueillir plus résolument la nouveauté de l'Évangile ». Le choix d'une pédagogie d'initiation n'est pas seulement une question d'opportunité. [...] Une pédagogie d'initiation attache la catéchèse au choix que fait l'Eglise de « pratiquer plus résolument et plus solidairement une pastorale de la proposition de la foi », mais l'Eglise s'y découvre aussi renvoyée à « son enracinement dans le mystère qui la constitue et qui l'oblige sans cesse à se décentrer d'elle-même ; car elle est signe du Christ, qui la précède, qui la fait vivre et qui l'attend ». ».

Enfin, dernier point d'appui, nous confirmons ce que nous avons déjà remarqué dans la partie précédente de notre étude, à savoir que la première annonce pourrait voir le champ des médiations possibles être étendu à la beauté et aux arts, pourvu qu'ils renvoient bien à la Parole de Dieu. En même temps, il faut être conscient que le contexte colore toujours l'annonce de ses particularismes. Par ailleurs, le fait même de proclamer la première annonce à autrui engage chaque héraut, personne ou communauté, à honorer toujours davantage l'exigence missionnaire et à approfondir sa propre conversion, comme en un cercle vertueux.

#### *Récapitulation concernant les points d'appui :*

Le parcours que nous venons d'effectuer à travers les points d'appui, peut être récapitulé en quelques lignes :

Travaillée intérieurement et en pleine possession de sa liberté, une personne est confrontée à la première annonce portée par un chrétien. Celui-ci s'engage à un accompagnement qui respecte et promeut la Parole de Dieu comme cœur de l'annonce. Car c'est bien elle qui, par la puissance recélée dans le récit (scripturaire), peut entraîner la conversion.

Héritier et garant d'une tradition de sainteté, le chrétien, qui accueille, comprend, célèbre et vit la Parole en communauté, est lui-même appelé à cette sainteté qu'il proclame. Il s'assure que la première annonce est bien anticipée et accompagnée, car le don de Dieu dépasse ce que la personne peut en comprendre. Ce don est à concevoir comme un gage et une promesse d'approfondissement et d'accomplissement futurs. L'annonce appelle l'expérience chrétienne sacramentelle.

En fonction de son contexte et de sa nature, cette annonce, se déploie dans une grande variété d'itinéraires chrétiens, lesquels peuvent être encore étendus par tout un éventail de médiations possibles, notamment à travers les arts. Ce faisant, la proclamation de l'annonce pousse le chrétien à intensifier son témoignage et à approfondir davantage et sans cesse son expérience chrétienne.

On se sera aperçu que – bien qu'ayant tâché de synthétiser les apports des sept points d'appui en les centrant sur la première annonce – nous avons la capacité de les déployer selon l'itinéraire de référence de l'évangélisation.

#### *Conclusions sur la première annonce dans le Texte National*

Au terme du double parcours que nous venons d'effectuer, nous pouvons recueillir quelques points saillant du *Texte National* concernant la première annonce, par rapport à ce que nous en connaissions auparavant.

Plus que jamais la Parole de Dieu et sa spiritualité commandent la description qui est faite de la première annonce. Il s'agit surtout de positionner correctement celui qui la proclame, comme un aîné et un saint : une personne qui vit de la Parole et qui est intégralement tournée vers elle. En dépassant le cadre du récit scripturaire ou de la confession doctrinale, la référence à la Parole de Dieu permet éventuellement d'étendre les modes d'expression de la première annonce jusqu'à l'art.

D'autre part, on aura été heureusement surpris par la qualité et la profondeur de la réflexion spirituelle menée par les évêques. Le *Texte National* ne s'exprime pas uniquement en langage théologique mais aussi en langage existentiel, ce qui permet à chacun de s'approprié plus facilement

ce qui est dit. En ce sens le Texte National contient un enseignement spirituel qui renvoie le lecteur à sa propre expérience chrétienne.

Enfin, il est apparu – conformément à ce que nous venons de voir – que la première annonce n'est pas seulement un discours, même figuré à travers les arts, elle est aussi une action. D'ailleurs, pour qui le veut bien, le *Texte National*, avec ce qu'il représente pastoralement, est lui-même une médiation de première annonce à travers laquelle veut résonner la Parole de Dieu. Il appelle à une mise en pratique nouvelle.

C'est l'Eglise – ou concrètement les communautés ecclésiales – qui sont les premières concernées par l'enseignement du *Texte National* : « c'est l'Eglise qui annonce ». En ce sens, la communauté est revalorisée par rapport à la LCF, qui visait davantage à la conversion des personnes et à leur responsabilisation dans l'annonce. Par analogie, nous pouvons (et certainement devons) élever d'un niveau à l'autre ce qui est dit de la personne à la communauté. Ainsi, une « personne sainte » renvoie à une « communauté vivante ».

Pour terminer, en référence à ce thème récurrent : « c'est le Christ – Parole de Dieu – qui par le moyen de l'Eglise annonce », nous sommes amenés à recenser une plus grande concentration christologique dans *Texte National* que dans les autres textes lus précédemment. Mais nous savons aussi que l'Esprit prépare, accompagne et fait fructifier la rencontre entre la personne et le Christ.

### **Les Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique**

Afin d'être complet sur l'apport du *Texte National* à notre compréhension de la première annonce, il convient maintenant de compléter notre lecture par un aperçu sur le document additif non normatif intitulé : *Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique*. Ce texte expose quatre points de vue distincts, appelés à être autant que possible coordonnés entre eux, mais laissés à la libre appréciation des Eglises locales au moment de rédiger leur projet global de catéchèse. Les *Propositions* évoquent une organisation de catéchèse 1) ordonnée à toutes les étapes de la vie, 2) par lieux et regroupement de vie, 3) articulée à l'année liturgique, 4) en réponse aux demandes sacramentelles.

Si la quatrième proposition évoque très rapidement la question de l'annonce : « [le cheminement] appelle à la conversion personnelle en favorisant notamment la relecture, en équipe ou en accompagnement individuel, de ce qui a été vécu » (§4,2,b), en réalité seule la seconde traite de cette question. D'ailleurs, c'est bien la proposition « par lieux et regroupements de vie » que nous avons déjà rencontrée précédemment dans le *Texte National* quand il était question des lieux possibles de première annonce.

Le §2.2 des *Propositions* est justement consacré aux caractéristiques et aux chances d'une première annonce. Il invite chacun des lieux ou regroupement de vie, que sont la famille, l'espace scolaire catholique ou public, les mouvements et associations d'Eglise, à prendre en charge « cette forme du ministère de la Parole appelée « première annonce » » :

« Comme l'indique le mot « annonce », nous entendons par là tout effort de formulation structurée, raisonnée, explicite et adaptée de la foi. Une première annonce donne à entendre ce qui fait vivre les croyants, selon la pédagogie même du Christ qui sans cesse s'approche, rencontre, cherche la relation, appelle à la conversion et à la foi.

Une action de première annonce est toujours ponctuelle, motivée par un événement, un moment, une circonstance ou toute autre nécessité qui demande qu'on en prenne l'initiative. Dans une première annonce, quelqu'un réagit à une situation en s'exposant comme croyant.

Une première annonce exprime la volonté de l'Eglise de faire résonner l'Evangile qui la fait vivre. Celui qui reçoit l'annonce est libre de l'entendre, d'y adhérer ou non, de se laisser questionner. Une première annonce ne nécessite pas de recueillir préalablement une demande volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée »<sup>105</sup>.

Nous pouvons relever ici les caractéristiques suivantes :

- La première annonce trouve son motif dans la pédagogie du Christ qui s'approche, rencontre, cherche la relation, appelle à la conversion et à la foi. Ainsi cherche-t-elle à « donner à entendre » ce qui fait vivre les croyants. Nous retrouvons ici la référence au

---

<sup>105</sup> « Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique », dans *Texte National pour l'Orientation de la catéchèse en France*, Bayard, Cerf, Fleurus-Mame, 2006, p. 81. On notera POAC par la suite.

mandat missionnaire du Christ que reçoit l'Eglise et la préférence pour le christocentrisme développée par le *Texte National*.

- La première annonce est alors un effort de formulation structurée, raisonnée, explicite et adaptée de la foi. Les adjectifs rapportés à la formulation font – nous semble-t-il – allusion au fait que le contenu de l'annonce n'est pas libre mais bien défini : il s'agit, nous l'avons vu, du kérygme, du Christ et de son Mystère. Il ne s'agit pas non plus d'impressions subjectives mais d'un contenu concret historique et raisonnable. L'annonce est « explicite », comme nous le savons déjà, et « adaptée » en référence à la prise en compte du contexte préalable. Ce dernier point peut s'entendre des conditions culturelles mais aussi ecclésiales.
- « Une action de première annonce est toujours ponctuelle, motivée par un événement, un moment, une circonstance ou tout autre nécessité qui demande qu'on en prenne l'initiative. Dans une première annonce, quelqu'un réagit à une situation en s'exposant comme croyant ». Le texte des *Propositions* se fait ici plus précis et directif mais dans une formulation étonnante qui semble s'articuler difficilement avec le contexte général de la première annonce, tel que nous l'avons compris jusqu'à présent<sup>106</sup>.
- Le texte confirme que la liberté de la personne demeure fondamentale dans le cadre de l'annonce : elle est « libre de l'entendre, d'y adhérer ou non, de se laisser questionner ». En

---

<sup>106</sup> On ne peut manquer de marquer un étonnement à la formulation de cette caractéristique. Si celle-ci fait droit au fait que dans la pédagogie d'initiation c'est bien le Christ qui a l'initiative – et donc celui qui proclame l'annonce n'en est que le ministre – en revanche on ne comprend pas comment cette recommandation s'articule avec le fait que ce ministre a reçu la mission de « s'approcher », « chercher la relation »... auprès des personnes pour leur annoncer l'Evangile. Ici l'initiative est celle de l'événement et non plus celle du missionnaire. Ici on ne peut plus parler de pédagogie raisonnée et structurée mais plutôt d'une forme d'opportunisme risqué puisque la proximité de l'événement ne permet pas facilement de s'extraire de l'émotivité ou du subjectivisme. Ou bien il s'agit d'une sorte de « coming-out religieux » mais qui aurait du mal à s'articuler avec un bain ecclésial, un témoignage de vie, préalable sur lequel le chrétien vient porter une parole. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas opportun de porter une parole de première annonce à l'occasion d'un événement particulier.

revanche, l'interpellation directe est possible : l'annonce « ne nécessite pas de recueillir préalablement une demande volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée ».

- Enfin la proclamation de l'Évangile signifie pour l'Église qu'elle a bien la volonté de le faire résonner, lui qui la fait vivre. Autrement dit, une Église qui n'annoncerait pas risquerait au contraire de signifier qu'elle ne vit pas réellement de la Parole.

Dans un second paragraphe le texte des *Propositions* évoque les « conditions impératives » ou les « chances » de cette première annonce :

« En appelant la famille, les espaces scolaires, les mouvements à élaborer des actions de première annonce, nous ne leur demandons pas de renoncer à ce qui fait leur vocation propre. Nous pensons au contraire que leur spécificité comme lieux et regroupement de vie les rend plus aptes que d'autres secteurs de la vie de l'Église à prendre en charge cette facette de la responsabilité catéchétique.

Tous on d'abord vocation à bâtir un climat qui donne envie d'aller plus loin par une vraie attention à la personne, par le souci de susciter et des former des accompagnateurs qui vivent de la foi, par la préoccupation permanente d'une qualité de relations, choisie et constamment relue. Ce sont là des conditions impératives pour la mise en œuvre d'une première annonce. Sans cohérence entre ce qui est vécu et ce qui est annoncé, sans espace d'expérience où l'annonce prend visage et trouve son authenticité, le ministère de la Parole peut difficilement s'exercer »<sup>107</sup>.

A la lecture de ce paragraphe, nous pouvons dégager les points de réflexion suivants :

- Bâtir un climat « qui donne envie d'aller plus loin » par une vraie attention à la personne. Nous comprenons qu'il s'agit ici de la traduction de ce que le DGC appelait le « contexte préalable » nécessaire et la prise en compte des aspirations naturelles de l'homme et sa recherche fondamentale. Enfin l'attention à la personne fait certainement écho à l'esprit de charité qui doit présider à l'évangélisation.

---

<sup>107</sup> POAC, p. 82.

- « Susciter et former des accompagnateurs qui vivent de la foi ». Le lecteur ici peut comprendre, soit qu'il s'agit des chrétiens plus avancés dans la foi, soit des ministres particuliers de la Parole. On a vu que parmi ces derniers on pouvait compter des laïcs ayant reçu une mission particulière de la part des ministres ordonnés. Mais en même temps, on ne peut s'empêcher de remarquer une tension émergeant ici sur la question de la responsabilité de la première annonce. Celle-ci semble se reporter sur des personnes prises individuellement et non pas en rapport avec une communauté. La qualification « d'accompagnateur » ne concorde d'ailleurs pas vraiment avec la définition du ministère de la Parole au sens de porte-parole de la communauté.
- « Se préoccuper de manière permanente d'une qualité des relations, choisie et constamment relue ». Sans doute faut-il ici comprendre que le choix du dialogue fraternel fait bien partie des préliminaires nécessaires à la première annonce. Le fait d'appeler à une relecture constante de l'état de ce dialogue est original dans tout ce que nous avons lu à ce sujet.
- « Sans cohérence entre ce qui est vécu et ce qui est annoncé, sans espace d'expérience où l'annonce prend visage et trouve son authenticité, le ministère de la Parole peut difficilement s'exercer ». Cette dernière formulation résonne comme un avertissement et un correctif des trois propositions précédentes. Elle va en effet plus loin : il ne s'agit pas simplement que des personnes idoines entretiennent un dialogue fraternel dans un climat favorable, mais que ces personnes témoignent en acte et en paroles de leur foi et que des espaces d'expérience chrétienne (au sens de lieu où Dieu se révèle) soient proposés. Alors les conditions de l'annonce sont vraiment présentes, parce que le ministère de la Parole peut réellement s'exercer.

Ce que nous venons de parcourir des *Propositions* nous conduit à formuler deux remarques. Premièrement les affirmations fortes qu'elles semblent asséner au lecteur de manière parfois contradictoire ne sont pas en adéquation avec le statut non normatif de ce texte. Elles révèlent en réalité – et ce sera notre seconde remarque – des tensions d'ordre pastoral dans la

compréhension et la mise en œuvre de la pédagogie d'initiation ou la Nouvelle évangélisation.

A l'issue de ce parcours très riche dans les documents rédigés par la Conférence des évêques de France et certaines de ses commissions, nous pouvons essayer de prendre un peu de recul et tenter de repérer quelques points de débat dans l'élaboration et la mise en place pastorale de la première annonce en contexte francophone. Trois textes nous y aideront : le livret intitulé « *Un appel à la première annonce dans les lieux de vie* » publié par le Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat (SNCC)<sup>108</sup>, l'article d'André Fossion « *Proposition de la foi et première annonce* » paru dans la revue *Lumen Vitae*<sup>109</sup>, et l'intervention de Joël Molinario au Congrès de l'Equipe européenne de Catéchèse tenu à Lisbonne en 2008 sur « *La première annonce dans le contexte français* »<sup>110</sup>.

---

<sup>108</sup> SERVICE NATIONAL DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *Un appel à la première annonce dans les lieux de vie*, Crer, 2008.

<sup>109</sup> A. FOSSION, « Proposition de la foi et première annonce », *Lumen Vitae*, vol. LXIII, n°4, 2008, pp. 465-471.

<sup>110</sup> J. MOLINARIO, « La première annonce dans le contexte français », *Actes du Congrès de l'Equipe Européenne de Catéchèse*, Lisbonne 2008, à paraître dans *Lumen Vitae* en 2009. Nous remercions ici l'auteur de nous avoir obligeamment fait parvenir le texte de sa contribution avant sa parution prévue.

## IV.- La première annonce dans les pratiques pastorales

Les documents du magistère que nous avons étudiés jusqu'à présent ont pour vocation de définir des cadres ou des axes généraux pour l'Eglise universelle ou l'Eglise de France ainsi que de fournir des critères de discernement des pratiques plus locales. En fonction des contextes culturels et sociaux, il peut donc y avoir des tensions entre ces documents relativement théoriques et une pratique pastorale particulière. Il peut aussi y avoir complémentarité et enrichissement. Ce sont ces rapports que nous allons maintenant essayer de mesurer.

### **Réflexions à partir de quelques documents de théologie pastorale**

Il serait extrêmement fastidieux de continuer une lecture des textes les uns après les autres comme nous l'avons fait précédemment. Nous nous attacherons donc simplement ici à dégager et discuter quelques questions alimentant notre problématique : Le concept de première annonce est-il bien compris ? Qui sont les acteurs de la première annonce et quel est leur rôle ? Tient-on suffisamment compte du contexte dans lequel cette annonce est proclamée ? Quel est son contenu ? Ses fruits sont-ils mesurables ?

#### *Le concept de première annonce est-il bien compris ?*

En premier lieu, nous partirons d'un constat : le texte présentant « la caractéristique d'une première annonce » et « les chances d'une première annonce » au paragraphe 2.2 des *Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique* semble véhiculer une conception de la première annonce qui n'est pas en harmonie avec l'esprit du *Texte National* et du DGC.

Nous avons déjà remarqué ci-dessus des tensions internes dans le texte et une formulation étonnante. J. Molinario fait également une remarque

similaire : « Dans les quatre principes d'organisation, (p. 81) l'accent est mis sur la première annonce qui conduit à aller plus loin... donc le schéma de pensée est plus séquentiel que le *TN*, qui insiste plus sur la cohérence de l'initiation dont la première annonce est un aspect »<sup>111</sup> On aura repéré que le « schéma de pensée séquentiel » évoqué par J. Molinario se réfère en fait au processus de référence de l'évangélisation *ad gentes* tandis que « l'initiation dont la première annonce est un aspect » illustre plutôt le système de la Nouvelle évangélisation.

Ce constat est d'autant plus vrai que le livret du SNCC, qui se réfère pratiquement uniquement à ce texte pour analyser le concept de première annonce<sup>112</sup>, déclare que celle-ci est destinée aux « personnes qui n'ont jamais entendu parler du Christ ou de la Bonne Nouvelle »<sup>113</sup>. Et de signaler en note : « Cette situation est fondamentalement différente de celle où des personnes baptisées, catéchisées, ont perdu le goût d'une vie croyante... »<sup>114</sup> On voit bien comment ce livret se positionne clairement dans l'optique de l'évangélisation *ad gentes*, qui n'est justement plus seulement celle développée par le DGC et encore moins celle retenue par le *Texte National* dès lors qu'il affirme : « nous faisons le choix de la « pédagogie d'initiation » » (§1.3) ou bien : « comment ne pas se sentir appelé à une « Nouvelle évangélisation » » (§1.1). La confusion est d'autant plus importante dans le livret du SNCC que le paragraphe ambigu des *Propositions* est présenté indûment comme appartenant au corps même du *Texte National*.<sup>115</sup>

Mais cette erreur de perspective ou de réception du DGC et du *Texte National* est partagée par beaucoup. Là aussi J. Molinario constate une difficulté dans son analyse des projets diocésains de catéchèse : « Un lecteur qui n'aurait pas lu le *TN* ni le *DGC*, pourrait difficilement parvenir, à la

---

<sup>111</sup> J. MOLINARIO, « La première annonce dans le contexte français », *op. cit.*, p. 4.

<sup>112</sup> Sur 32 références au *Texte National* et aux *Propositions* comptabilisées en note dans le livret, 19 concernent les pages 80 à 83 du « Texte national » qui est en réalité celui des *Propositions*.

<sup>113</sup> SNCC, *Un appel à la première annonce...*, p. 72.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 72, note 50.

<sup>115</sup> Cf. SNCC, *op. cit.*, pp. 31 et 32, par exemple, dans le texte et en notes.

suite des lectures des projets diocésains, à définir la première annonce »<sup>116</sup>. De fait, il semble que cette notion soit effectivement brouillée, et ce vraisemblablement en raison de l'ambiguïté du paragraphe des *Propositions*.

Nous analysons la difficulté comme suit : 1) les lecteurs n'ont pas pris conscience qu'il existait deux schémas d'évangélisation – et que les évêques de France avaient fait le choix du second – 2) ils n'ont pas pris en compte le fait que l'articulation entre ces deux schémas était réalisée par le ministère de la Parole. De ce fait, un faux débat est généré sur la nature de la première annonce et sur le rôle de la communauté dans cet acte de l'évangélisation. C'est ce que nous voudrions montrer maintenant.

Dans son analyse des projets diocésains, J. Molinario décrit l'éventail des propositions d'évangélisation qui vont du plus « séquentiel » au plus « primordial »<sup>117</sup>. Il y a donc bien deux types d'évangélisation possibles, avec plus ou moins de panachage. La première doit « remplacer une imprégnation sociale aujourd'hui presque disparue », la seconde se justifie par le fait que « la première annonce se répète dans une vie ». Mais, souligne l'auteur, « plusieurs diocèses mettent en œuvre une réelle tension et soulignent la complexité d'une action catéchétique prise entre le séquentiel et le primordial ». De même A. Fossion avait dénoncé deux écueils possibles à la compréhension de la notion de première annonce : d'un côté il y aurait la proclamation kérygmatisque brutale à des personnes sensées l'ignorer et de l'autre l'idée que l'Évangile est toujours une première annonce puisqu'il résonne de manière toujours nouvelle<sup>118</sup>. Nous retrouvons ici nos deux types majeurs. Mais le simple rappel des extrêmes révèle bien qu'en pratique beaucoup n'ont pas perçu l'existence et l'articulation profonde entre les deux schémas : celui de l'évangélisation selon *Ad Gentes* et celui de la Nouvelle évangélisation développé à partir d'*Evangelii Nuntiandi*.

Selon nous, la difficulté pour les personnes à bien saisir cette articulation provient du fait qu'ils n'ont pas compris l'enseignement du DGC concernant le ministère de la Parole. Le *Texte National*, quoique pourtant

---

<sup>116</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, p. 3.

<sup>117</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, pp. 3 et 4.

<sup>118</sup> A. FOSSION, *op. cit.*, p. 466.

très explicite sur ce sujet<sup>119</sup>, y fait très peu référence, ce qui contribue certainement à en brouiller davantage la notion.

J. Molinario exprime cette idée dès le début de son intervention : « Le premier constat que nous pouvons faire d'emblée, avant même un diagnostic théologique et catéchétique plus précis, c'est que jusqu'ici, les responsables catéchétiques français n'avaient pas pris en charge cet aspect du ministère de la Parole et par conséquent la première annonce apparaît depuis deux ans comme une question catéchétique nouvelle » ; et de préciser en note : « Les données les plus précises sur le ministère de la Parole se trouvent dans le *Directoire catéchétique général* de 1971, dans la deuxième partie au chapitre 2 ». <sup>120</sup> Il est à remarquer également que J. Molinario signale des modifications de rédaction dans le *Texte National* justement au §1.4 : « Un exercice diversifié du ministère de la Parole » où la première annonce est finalement placée entre la catéchèse ordonnée et la catéchèse permanente afin de souligner son importance relative<sup>121</sup>.

Si nous comprenons bien le sens des propos de l'auteur, une dimension fondamentale du concept de la Nouvelle évangélisation qui sous-tend la pédagogie d'initiation et une certaine compréhension de la première annonce, ne commence à être perçue qu'à partir de 2005/2006, presque dix ans après la parution du DGC qui a remplacé celui de 1971, dans lequel se trouvent les fondements. Autrement dit, pour la plupart des acteurs de terrain, la référence est pratiquement devenue inaccessible. D'ailleurs, nous-mêmes dans notre étude nous n'y sommes pas naturellement revenu (!). On pourrait faire la même remarque, même s'il est dangereux d'utiliser des arguments négatifs, pour A. Fossion, qui n'emploie même pas l'expression « ministère de la Parole » dans son paragraphe sur les acteurs porteurs de la première annonce<sup>122</sup>.

Un simple excursus dans le livret du SNCC nous confirmera encore dans ce propos. La seule mention qui soit faite du ministère de la Parole se trouve

---

<sup>119</sup> « Pour exercer sa responsabilité catéchétique, l'Eglise a besoin de déployer ce choix de la pédagogie d'initiation selon les formes diversifiées et complémentaires du ministère de la Parole » TNOC §1.3.

<sup>120</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, p.1.

<sup>121</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, p. 3.

<sup>122</sup> A. FOSSION, *op.cit.*, p. 469.

dans l'introduction au chapitre 2, « L'acte d'annoncer », où elle est pourtant correctement agencée : « [La première annonce] est en effet inséparable du « milieu vital » que lui offre un lieu d'Eglise lorsque celui-ci est missionnaire. Elle est tout autant inséparable du ministère de la Parole dont elle est une composante, avec la célébration de la liturgie, la réflexion théologique, l'effort d'intelligence de la foi, l'homélie ou la prédication... Acceptons d'aborder la première annonce à l'intérieur d'une certaine complexité »<sup>123</sup>. Il est dommage que le Père Reichert – qui a dû rédiger cette introduction – n'ait pas été suivi.

Enfin, l'impasse réalisée sur la notion de ministère de la Parole ne permet pas de comprendre correctement la structure de la Nouvelle évangélisation ni comment celle-ci peut s'articuler avec le processus « exemplaire » de l'évangélisation *ad gentes*, et par conséquent de saisir pleinement la signification d'une de ses formes constitutives : la première annonce.

La conséquence des deux difficultés que nous avons mises en lumière est que les définitions de première annonce qui nous sont proposées dans la plupart des documents courants risquent fort d'être inadéquates. Et ce constat serait donc d'autant plus aggravé que le texte des *Propositions* se place plutôt dans l'optique d'une évangélisation *ad gentes* quand celui du *Texte National* préconise au contraire la Nouvelle évangélisation : « le ver est dans le fruit » !

Nous pouvons observer l'effet produit en cherchant à répondre à la question suivante :

*Qui sont les acteurs de la première annonce et quel est leur rôle ?*

D'après le livret du SNCC, notamment dans sa partie intitulée « Petite grammaire d'une première annonce », le porteur de la première annonce est un chrétien qui vit d'abord lui-même de la foi qu'il annonce et qu'il a réussi à se formuler (p. 49 et 50). Car « il est essentiel d'être vrai » (p. 50). En fonction des événements qui surviennent, il est appelé à se risquer, à « s'exposer comme croyant » en souhaitant susciter chez l'auditeur une

---

<sup>123</sup> SNCC, *op. cit.*, p. 15.

ouverture spirituelle (p.75). La difficulté est de chercher et de saisir des occasions (p. 68), en sachant que des paroles ne s'improvisent pas à chaud et qu'il faut alors préalablement les raisonner, les structurer (p. 69). Il n'est donc pas question d'organiser des « temps forts spécifiques de première annonce ». Tout au plus est-il possible de profiter d'occasions ponctuelles de première annonce à l'intérieur des temps forts, notamment les moments-repères du lieu de vie dans lequel on se situe (p. 70). On peut ne pas rester dans l'interpersonnel mais aussi s'adresser à des groupes (p. 70). Enfin, il est souhaitable de relire l'expérience en équipe, pour se former mutuellement à s'exposer. Dans ce cadre, on peut se nourrir de la Parole de Dieu, de la tradition de l'Eglise. Le partage, le dialogue sont alors bien préférables à l'audition de conférences (p. 71).

On peut noter brièvement que cette conception de la première annonce – peut-être un peu caricaturée il est vrai – n'entre pas dans l'esprit de la Nouvelle évangélisation. Au contraire, elle semble être l'héritage de l'évangélisation décrite par le décret *Ad Gentes*, dans le cadre d'une pastorale d'insertion révolue depuis 34 ans. L'apport nouveau serait ici la nécessité de « faire une sortie » en portant à l'interlocuteur un message de foi explicite, sans qu'il en soit préalablement demandeur. On se situe ici dans l'interpersonnel et non pas dans le cadre d'un « bain ecclésial ». La communauté n'existe pas sinon dans la relecture. Le récepteur de l'annonce n'est pas en contact avec les sources de la Parole. La foi proclamée est d'abord intériorisée intellectuellement par le porteur de l'annonce, et doit se trouver en adéquation avec sa vie courante avant d'être proclamée. En réalité, ce porteur est ici d'abord un *témoin* (p. 73) de la foi qu'il vit et non pas un ministre de la Parole. Il y a confusion entre témoignage et annonce.

Pour être juste, il est nécessaire de signaler que le livret ne porte pas que cette vision de la première annonce. Celle-ci semble en effet discrètement et régulièrement contrebalancée par un autre discours, plus conforme à l'esprit du *Texte National*. Par exemple :

« Adresser l'appel à faire exister la première annonce aux lieux de vie rappelle une vérité fondamentale : la prise en charge explicite de la foi ne peut être une affaire individuelle. Elle est toujours inséparable d'un corps qu'on voit concrètement porter la foi qui est annoncée. Cette vérité fondamentale interpelle évidemment les

lieux de vie concernés. Elle les renvoie à la nécessité pour eux de développer leur capacité à être un « milieu de la foi »<sup>124</sup>

Il est évident dans ce cas que l'on n'est plus dans la même optique que précédemment. Ici l'acteur principal de la première annonce n'est pas tant une personne individuelle que la Parole elle-même qui va s'exprimer à travers le « milieu de la foi ». Ceci ne dispense pas qu'une parole puisse être proclamée par tel ou tel mais cette parole a alors une toute autre résonance. Surtout, le locuteur n'a pas à se « risquer » ou à « s'exposer » puisqu'il fait partie du « milieu de la foi ». Il est en quelque sorte légitimé par ce « milieu ». De même il n'a pas à s'être préalablement approprié intégralement la foi – ce qui pourrait tétaniser ceux qui ne se sentent pas « à la hauteur » - mais simplement à faire jouer un de ses aspects, présent dans le « milieu ». D'ailleurs celui qui s'exprime peut avoir à parler au nom de tous en étant ainsi réellement le ministre de la Parole, parce que missionné comme tel.

Dans son article, plus en phase avec ce que nous venons d'exposer, A. Fossion fait référence à des « témoins significatifs », qui sont toujours nécessaires, mais qui doivent être dans « une attitude spirituelle de démaîtrise ». Ce ne sont pas eux qui ont le pouvoir de transmettre la foi, mais ils ne font qu'« ouvrir le jeu »<sup>125</sup>. Il fait également référence aux communautés « porteuses de la première annonce par leur style de vie, leur esprit, leurs rassemblements, leurs célébrations, leurs projets et leurs engagements dans la cité »<sup>126</sup>. Plus encore – et cela est nouveau par rapport à ce que nous avons déjà vu – il interpelle également les institutions ecclésiales à être porteuses de la première annonce, non seulement dans leurs discours mais aussi dans leur mode de gouvernance et de fonctionnement. On s'aperçoit ainsi que la première annonce portée au niveau communautaire prend une toute autre ampleur. A. Fossion élargit aussi l'éventail des formes de la première annonce : loin de se limiter à la seule forme testimoniale, elle peut aussi se présenter sous la forme kérygmaticque, expositive, apologétique, liturgique ou culturelle<sup>127</sup>. On

---

<sup>124</sup> SNCC, *op. cit.*, pp. 33 et 34.

<sup>125</sup> A. FOSSION, *op. cit.*, p. 467.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 469.

<sup>127</sup> A. FOSSION, *op.cit.*, p. 468.

pourrait également – peut-être plus justement d’ailleurs – se référer aux expressions de la Parole telles que nous les donne le DGC au §95.

A la décharge des personnes députées à la première annonce dans des « milieux de vie » qui ont des difficultés à devenir des « milieux de foi », et qui demeureraient pragmatiquement plutôt dans une pastorale d’insertion, il est possible que le DGC comme le *Texte National* se montrent trop optimistes quant à la capacité de ces milieux à se muer en « bain ecclésial ». Les documents que nous avons parcourus s’accordent sur ce point.

*Tient-on suffisamment compte du contexte dans lequel l’annonce est proclamée ?*

Dans le livret du SNCC, le Père Reichert dit explicitement : « [La première annonce] est en effet inséparable du « milieu vital » que lui offre un lieu d’Eglise lorsque celui-ci est missionnaire »<sup>128</sup>. Le Père F. Bousquet surenchérit en expliquant : « Le contenu de la communication, « ce qui est dit », est toujours inséparable du mode de communication, du « comment c’est dit » »<sup>129</sup> Or, ajoute-t-il : « Le problème de fond est celui-ci : comment annoncer dans un monde conscient de la relativité historique de cette parole ? [...] Une annonce doit donc partir du lieu où la foi est native : dans une correspondance juste entre le mystère de Dieu qui vient à nous dans le temps et l’acte de croire posé historiquement par des sujets croyants. Dans l’annonce, ce qui fait la différence, c’est aussi la qualité de celui qui parle : qui il est, comment il est posé dans la tradition de la foi, tout comme dans sa propre histoire, comment il intervient dans la nôtre »<sup>130</sup>

En fait, nous comprenons que la première annonce sera nécessairement colorée d’une part par le contexte culturel ambiant et par le contexte ecclésial porteur. La première annonce ne peut pas faire abstraction de son environnement car il a une influence. F. Bousquet porte à notre attention quatre critères de discernement à ce sujet<sup>131</sup> :

---

<sup>128</sup> SNCC, *op. cit.*, p. 15.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 22.

- L'annonce envisagée est-elle un événement inscrit dans l'historicité et donc dans des pratiques sociales et ecclésiales ?
- L'annonce envisagée est-elle Bonne Nouvelle, un oui/non qui appelle une décision ?
- L'annonce envisagée est-elle une parole qui libère ou permet l'avènement de nouveaux « possibles réels » ?
- L'annonce envisagée prend-elle corps dans une pratique communautaire faite de liturgie, d'éthique, de contemplation et d'action ?<sup>132</sup>

De même A. Fossion souligne la complexité et la diversité socio-historique des situations : « L'annonce de l'Évangile comme les cheminements de la foi n'adviennent pas sans l'appui de nombreuses médiations culturelles aussi bien qu'ecclésiales »<sup>133</sup> Cependant, dans les conditions qu'il pose pour une première annonce, il demeure classique. Celle-ci doit toujours être précédée, accompagnée et suivie de la charité, car elle est aussi en elle-même un acte de charité. Ce point nous paraît très juste et important. Il mérite une citation *in extenso* :

« Le témoin, en annonçant l'Évangile, offre à l'autre, par amour pour lui, ce qu'il porte de meilleur. Il en témoigne non pas d'abord pour le convertir, mais avant tout pour lui manifester gratuitement l'amour dont il est aimé sous le regard du Christ. En ce sens la première annonce n'a pas pour finalité première la conversion de l'autre. Elle est en elle-même et par elle-même, un acte charitable envers l'autre. Et si la conversion advient, ce sera comme un surcroît espéré, mais dans une logique de gratuité et de joie supplémentaire »<sup>134</sup>

Ce primat de la charité a toujours été cité par les textes du magistère que nous avons étudiés, mais pas dans le cœur-même de l'annonce. On sait pourtant, bien entendu, que la Parole est salvatrice et libératrice parce qu'elle est le Christ. Ce contexte de charité amène cependant A. Fossion à situer les contextes favorables de première annonce particulièrement dans les lieux où l'Église est engagée auprès des souffrants, dans les combats

---

<sup>132</sup> On devrait ajouter la théologie, pour donner de manière complète les sources ou la source de la catéchèse qu'est la Parole de Dieu ! (DGC §95).

<sup>133</sup> A. FOSSION, *op. cit.*, p. 467.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 471.

pour la justice et un monde plus humain. Car cet engagement accrédite et rend possible l'annonce de l'Évangile. C'est d'ailleurs tout le sens de l'encyclique *Deus caritas est* de Benoît XVI (cf. §25 a) et §31 c)).

Finalement, il nous apparaît que le contexte social et ecclésial se révèle déterminant pour que la Parole puisse résonner puissamment. Elle ne dépend pas seulement de la force de persuasion d'un témoin. L'un des enjeux de la première annonce serait alors de créer en premier lieu ces espaces où une parole est rendue possible.

Mais la question du contexte préalable ne doit cependant pas faire oublier celle du contenu :

*Quel est le contenu de la première annonce ?*

Nous avons déjà remarqué dans notre parcours des textes du magistère que la réponse à cette question était diverse et fluctuante. Il n'y a pas de formulation claire, reprise d'un texte à l'autre. Chacun essaie de circonscrire au mieux ce contenu mais sans finalement obtenir l'unanimité. Nos auteurs s'y essayent également.

Fidèle aux observations que nous avons notées au paragraphe précédent, A. Fossion veut faire droit au contexte immédiat : le questionnement de l'autre, ce qui est essentiel pour celui qui porte le message, ce qui est premier dans le message chrétien et qui conditionne une juste réception de ce message. Il suggère aussi de bien distinguer la prédication *de* Jésus (les béatitudes, le Royaume, Dieu et l'espérance qu'il offre au monde) de la prédication *sur* Jésus (le mystère pascal, Fils de Dieu, Sauveur)<sup>135</sup>. Il fait ici en réalité référence à *Redemptoris Missio* §16, qui, au lieu d'employer le terme « prédication » emploie celui de « kérygme ».

Pour J. Molinario, le contenu de la première annonce est d'ordre expérientiel parce que ce contenu est « Dieu lui-même qui se donne »<sup>136</sup>. Dans le débat qu'il décrit entre les théologiens allemands, tenants de l'école de Karl Barth, et les théologiens français tel le frère dominicain André Liégé, se joue la nature de l'annonce : celle-ci ne doit pas se résumer à « un

---

<sup>135</sup> A. FOSSION, *op. cit.*, p. 470.

<sup>136</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, p. 8.

effet d'annonce » mais elle doit au contraire se présenter comme une « parole qui retourne de l'intérieur son auditeur ». Du côté allemand, nous avons la recherche du « tranchant de la Parole qui interpelle et qui convertit », du côté français, on s'attachera plutôt à retrouver le kérygme primitif à partir duquel il est possible d'être catéchisé.

On retrouve ici différemment le jeu des deux schémas de l'évangélisation. Le modèle allemand correspondrait de fait à la Nouvelle évangélisation quant au modèle français, il concorderait avec celui de l'évangélisation *ad gentes*. Il est intéressant alors – notamment d'un point de vue œcuménique – de constater qu'un modèle d'évangélisation d'origine protestante soit assimilé par l'Eglise catholique pour le faire sien, articulé avec son propre modèle traditionnel. Et il est non moins intéressant que cette opération d'assimilation se fasse dans le but de répondre au problème posé par la sécularisation des pays de vieille chrétienté, alors que cette sécularisation provient justement du monde protestant ? Karl Barth a-t-il réussi ?, devrions-nous nous demander.

Mais il est probable, comme tente de le démontrer le DGC, que les deux schémas se complètent et s'enrichissent mutuellement. Auquel cas, il est aussi utile de préciser ce qu'on entend par « kérygme ». Le problème est que les textes du magistère que nous avons lus ne le précisent pas.

Le Père F. Bousquet, dans le livret du SNCC s'y essaie : « Le kérygme, c'est une nouvelle qui est proclamée ». Plus précisément, il cite Rm 10,9, Phil 2,11 : « *Jésus est Seigneur* », ou bien Ac 2,36 : « *Dieu l'a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que vous, vous aviez crucifié* ». <sup>137</sup> Mais il s'interdit aussitôt d'aller plus avant car « En christianisme, « ce » qui est annoncé est beaucoup plus qu'un message. Dans la Révélation, Dieu se donne lui-même en communication. Il ne communique pas un message à son sujet. Il se donne lui-même » et finalement : « Il n'y a pas de mot dans lesquels on puisse enfermer l'objet de l'annonce. [...] La question est maintenant : comment annoncer ? ».

Doit-on donc renoncer à définir un contenu comme a pourtant tenté de le faire A. Fossion ?

---

<sup>137</sup> SNCC, *op. cit.*, p. 18.

Le magistère lui-même vient à notre secours, dans le document de la Commission Biblique Pontificale « L'Interprétation de la Bible dans l'Eglise » présenté à Jean-Paul II le 23 avril 1993 par le cardinal Joseph Ratzinger. Il y est question du kérygme : « La proclamation du kérygme chrétien comprend la séquence narrative de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, événements dont les évangiles nous offrent le récit détaillé ». En effet, qui peut mieux nous parler de Jésus que Jésus lui-même à travers les paroles et les actes qu'il a posés parmi nous, sa vie observée et approfondie à la lumière de la Résurrection par ses premiers disciples, transmise par eux, et relatée enfin par les évangélistes ?

Le même cardinal devenu pape, dans son premier livre sur *Jésus de Nazareth* se saisit d'emblée de cette question. Dans son avant-propos, il pose l'analyse suivante : avant les années 50, le portrait de Jésus offert par les historiens était brossé à partir des Evangiles ; mais depuis, cette figure unifiée s'est scindée en deux : le « Jésus historique » et le « Christ de la foi ». La critique a accordé tellement d'importance au second que le premier s'en est trouvé profondément différent et illisible. Le Jésus-Christ auquel l'homme moderne croit ne serait donc pas le Jésus historique, sur lequel nous ne saurions aujourd'hui presque plus rien de fiable. Cette situation est dramatique pour la foi :

« Dans tous ces ouvrages, c'était à partir des Evangiles qu'était brossé le portrait de Jésus Christ vivant sur la terre en tant qu'homme et qui, tout en étant pleinement homme, apportait Dieu aux hommes, Dieu avec lequel, en tant que Fils, il ne faisait qu'un. Ainsi, grâce à l'homme Jésus, Dieu devenait visible, de même que l'image de l'homme juste devenait visible à partir de Dieu. La situation a changé depuis les années 50. Le fossé s'est élargi entre le « Jésus historique » et le « Christ de la foi » et les deux figures se sont éloignées l'une de l'autre à vue d'œil. Or, que peut bien signifier la foi en Jésus le Christ, en Jésus Fils du Dieu vivant, dès lors que l'homme Jésus est si différent de celui qui les Evangiles représentent et de celui qui l'Eglise proclame à partir des Evangiles ? [...]

Comme résultat naturel de ces tentatives, il ressort l'impression que nous savons très peu de choses fiables sur Jésus et que c'est la foi en sa divinité qui a façonné son image après coup. Dans le même temps, cette impression a pénétré profondément la conscience collective de la chrétienté. Une telle situation est

dramatique pour la foi, car le vrai point d'appui dont tout dépend – l'amitié intime avec Jésus – demeure incertain. [...] »<sup>138</sup>

Benoît XVI poursuit sa réflexion et pose comme principe de sa compréhension de Jésus une confiance fondamentale dans le témoignage des Evangiles. A son sens, les évangélistes veulent rapporter un « Jésus réel », bien plus crédible que toutes les reconstructions qu'on en a proposé ces dernières années :

« Pour ma présentation de Jésus, cela signifie surtout que je fais confiance aux Evangiles. Bien entendu, on présuppose tout ce que le Concile et l'exégèse moderne nous disent sur les genres littéraires, sur l'intention des affirmations, sur le contexte communautaire des Evangiles et de leur parole dans cet ensemble vivant. En intégrant tout cela, du mieux que j'ai pu, j'ai néanmoins voulu tenter de représenter le Jésus des Evangiles comme un Jésus réel, comme un « Jésus historique » au sens propre du terme. Je suis convaincu, et j'espère que le lecteur pourra aussi le voir, que cette figure est beaucoup plus logique et historiquement parlante, beaucoup plus compréhensible que les reconstructions auxquelles nous avons été confrontés au cours de ces dernières décennies. Je crois précisément que ce Jésus, celui des Evangiles, est une figure historiquement sensée et cohérente. [...] »<sup>139</sup>

Le saint Père en vient alors à développer les corollaires de sa clé de lecture : le mystère de l'homme-Dieu était suffisamment puissant dès le commencement – dès la vie terrestre de Jésus – pour que la christologie que nous connaissons se développe en quelques années à partir de l'expérience vécue en sa compagnie. Il n'est point besoin de faire appel à des supposées communautés anonymes pour en justifier l'existence et la grandeur :

« C'est uniquement si quelque chose d'extraordinaire s'est produit, si la figure et les paroles de Jésus ont radicalement dépassé toutes les espérances et toutes les attentes, que s'expliquent sa crucifixion et son influence. [...] La recherche critique se pose à juste titre la question : que s'est-il passé au cours des vingt ans qui ont suivi la crucifixion de Jésus ? comment en est-on venu à cette christologie ? L'action de communautés anonymes dont on essaie d'identifier les représentants ne peut, en réalité, rien expliquer. [...] N'est-il pas beaucoup plus logique, du point de vue historique, de considérer que la grandeur est au

---

<sup>138</sup> J. RATZINGER, BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth*, Flammarion, 2007, pp. 7-8.

<sup>139</sup> J. RATZINGER, BENOÎT XVI, *op. cit.*, p. 17.

commencement et que la personne de Jésus brisait en effet toutes les catégories disponibles, qu'elle ne pouvait être comprise qu'à partir du mystère de Dieu ? »<sup>140</sup>.

Peut-être aurions-nous pu trouver une citation plus courte, mais la réflexion du saint Père est utile à notre sujet – surtout venant de la part d'un théologien allemand : la présentation évangélique de la vie de Jésus de Nazareth importe de manière considérable sinon déterminante pour la foi. Et tel est donc le contenu du kérygme : de même que la « Parole » interpelle et convertit, de même la vie de Jésus Christ a aussi ce pouvoir puisqu'il est lui-même la Parole. Jésus lui-même n'a-t-il pas interpellé ses apôtres : « Et vous qui dites-vous que je suis ? » (Mt 16,15). C'est alors que Pierre fit sa profession de foi : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » (Mt 16,16).

#### *Les fruits de la première annonce sont-ils mesurables ?*

Si nous en restons à l'Évangile et à la foi de Pierre, on se rendra compte que malgré sa confession enflammée, la foi de ce dernier chancellera encore bien des fois, notamment lors de la Passion de Jésus. De ce fait, il semble que les résultats de la première annonce soient difficilement mesurables.

C'est ainsi que J. Molinaro, reprenant les conclusions de R. Lacroix dans le domaine du catéchuménat<sup>141</sup>, semble penser que les résultats de la première annonce sont incalculables et invérifiables. Seules les personnes concernées pourraient dire à quel moment elles se sont réellement converties. Pourtant il est souvent fait mention du « déclic » qui fait passer la personne du cheminement intérieur à la démarche extérieure, en demandant le baptême par exemple. Les personnes évoquent alors une rencontre, un événement inattendu, un réveil ou une illumination au cours d'un long cheminement, ou bien encore l'aboutissement logique d'une longue réflexion.

Curieusement, A. Fossion ne propose pas de critères de discernement liés à la conversion sinon que la personne touchée fera « ses premiers pas dans la foi »<sup>142</sup>. De même le livret du SNCC demeure silencieux sur ce sujet

---

<sup>140</sup> J. RATZINGER, BENOÎT XVI, *op. cit.*, pp. 17-18.

<sup>141</sup> J. MOLINARIO, *op. cit.*, p. 5.

<sup>142</sup> A. FOSSION, *op. cit.*, p. 466.

hormis que les personnes qui « acceptent d'entrer en chemin » relèvent désormais de la catéchèse ou du catéchuménat, où elles suivront les itinéraires qu'on leur proposera<sup>143</sup>.

Notre sentiment sur ce silence est double. D'une part, la raison proviendrait du fait que la notion de première annonce n'a pas été replacée correctement dans son processus de référence. Analysés de manière purement analytique, les textes magistériels n'ont pas pu rendre à leurs lecteurs toutes leurs richesses sur ce thème. Pourtant, nous l'avons vu, dès lors qu'on identifie la conversion comme étant l'expérience chrétienne par excellence, les fruits en deviennent parfaitement reconnaissables. C'est d'ailleurs à ces fruits que l'Eglise peut discerner une conversion authentique à Jésus Christ. De même, une perception « séquentielle » ou diachronique du processus d'évangélisation permet également de trouver – comme nous l'avons fait au chapitre précédent – des critères fiables.

La seconde raison qui, selon nous, pourrait motiver le silence, est que première annonce et catéchèse ne sont pas encore correctement articulés, surtout dans les « lieux et groupements de vie ». En effet, la catéchèse dans le cadre de la pédagogie d'initiation présuppose une communauté croyante, priante, agissante, dans laquelle le sympathisant est intégré en même temps qu'il franchit les étapes sacramentelles et qu'il apprend à mieux connaître le Christ et son Evangile. Or comment un mouvement, un établissement catholique, ou encore une aumônerie pourraient-elles prétendre à atteindre le niveau de développement – notamment liturgique – d'une communauté ecclésiale complète ? Ou sinon, comment peut-elle conduire le sympathisant à rejoindre une communauté chrétienne dont les contours ne sont pas vraiment ceux de la communauté dans laquelle il a rencontré le Christ ? La conversion peut-elle résister à la transplantation ? Il y a là un réel problème pastoral à prendre en compte.

---

<sup>143</sup> SNCC, *op. cit.*, p. 75.

### *Récapitulation*

Arrivés à l'issue de cette partie consacrée à une rapide confrontation entre quelques auteurs impliqués dans la pastorale et le magistère, nous pouvons dresser un très rapide bilan.

Il nous paraît assez clair qu'en dehors du cercle des théologiens rompus à la lecture des textes romains, il est difficile aux responsables en pastorale de percevoir ce qu'est la première annonce dans son contenu et son contexte. Les manques les plus flagrants concernent le ministère de la Parole dans son articulation avec les deux conceptions de l'évangélisation *ad gentes* et Nouvelle évangélisation, et peut-être aussi la notion d'expérience chrétienne.

Pourtant, il nous a semblé que les textes de références étaient assez clairs sur ces sujets dès lors qu'on accepte de replacer les passages concernant la première annonce dans leur contexte littéraire diachronique. Nous avons d'ailleurs pu ainsi mettre en évidence un certain nombre de critères et les classer par thèmes. Certaines remarques des bilans pastoraux que nous avons lus complètent assez bien ces critères et attirent notre attention sur quelques richesses supplémentaires pouvant être mieux exploitées.

Cependant, ils ont également fait apparaître une certaine confusion née du texte des *Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique* relatif à la première annonce. Il convient donc d'être prudent dès lors qu'on y fait référence, notamment dans un contexte où il n'est pas question d'évangélisation *ad gentes*.

De même, toutes les questions d'ordre pastoral ne sont pas résolues par le DGC ou le *Texte National*, notamment pour ce qui concerne l'articulation entre première annonce et catéchèse dans des lieux autres que les paroisses. Il faut ici faire œuvre de créativité.

La question étant d'actualité, et puisqu'il a été cité en exemple par le TNOG (§1.4), il nous est apparu important de faire un point sur le devenir de la première annonce dans l'Enseignement catholique. Ce sera notre dernière étude particulière avant de présenter notre conclusion générale.

## La première annonce dans l'Enseignement Catholique

La problématique de la première annonce dans l'Enseignement catholique nous intéresse à double titre. D'une part parce le §1.4 du *Texte National* le cite explicitement comme exemple de mise en œuvre de la première annonce. D'autre part, parce que nous savons que tous les établissements ne sont pas confrontés aux mêmes types de situations pastorales. Comment les instances nationales de l'Enseignement catholique reçoivent-elles donc les textes de référence et en recommandent-elles l'application ?

Précisons tout d'abord que dans le cadre de cet ouvrage, il ne nous est pas loisible de décrire ici l'intégralité de ce qui concerne la pastorale dans l'Enseignement catholique mais nous souhaitons simplement nous familiariser avec ce monde et essayer de discerner les pierres d'attente qui concernent l'évangélisation et notamment la première annonce. Pour cela nous distinguerons trois niveaux : 1) l'établissement, 2) la communauté éducative comprenant notamment les professeurs et les adjoints en pastorale, 3) l'élève.

A partir de ce contexte, nous nous intéresserons ensuite à deux documents internes relatifs à la première annonce et – à titre d'exemple d'application – à l'inscription d'établissements de Franche-Comté dans un projet de pèlerinage à Lourdes. Nous verrons comment ce projet, par les réactions qu'il suscite dans les établissements, peut servir de révélateur et nous aider à percevoir dans quel schéma pastoral ceux-ci se positionnent.

### *L'établissement catholique : un carrefour de société*

Un *établissement catholique d'enseignement* est une structure civile et une institution chrétienne<sup>144</sup>. En vertu de la loi du 31 décembre 1959 dite « Loi Debré », il dispense l'enseignement prévu par le Ministère de

---

<sup>144</sup> Cf. *Statut de l'enseignement catholique*, promulgué par les évêques de France, le 14 mai 1992, complété, amendé et promulgué par le Conseil Permanent de la Conférence épiscopale le 11 mars 1996.

l'Education Nationale dans le respect total de la liberté de conscience<sup>145</sup>, tout en conservant son « caractère propre ». Autrement dit « sous un certain aspect, l'Ecole Catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Evangile »<sup>146</sup>.

Avant de chercher à préciser davantage quel est le « caractère propre » d'un établissement, il est bon de s'arrêter sur le fait que ce dernier se situe par nécessité à un grand carrefour de société. En effet, établissement sous contrat d'Etat et par vocation ecclésiale, il se veut premièrement ouvert à tous les élèves quelles que soient leurs provenances<sup>147</sup>. De ce fait, en son sein se confrontent toutes les richesses et les pauvretés de la société dans laquelle les élèves grandissent. Le document *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*<sup>148</sup> en donne une description sans fard (§1 et 6). Ensuite, l'établissement se trouve au croisement des cultures, des sciences et de la foi. Il se trouve enfin au carrefour des valeurs humaines et religieuses.

Ainsi, l'établissement catholique, en plus d'accomplir une mission au service de l'homme, occupe aussi une place particulière dans la mission d'évangélisation. Il peut se positionner comme témoin de la richesse de vie qu'offre le Christ et proposer une vision chrétienne du monde. Il offre la possibilité d'un dialogue entre la communauté des hommes et l'Eglise, à

---

<sup>145</sup> Cette liberté de conscience est affirmée autant par la loi française que par l'Eglise : « On respectera donc la liberté religieuse et la conscience des élèves et des familles. La liberté est fermement défendue par l'Eglise » CONGRÉGATION POUR L'EDUCATION CATHOLIQUE (CPEC), *Dimension religieuse de l'éducation dans l'Ecole Catholique*, 1988, §6.

<sup>146</sup> CPEC, *Dimension religieuse op. cit.*, §67.

<sup>147</sup> « Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus ci dessous, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances y ont accès », *Loi Debré du 31 décembre 1959*, §1.

<sup>148</sup> CONGRÉGATION POUR L'EDUCATION CATHOLIQUE, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*, 1997.

l'avantage des deux<sup>149</sup>. La colonne vertébrale de ce témoignage et de cette proposition est donc le fameux « caractère propre » qu'il convient de bien appréhender.

### *Caractère propre et Communauté éducative*

Le « caractère propre » de l'Enseignement catholique a donc été établi au moment de l'élaboration de la Loi Debré, en 1959 mais son contenu n'a pas été particulièrement défini. Quelques années plus tard, la déclaration conciliaire *Gravissimum educationis* (GE) du 28 octobre 1965 évoque l'école catholique en cherchant à définir ce qui lui est spécifique, ce qui lui appartient en propre :

« Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi » (§8)

Les éléments majeurs de ce texte sont les suivants : le cœur de l'établissement est une *communauté*, dans laquelle vivent et s'épanouissent des *personnes*. Cette vie est essentiellement celle des créatures nouvelles qu'elles sont appelées à devenir dans l'Esprit du Christ. La communauté éducative n'est donc pas une simple catégorie sociologique mais elle a un fondement théologique. Elle est un lieu de formation intégrale à travers la relation interpersonnelle : « l'école catholique prend l'aspect d'une école pour la personne et d'une école des personnes »<sup>150</sup>, dont la référence est la personne-même du Christ, plénitude de la vérité sur l'homme. Le « caractère propre » reconnu par la Loi Debré est donc appelé à se nourrir

---

<sup>149</sup> Il convient de ne pas oublier que l'Ecole catholique ne répond pas seulement à un appel missionnaire mais aussi à un droit respectif des familles et des enfants à donner et à recevoir une éducation chrétienne.

<sup>150</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*,... §9.

d'une anthropologie théologique personnaliste et à s'exprimer dans un ethos culturel particulier<sup>151</sup>, ecclésial.

En conséquence, la caractéristique catholique d'un établissement ne porte pas seulement sur le fait qu'il organise en son sein des enseignements de religion et/ou de catéchèse, que l'enseignement soit ouvert aux dimensions de la foi ou que la formation humaine soit empreinte de valeurs évangéliques, mais aussi sur le fait que cet établissement se conçoit d'abord comme une communauté chrétienne animée par la charité<sup>152</sup>. Cette caractéristique en fait par excellence un lieu d'évangélisation, où le témoignage est normalement à l'œuvre en actes et en paroles.

La notion de communauté éducative est donc au cœur de l'identité de l'établissement catholique<sup>153</sup>. Celle-ci comprend tous les acteurs de la vie scolaire : les éducateurs, les personnels d'administration et de service, les parents, les prêtres et animateurs en pastorale, ainsi que les élèves. Ce choix sous-entend que les élèves sont pleinement acteurs de cette communauté et qu'ils sont appelés à y exercer une responsabilité (DGC §259). L'édification

---

<sup>151</sup> Cf. La réponse de M. Roger Errera, conseiller d'Etat, à la mission d'information de l'Assemblée Nationale lors du vote de la Loi du 15 mars 2004 : « La loi ne définit pas le caractère propre, la jurisprudence non plus. On le discerne bien en distinguant ce qui est de l'éducation et ce qui relève de l'enseignement. Le caractère propre, c'est la « valeur différente » de l'enseignement privé, le style de l'éducation, l'encadrement, les activités post-scolaires, les formes de vie pédagogique, les rapports avec les familles, avec les élèves, la disposition même des locaux, les valeurs au nom desquelles cet établissement a été créé... ». Annexe au procès-verbal de la séance du 15 février 2004. Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles par M. Jacques Valade, sénateur, sur le projet de loi adopté par l'assemblée nationale, encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

<sup>152</sup> L'article 5 des *Statuts de l'Enseignement Catholique* établit une distinction entre « communauté chrétienne » et « communauté éducative », certainement pour mieux prendre en compte une réalité de terrain : « Animant du dedans la communauté éducative, la communauté chrétienne en est comme son fondement et la source de son dynamisme ».

<sup>153</sup> JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 1981, §40 : « Le renouveau de l'école catholique doit porter une attention particulière tant aux parents d'élèves qu'à la formation d'une communauté éducative parfaite ».

de celle-ci se réalise sous la responsabilité du chef d'établissement<sup>154</sup>, qui a reçu mission pour ce faire de la part des autorités de tutelle<sup>155</sup>.

Les finalités éducatives de la communauté sont exprimées dans un *projet éducatif* qui reprend les grandes orientations du §8 de *Gravissimum educationis* cité ci-dessus. Le point 4 des *Statuts de l'Enseignement Catholique* précise :

« Accueillant ces finalités, la communauté éducative élabore le projet éducatif sous la responsabilité du chef d'établissement ; ce projet est soumis aux autorités de tutelle qui répondent devant l'évêque du caractère catholique de l'établissement. Il doit harmoniser la fidélité à l'Évangile annoncé par l'Église, les orientations pastorales diocésaines qui en découlent, la rigueur de la recherche intellectuelle et de la fonction critique, la progression et l'adaptation de la proposition éducative en fonction des personnes et des familles, la coresponsabilité ecclésiale »

Ce projet éducatif trouve ensuite sa traduction concrète dans le projet d'établissement et différents projets d'animation. Chaque membre de la communauté éducative, conformément à sa fonction, met donc en œuvre le projet éducatif. Le rôle des éducateurs est déterminant<sup>156</sup>. On s'attachera ici à décrire le rôle des professeurs et des adjoints en pastorale.

### *Les professeurs*

A l'heure actuelle, le collège des professeurs est à l'image de la société. Toutes les opinions s'y côtoient, notamment les opinions religieuses. Cela est d'autant plus vrai dans l'enseignement catholique que la loi autorise le recrutement de professeurs jusque dans les rangs de l'enseignement public. En conséquence, certains enseignants peuvent invoquer un droit de réserve vis-à-vis du projet éducatif, qui doit cependant être compris comme une obligation de respecter le caractère propre de l'établissement dans lequel ils exercent<sup>157</sup>.

---

<sup>154</sup> Cf. *Statuts*, Préambule §5.

<sup>155</sup> Cf. *Statuts*, Titre 2, §19, 23 et 24.

<sup>156</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*,... §19.

<sup>157</sup> Cf. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (SGEC), *Etre professeur dans l'enseignement catholique*, septembre 2007, p. 11.

Mais l'enseignement catholique permet à l'inverse l'expression d'une authentique vocation chrétienne conçue comme « une vocation personnelle dans l'Eglise et pas seulement comme l'exercice d'une profession »<sup>158</sup>. Elle est évidemment encouragée. Le magistère offre même au professeur le modèle du Christ-enseignant, l'unique Maître<sup>159</sup>. C'est ainsi que la proposition explicite de la foi chrétienne relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement<sup>160</sup>. Elle s'exprime selon trois registres :

- Le témoignage par la « première annonce » (en référence au texte des *Propositions* page 81), où le professeur saisit « les occasions, les événements marquants de la vie des élèves, de l'établissement ou de l'actualité pour proposer une lecture et une réflexion en fonction de sa foi, et même témoigner sans pour autant chercher à l'imposer »<sup>161</sup>.
- La participation à « l'annonce explicite de la foi » : « Le chef d'établissement sollicite des professeurs pour participer à la catéchèse. [...] Par ailleurs, chaque enseignant peut exprimer son souhait de participer aux activités pastorales ou catéchétiques. »<sup>162</sup>
- La vie et la célébration en communauté chrétienne, en communion avec la communauté plus large de l'Eglise locale : « La communauté chrétienne est en elle-même une catéchèse vivante. En vertu de ce qu'elle est, elle annonce, célèbre, agit et demeure toujours le lieu vital, indispensable et premier de la catéchèse »<sup>163</sup>

On notera ici la différence marquée entre la « première annonce » qui s'apparente au témoignage<sup>164</sup> et « l'annonce explicite de la foi » reliée à la catéchèse. Faut-il comprendre que l'analyse effectuée sur le texte des *Propositions* s'avère juste et que le document du Secrétariat Général de

---

<sup>158</sup> CPEC, *Eduquer ensemble dans l'Ecole Catholique*, 2007, §6. Cf. CPEC, *Le laïc catholique témoin de la foi dans l'école*, 15 octobre 1982, §37.

<sup>159</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire...* §14.

<sup>160</sup> Cf. SGEC, *Etre professeur...*, p. 11.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>163</sup> SGEC, *Etre professeur dans l'enseignement catholique...*, page 10.

<sup>164</sup> Le texte du document du Secrétariat Général comporte exactement : « Témoigner par la première annonce de l'Evangile ».

l'Enseignement Catholique opère un rétablissement ? Trop anciens, les textes du *Statut* ou celui de l'exhortation sur *l'Ecole au 3ème millénaire* ne font pas mention de la première annonce et ne peuvent donc pas nous éclairer à ce sujet.

### *Les adjoints en pastorale*

Les adjoints en pastorale scolaire sont également des éléments déterminants de la communauté éducative. Le dernier document<sup>165</sup> les concernant édité par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique souligne leur grande variété d'acceptions et de fonctions selon les diocèses et les congrégations de tutelle. Mais il fait le choix de proposer des orientations communes. C'est à elles que nous nous référons ici.

En premier lieu, il convient de préciser que l'appellation « adjoint » est destinée à rappeler que la responsabilité pastorale première et ultime dans l'établissement est celle du chef d'établissement, lequel a reçu mission de la tutelle qui le nomme. C'est donc à ce dernier de définir la délégation qu'il octroie à son adjoint. Cependant, la délégation de cet adjoint doit recevoir un agrément croisé de la part du chef d'établissement, de l'autorité de tutelle et enfin de l'Eglise locale. En pratique il aura à assurer les liens de communion de l'établissement avec ces deux entités.

Sa tâche peut se décliner en quatre axes :

- Faire de l'école un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique. Dans cet esprit, il peut aider les professeurs à relire leur action pédagogique et didactique à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement de l'Eglise, à appréhender la dimension religieuse de la culture qu'ils ont à transmettre, à concevoir des activités transdisciplinaires.
- Offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ – par le moyen de la « première annonce » (en référence au texte des *Propositions*, p. 81). Il ne faudrait pas réduire cette action en direction des seuls élèves. Dans le paragraphe 3 concernant « adjoint en pastorale scolaire et adultes de la communauté éducative » on

---

<sup>165</sup> SGEC, *L'adjoint en pastorale scolaire*, mars 2008.

rappelle que cette première annonce concerne tous les membres de la communauté éducative<sup>166</sup>.

- Mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens adaptés pour grandir dans la foi (catéchèse, célébrations, temps forts, actions caritatives...), en lien avec d'autres services et mouvements d'Eglise,
- Insérer l'établissement catholique et ses activités dans la vie de l'Eglise locale. Ceci est particulièrement vrai pour la catéchèse organisée, le catéchuménat et les demandes sacramentelles.

En règle générale, l'adjoint en pastorale anime une équipe d'animation pastorale, dont fait partie le chef d'établissement. En fonction du projet éducatif, cette équipe élabore un projet d'animation pastorale qui expose les modalités de l'action pastorale dans l'établissement et notamment « la manière dont la proposition explicite de la foi est assurée »<sup>167</sup>. Ce projet est validé par le chef d'établissement en son conseil.

### *L'élève*

Après avoir évoqué l'établissement et la communauté éducative qui l'habite, nous abordons enfin *l'élève* lui-même. En règle générale, selon le DGC §260, deux cas de figure se présentent. Soit nous sommes en présence d'un établissement où dominant sociologiquement des familles catholiques, et dans ce cas, le ministère de la Parole peut s'exercer intégralement par la première annonce, l'enseignement religieux, la catéchèse ou l'homélie. Soit, l'établissement reçoit des élèves venus pour la qualité de l'éducation qui leur est offerte, sans référence particulière à son caractère religieux. Dans ce cas, l'activité catéchétique est limitée et l'enseignement religieux – quand il est possible – préfère accentuer le caractère culturel.

---

<sup>166</sup> « Le texte sur la catéchèse adopté à Lourdes par la Conférence des évêques de France, en novembre 2006, met l'accent sur le rôle de l'établissement catholique d'enseignement pour la première annonce. Il est certain que le chef d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire ont un rôle capital pour que retentisse auprès de tous ce qui fait vivre les chrétiens », SGEC, *L'adjoint en pastorale scolaire*,... §3.3, p. 7

<sup>167</sup> SGEC, *L'adjoint en pastorale scolaire*,... §2.1, p. 6

Il est bon de rappeler en premier lieu que, tout en respectant absolument leur liberté de conscience, les élèves « ont le droit d'apprendre avec vérité et certitude la religion à laquelle ils appartiennent. On ne peut négliger leur droit à connaître plus à fond la personne du Christ ainsi que l'intégrité de l'annonce du salut qu'il a apporté » (DGC §74)<sup>168</sup>.

La formation d'un élève est exposée au canon 795 du *Code de Droit Canonique* :

« Comme l'éducation véritable doit avoir pour but la formation intégrale de la personne humaine ayant en vue sa fin dernière en même temps que le bien commun de la société, les enfants et les jeunes seront formés de telle façon qu'ils puissent développer harmonieusement leurs dons moraux et intellectuels, qu'ils acquièrent un sens plus parfait de la responsabilité et un juste usage de la liberté, et qu'ils deviennent capables de participer activement à la vie sociale »

En clair, la mission de formation de l'école catholique se déploie sur quatre axes : Evangéliser, éduquer, enseigner et socialiser<sup>169</sup>. Evangéliser peut s'entendre au minimum comme « ouvrir l'élève à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire »<sup>170</sup>.

---

<sup>168</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Catechesi Tradendae*, §69 : « Mériterait-elle encore son nom si, fût-elle brillante par un très haut niveau d'enseignement dans les matières profanes, on avait quelque motif justifié de lui reprocher une négligence ou une déviation dans l'éducation proprement religieuse ? Et qu'on ne dise point que celle-ci sera toujours donnée implicitement ou de manière indirecte ! le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pourquoi les parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré dans l'éducation des élèves. Si les institutions catholiques doivent respecter la liberté de conscience, c'est-à-dire éviter de peser sur celle-ci de l'extérieur, par des pressions physiques ou morales, spécialement en ce qui concerne les actes religieux des adolescents, elles ont le grave devoir de proposer une formation religieuse adaptée aux situations souvent très diverses des élèves, et aussi leur faire comprendre que l'appel de Dieu à le servir en esprit et en vérité, selon les commandements de Dieu et de l'Eglise, sans contraindre l'homme, ne l'oblige pas moins en conscience. »

<sup>169</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*,...§11 : « L'école partage la mission évangélisatrice de l'Eglise et est un lieu privilégié où se réalise l'éducation chrétienne. En cette direction, les écoles catholiques sont à la fois des lieux d'évangélisation, d'éducation intégrale, d'inculturation et d'apprentissage du dialogue de vie entre jeunes de religions et de milieux sociaux différents ».

<sup>170</sup> *Statut de l'enseignement catholique*,...§2.

Alors que le regard porté sur la jeunesse est généralement assez négatif, et la réalité décourageante<sup>171</sup>, il importe de retrouver les accents prophétiques du pape Jean-Paul II qui rappelait que l'avenir du monde et de l'Eglise appartenait aux jeunes générations<sup>172</sup>. En ce sens l'enseignement catholique est appelé à revenir aux sources de la charité évangélique<sup>173</sup> et de renouveler son élan missionnaire : « c'est le devoir fondamental de l'évangélisation, d'aller là où est l'homme pour qu'il accueille le don du salut »<sup>174</sup>.

En pratique, l'école catholique remplit sa mission quand, au delà des domaines humains et culturels, elle réussit à épanouir la personnalité des élèves jusqu'à les conduire – dans le meilleur des cas – à l'apostolat et au sens missionnaire (DGC § 259 et GE §8). La pointe de la mission de la communauté éducative est que chaque élève puisse rencontrer personnellement le Christ pour qu'il puisse répondre à sa vocation :

« C'est seulement dans la mesure où il fait une expérience personnelle du Christ que le jeune peut comprendre en vérité sa volonté, et donc sa propre vocation ». En ce sens, l'école catholique se sent engagée à conduire les élèves dans la connaissance d'eux-mêmes, de leurs aptitudes et de leurs ressources intérieures, pour les éduquer à vivre leur vie avec le sens de la responsabilité, comme une réponse quotidienne à l'appel de Dieu. Ce faisant, l'école catholique accompagne

---

<sup>171</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*,...§6 : « L'école est indubitablement un carrefour sensible des problématiques qui agitent cette dernière période mouvementée de fin de millénaire. L'école catholique est ainsi confrontée à des enfants et à des adolescents qui vivent les difficultés du temps présent. On se trouve face à des élèves qui refusent l'effort, se montrent incapables de sacrifice et de persévérance et n'ont pas, à commencer souvent auprès des membres de leur famille, de modèles valables auxquels se référer. En des cas de plus en plus fréquents, ils sont non seulement indifférents ou non pratiquants, mais se révèlent dépourvus de tout formation religieuse ou morale. A cela s'ajoute chez de nombreux élèves et dans les familles, un sentiment de profonde apathie pour la formation étique et religieuse, de sorte qu'en définitive la seule chose à laquelle on s'intéresse et qu'on demande à l'école catholique est le diplôme ou tout au plus une instruction qualifiée et une habilitation professionnelle. Le climat ainsi décrit engendre une certaine fatigue pédagogique, qui s'ajoute à la difficulté croissante, dans le contexte actuel, d'allier le fait d'être enseignant et le fait d'être éducateur ».

<sup>172</sup> JEAN-PAUL II, *Lettre apostolique Tertio millennio adveniente*, 1994, §58

<sup>173</sup> CPEC, *Ecole au 3<sup>ème</sup> millénaire*,...§15.

<sup>174</sup> *Ibid*,...§3.

les élèves à faire des choix de vie conscients : répondre à la vocation au sacerdoce ou à une consécration particulière, réaliser sa vocation chrétienne dans la vie familiale, professionnelle et sociale »<sup>175</sup>

Enfin nous pouvons reformuler quelques principes utiles à la compréhension de la première annonce dans le cadre de l'Enseignement catholique. Celle-ci peut s'y entendre soit sous la forme du témoignage (explicite) dans le cadre d'une mission qui au bout du compte devient de plus en plus une mission *ad gentes*, tant à l'égard des élèves que d'une partie de la communauté éducative ; soit sous la forme d'une « annonce explicite de la foi » où la réalité évangélique est plus marquée dans l'établissement et où, les personnes étant davantage « baignées chrétiennement » dans la communauté éducative, le schéma de la « Nouvelle évangélisation » est plus facile à mettre en œuvre. De ce fait, il est moins étonnant de trouver dans les *Propositions* attachées au *Texte National* des formulations ambiguës et le fait que certaines communautés ecclésiales ou mouvements demeurent attachés à une forme de première annonce relevant directement du décret *Ad gentes*.

#### *Deux directives pastorales dans la ligne des Propositions ?*

Deux documents sur la première annonce dans l'enseignement catholique nous aideront peut-être à illustrer ces propos.

#### **« Première annonce : l'établissement scolaire évalue sa pratique »**

Le premier document, intitulé « Première annonce : l'établissement scolaire évalue sa pratique », a été édité par la Commission Nationale de Catéchèse en 2006<sup>176</sup>.

Au nom de sa mission, tout établissement scolaire doit assumer un rôle dans la première annonce. Des conditions préalables sont posées, qui tiennent à l'établissement de relations de qualité. En cela, il s'agit d'être respectueux du projet éducatif élaboré par la communauté éducative, afin

---

<sup>175</sup> CPEC, *Eduquer ensemble dans l'Ecole Catholique*,... §40.

<sup>176</sup> ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - COMMISSION NATIONALE DE CATÉCHÈSE (CNC), *Première annonce : l'établissement scolaire évalue sa pratique*, CNC-2006.11, 2006, 4 pages.

d'établir une cohérence entre ce qui se vit et le contenu d'une première annonce possible.

Le questionnement sur le sens de la vie est considéré comme un « terreau » que l'on peut travailler avec les enseignants. Mais ils y a plusieurs portes d'entrées : les disciplines d'enseignement (apprentissage sur l'homme, sur les religions, les arts, les sciences...), la situation scolaire (réussir, échouer, s'orienter, avoir des responsabilités, partager des joies...), le vivre ensemble (relations aux autres, agressivité, pardon, règlement, communauté, valeurs...) et les situations occasionnelles (pèlerinages, opérations caritatives, stages, événements de la vie...). Il est recommandé à l'éducateur de se situer en imitateur du Christ pour être dans l'esprit de la première annonce : s'approcher, rencontrer, chercher la relation, appeler à la conversion et à la foi : « Qui es-tu pour me parler ainsi, pour agir ainsi ? Ce qui m'anime, c'est ma foi au Christ ». Le contenu du document est alors complété par des extraits des *Propositions* (page 81).

Enfin, il se termine par une série de questions destinées à faire le point sur l'action engagée. On dresse un discernement sur les acteurs, leur attention mutuelle, leurs questionnements, leurs témoignages et les perspectives ouvertes, puis sur la cohérence entre les actes et les paroles. On s'interroge alors sur la disponibilité de personnes à s'exposer comme croyants, sur les actions favorables à une première annonce, sur la pertinence du projet pédagogique. La première annonce est ensuite perçue en lien avec des événements fortuits, des occasions, qu'il faut relever. Mais on s'interroge également sur les temps et les lieux de maturation personnelle ou communautaire. Enfin, en ce qui concerne l'annonce elle-même, on cherche les moyens utilisés, les paroles prononcées, le message délivré (explicite ou non), s'il était une bonne nouvelle. La relecture aboutit finalement sur la question de la conversion (les personnes ont-elles signalé qu'elles avaient été interpellées, qu'elles avaient vécu un déplacement ?), et sur l'accompagnement qu'il faut alors envisager.

### « La première annonce »

Le second document, issu du même service un an plus tard, s'intitule directement : « La première annonce »<sup>177</sup>.

Un préambule rappelle le contexte de déchristianisation où cependant dans l'Enseignement catholique le plus grand nombre des 2 millions d'élèves et 200.000 enseignants, devrait pouvoir entendre la Bonne Nouvelle. On rappelle alors la spécificité de la communauté éducative, son caractère propre et sa large ouverture à tous. Comme dans le document précédent on explique que l'Évangile peut être explicitement adressé à tous, dans le respect des convictions de chacun et sans préjuger de la réponse. La première annonce est adressée à l'ensemble de la communauté éducative, soit autant les jeunes que les adultes.

Le document donne alors la définition de la première annonce, en se rapportant au texte des *Propositions* (page 81) en y insérant une référence à la page 29 du *Texte National* : « Cette première annonce est appelée « première » parce qu'elle appelle à croire et conduit au seuil où va être possible une conversion ».

La suite du texte expose les enjeux : il rappelle le §8 de *Gravissimum educationis*, et reprend de manière synthétique des éléments puisés dans les documents vus précédemment, articulés selon les titres suivants : un signe, une Parole située en milieu scolaire, un état d'esprit, des conditions indispensables.

Le chapitre concernant la mise en œuvre commence par faire référence au texte des *Propositions* (page 82) sur les conditions préalables, puis passe en revue les possibles : une annonce adressée à tous, une relecture des pratiques, des situations de mise en questionnement (les portes d'entrée du document précédent), et la qualité de relation à l'image du Christ (*idem* document précédent).

En conclusion, le document indique que si la première annonce « semble bien correspondre au besoin le plus fréquent aujourd'hui », il est opportun

---

<sup>177</sup> ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - COMMISSION NATIONALE DE CATÉCHÈSE (CNC), *La première annonce*, CNC-2007.11, 2007, 4 pages. C'est vraisemblablement ce document qui est analysé par J. MOLINARIO dans son intervention au Congrès de Lisbonne 2008.

de proposer aussi une catéchèse d'initiation et une formation chrétienne (en lien avec la communauté chrétienne diocésaine) afin que « l'attente de chacun puisse être entendue ».

La lecture de ces deux documents nous confirme que la référence principale pour concevoir la première annonce dans l'enseignement catholique est celle des *Propositions*. Peut-être même serait-il plus juste de dire que c'est le modèle mis en œuvre par l'enseignement catholique qui a servi de référence pour rédiger le texte des *Propositions*, et ce serait pour cette raison que cette institution serait citée en exemple dans le *Texte national*.

Quoi qu'il en soit, il nous apparaît que la conception de la première annonce dans l'enseignement catholique est marquée par son environnement apostolique plus missionnaire que pastoral. En effet, il est difficile de concevoir le modèle de la Nouvelle évangélisation dans un établissement où la majeure partie des élèves n'est pas chrétienne – y compris culturellement – et où une bonne part des éducateurs se campe derrière son « droit de réserve ». La communauté éducative ne joue pas dans ce cas le rôle de « bain ecclésial » qui devrait théoriquement être le sien. La « communauté chrétienne » se trouve alors dans un contexte réellement missionnaire. La première annonce est donc bien analogue dans ce cas à une parole particulière référée à un acte permanent et préalable : le témoignage chrétien.

En revanche, lorsque les conditions sont plus favorables culturellement au niveau des élèves et peut-être moins difficiles dans le collège des éducateurs, la communauté éducative peut effectivement fonctionner comme un « bain ecclésial ». Dans ce cas, la première annonce peut davantage encore être explicite et conduire à une conversion, que l'on peut ensuite accompagner dans le cadre d'une catéchèse.

Il est possible que la majeure partie des établissements se situe entre ces deux cas de figure. Ils peuvent alors par exemple, dans le cadre d'une activité pastorale ou pédagogique particulière, créer ou trouver l'équivalent du « bain ecclésial » et permettre ainsi à certains élèves de faire une expérience chrétienne. Si le caractère propre de l'établissement est bien

affirmé, dans ce cas ce type de proposition est toujours possible et même un accompagnement catéchétique peut y être envisagé.

### *L'Enseignement catholique face à la Nouvelle Évangélisation*

Une autre manière d'appréhender la réalité pastorale et l'interprétation de la première annonce dans un établissement catholique est de mesurer l'impact que peut provoquer en son sein un projet d'annonce important : un « temps fort ». Ici, nous prendrons l'exemple de la participation d'établissements de Franche-Comté au Pèlerinage du Rosaire à Lourdes. Dans le cadre de ce pèlerinage organisé par les frères dominicains rassemblant plus de 25.000 personnes durant une semaine, les élèves font l'expérience du service hospitalier auprès de quelques 1.500 malades en compagnie de 4.500 hospitaliers bénévoles. Pour les élèves, issus majoritairement de formations sanitaires et sociales, il s'agit d'un triple bain professionnel, humain et ecclésial<sup>178</sup>.

Dans un premier temps nous nous demanderons quelles sont les motivations pédagogiques et pastorales des établissements dans leur choix de faire participer des élèves au pèlerinage. Le premier débat de fond qui nous semble apparaître est d'abord celui de la compréhension et de la mise en œuvre du caractère propre. Nous verrons comment les notions de « pluralisme » et d'ouverture y sont prédominantes. Cependant ces motivations ne paraissent pas être en parfaite adéquation avec ce que préconise le DGC, qui développe une approche plus « traditionnelle ». Nous savons qu'il y a débat entre les deux points de vues et que celui du DGC et du TNOC représente un défi pour l'Enseignement catholique. Celui-ci doit affronter en interne des difficultés d'ordre culturel et idéologique, que nous essayerons d'appréhender. Mais, malgré ces obstacles, nous verrons enfin comment la rencontre du Christ est heureusement toujours possible.

---

<sup>178</sup> Les éléments factuels et les propos des professeurs cités dans ce chapitre sont extraits de S. TYVAERT, *Pèlerinage du Rosaire, Enseignement Catholique et Première annonce*, tomes I et II, Mastère II en théologie pratique soutenu à l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique de Paris en juin 2009.

*Motivations pédagogique et pastorale des établissements catholiques : pluralisme et ouverture*

Dans l'état actuel des choses, il semble que la finalité propre d'un établissement catholique d'enseignement n'est pas l'évangélisation mais d'abord la formation intellectuelle, professionnelle et humaine des élèves. Les valeurs transmises – de l'ordre des réalités terrestres – sont perçues comme ayant une valeur intrinsèque propre même vis-à-vis de la foi. Au nom de sa foi, l'enseignement catholique se donne ainsi la mission d'exceller sur le plan de l'éducation humaine et de l'enseignement et de servir ainsi la communauté des hommes. Comme le note A. Fossion, que nous suivons ici, l'enseignement catholique relèverait d'abord de la fonction diaconale de l'Eglise, « c'est à dire de ses œuvres de justice et de charité qui ont leur fin en elles-mêmes et sont accomplies sans esprit de retour »<sup>179</sup>. Dans cette optique, explique notre auteur, la proposition de la foi et la formation religieuse n'ont pas un rôle englobant l'ensemble de la formation : « ce n'est pas en diminuer l'importance ou le caractère décisif pour la vie, mais c'est la proposer en dehors de toute volonté d'emprise, dans une optique de service, dans un espace de gratuité qui promeut l'exercice de la liberté religieuse ». Surtout cette conception de la formation religieuse est respectueuse « de l'autonomie de l'action éducative et enseignante »<sup>180</sup>.

C'est bien cette optique que nous retrouvons dans la plupart des descriptions de la mission de l'enseignement catholique de Franche-Comté et dans la motivation des professeurs organisant la participation de leurs élèves au Pèlerinage du Rosaire à Lourdes.

Dans un écrit<sup>181</sup> au sujet des communautés éducatives, Monseigneur Lacrampe, archevêque de Besançon, rappelle que « tout établissement catholique d'enseignement est d'abord un établissement scolaire et appelé à ce titre, à exceller en ce domaine ». Il invite cette institution à apporter sa

---

<sup>179</sup> A. FOSSION, *La catéchèse dans le champs de la communication*, Cogitatio Fidei n° 156, Cerf, 1990, pp. 157-158.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>181</sup> MGR A. LACRAMPE, « La communauté éducative des établissements catholiques », Edito d'*Eglise de Besançon* n° 15, du 21 septembre 2008.

contribution aux grandes questions de société touchant l'éducation et le sens de la vie, avant de définir sa mission propre : être témoin de la charité de Dieu en encourageant l'épanouissement d'une authentique humanité, plus encore faire accéder les jeunes à la liberté et à la dignité de la personne humaine, qui reçoit sa valeur de la Parole de Dieu. Mais aussi, par la parole et par les actes, générer un véritable vivre-ensemble dans lequel l'autre n'est pas exclu. Enfin, annoncer Jésus-Christ en lien avec les autres acteurs pastoraux du diocèse.

L'enseignement catholique se situe devant la question religieuse dans une même progression d'idée. Dans l'annexe 1 de son Projet Interdiocésain 2006-2011<sup>182</sup>, l'Enseignement catholique de Franche-Comté commence par définir ce qu'est pour lui un établissement : « L'établissement catholique d'enseignement ne s'identifie ni à un monastère, ni à un séminaire, ni à une paroisse. Il est une structure d'enseignement accessible à tous les élèves qui se présentent à elle en raison du contrat qui unit l'enseignement catholique à l'Etat républicain et laïc. Mais il reste qualifié par son caractère propre qui le pose en différenciation avec tout établissement public »<sup>183</sup>. La question religieuse est donc honorée de trois manières : par un enseignement sur le fait religieux, commun à toutes les écoles de France, qui renvoie à l'enjeu culturel de la reconnaissance de ce fait comme réalité irréductible dans la civilisation, par la découverte de l'expérience religieuse chrétienne comme dimension fondamentale de l'être humain, en terme de point de repère et de proposition de sens, enfin par la proposition d'une démarche personnelle d'ordre catéchétique et sacramentelle, où l'appel du Christ peut être entendu.

Nous pouvons donc résumer la progression de la proposition de l'enseignement catholique en trois étapes : intégrer culturellement le fait religieux, éduquer à l'expérience religieuse (chrétienne), vivre sa foi au Christ en Eglise. La proposition du Pèlerinage du Rosaire se trouve dans ce schéma donc à la troisième étape, comme un « temps fort » repérable par ses

---

<sup>182</sup> Projet Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Franche-Comté 2006-2011, sur [http://www.diecfc.org/IMG/pdf/Proj\\_dioc\\_complet.pdf](http://www.diecfc.org/IMG/pdf/Proj_dioc_complet.pdf), consulté le 18 mai 2009.

<sup>183</sup> Citation de Pierre Gire, faculté de philosophie de l'Université Catholique de Lyon.

caractéristiques de bain ecclésial, chemin initiatique, proposition et approfondissement de la foi.

Finalement, nous ne pouvons pas nous étonner quand des établissements motivent leur participation à l'expérience du Pèlerinage du Rosaire en termes d'apport professionnel, humain, personnel et communautaire, et pourquoi pas – mais dans un second temps – en terme d'expérience spirituelle. Pour des directeurs chargés de la pastorale, le pèlerinage est aussi de leur point de vue un moyen d'affirmer le caractère propre de l'établissement et de susciter une dynamique dans le projet pastoral, de faire découvrir la foi chrétienne aux élèves et de susciter chez eux un éveil, même si cet objectif n'est pas toujours perçu par les professeurs.

*Le DGC : une conception « traditionnelle » de l'éducation*

Or l'approche de la mission de l'Enseignement catholique que nous venons de mettre en évidence, si elle permet de rendre compte du caractère propre en « contexte pluraliste », ne semble pas s'harmoniser avec l'approche traditionnelle (ou théorique ?) d'une éducation religieuse par imprégnation recommandée par les textes du Magistère. Cette seconde approche – où l'autonomie propre des réalités terrestres est minimisée – est celle de *Catechesi Tradendae* : « le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pourquoi des parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré dans l'éducation des élèves (§69) ». A. Fossion décrit le type traditionnel de l'enseignement catholique de la manière suivante :

« Dans cette optique l'école catholique est conçue pour l'éducation des enfants issus de milieux chrétiens. Aussi l'éducation chrétienne constitue la finalité englobante et la forme intégratrice de la formation humaine et de l'enseignement des disciplines profanes, particulièrement par la présence d'un enseignement religieux explicite ; de la sorte l'école catholique détient une fonction d'harmonisation de la formation humaine et de l'enseignement des disciplines profanes à la lumière de la foi »<sup>184</sup>

---

<sup>184</sup> A. FOSSION, *La catéchèse dans le champs de la communication*, op. cit. , p. 157.

Dans la même optique, le DGC rappelle que l'enseignement religieux à l'école appartient au ministère de la Parole. L'Évangile doit imprégner par cet enseignement « la mentalité des élèves sur le terrain de leur formation et que l'harmonisation de leur culture se fasse à la lumière de la foi. [...] Ainsi la présentation du message chrétien jouera sur la manière de concevoir l'origine du monde et le sens de l'histoire, le fondement des valeurs éthiques, le rôle de la religion dans la culture, la destinée de l'homme, le rapport avec la nature. L'enseignement religieux à l'école, à travers ce dialogue interdisciplinaire fonde, renforce, développe et complète l'action éducative de l'école »<sup>185</sup>.

Le DGC n'ignore pas que l'enseignement de la religion s'exerce dans des contextes scolaires très différents et que le caractère propre prend de fait des accentuations diverses : « Celles-ci dépendent des conditions juridiques et organisationnelles de la conception de l'enseignement, des présupposés personnels des enseignants et des élèves, ainsi que des rapports de l'enseignement de la religion à l'école avec la catéchèse familiale et paroissiale »<sup>186</sup>.

Ce bémol peut être considéré comme une forme de concession au fait que la conception traditionnelle du caractère propre serait avant tout théorique. Mais le DGC rappelle qu'il « est pourtant nécessaire de s'engager afin que cet enseignement, selon ses présupposés, réponde à sa finalité et à ses caractéristiques particulières »<sup>187</sup>. D'une part, il est précisé que les élèves « ont le droit d'apprendre avec vérité et certitude la religion à laquelle ils appartiennent – on ne peut négliger leur droit à connaître plus à fond la personne du Christ ainsi que l'intégrité de l'annonce du salut qu'il a apporté »<sup>188</sup> – et d'autre part que : « Pour l'école catholique, cet enseignement de la religion, en étant qualifié et complété par d'autres formes du ministère de la Parole (catéchèse, célébrations liturgiques, etc...),

---

<sup>185</sup> DGC §73.

<sup>186</sup> DGC §74.

<sup>187</sup> Cf. DGC §74, note 43.

<sup>188</sup> *Ibid.*

est une partie indispensable de leur tâche pédagogique et le fondement de leur existence »<sup>189</sup>.

Ainsi, le §75 du DGC reprend la progression déjà vue qui va du culturel au spirituel mais avec des accents très différents : c'est aux élèves croyants que s'adresse la confrontation avec le grand problème de l'existence, de la morale et de la vie humaine, avec leurs implications religieuses et culturelles. Ensuite, c'est aux élèves en recherche que doit être présentée la foi en Jésus-Christ, et les réponses de l'Eglise à leurs questions. Enfin, c'est aux non-croyants que doit être adressée l'annonce missionnaire de l'Evangile, que la catéchèse fera mûrir en contexte communautaire. La perspective est inversée. Là où l'approche « pluraliste » réservait pratiquement la vie de foi aux élèves intéressés, l'approche « traditionnelle » la propose à ceux qui ne la connaissent pas.

#### *Débat dans l'Enseignement Catholique : entre pluralisme et tradition*

En France, le *Texte National* cite l'exemple de l'enseignement catholique pour les initiatives de première annonce. Faut-il donc lire le texte selon une approche « pluraliste » ou « traditionnelle » ? Nous retrouvons l'ambiguïté et le tiraillement signalé entre le *Texte National* et les *Propositions pour l'organisation de l'action catéchétique*. Mais si on comprend le *Texte National* à la lumière du DGC, donc en contexte « traditionnel », il s'agit réellement d'une action missionnaire :

« Cette annonce est appelée « première » parce qu'elle appelle à croire et conduit au seuil où va être possible une véritable conversion. Elle travaille à éveiller le désir, elle invite à un chemin de foi, elle suscite de l'intérêt, mais sans attendre que la personne à qui elle s'adresse ait déjà choisi de devenir disciple. Elle s'affronte aux questions que la société pose à l'Eglise et ose une véritable apologetique »<sup>190</sup>.

---

<sup>189</sup> Cf. DGC §74, note 45 renvoyant notamment à *Catechesi Tradendae* §69.

<sup>190</sup> TNOG §1.4.

On retrouve une telle perspective dans la « conviction » exprimée par les responsables de l'Enseignement catholique de Franche Comté en 2004<sup>191</sup> : « L'existence d'un établissement catholique d'enseignement est due à l'initiative de l'Eglise pour rejoindre enfants, jeunes et familles, et leur permettre de découvrir Jésus-Christ », avec pour conséquence que « tout établissement catholique est partie prenante de la vie du diocèse et de l'Eglise locale ».

Finalement on s'aperçoit que deux conceptions « traditionnelle »<sup>192</sup> et « pluraliste »<sup>193</sup> semblent s'affronter dans l'enseignement catholique. D'une

---

<sup>191</sup> PH. BALLOT, D. SENTENAS, M. ROY ET A.-M. VURPILLAT, « Pour un bon lien entre les établissements catholiques et l'Eglise locale (Ecoles, collèges et lycées) », février 2004, sur <http://www.diecfc.org/spip.php?article118> consulté le 18 mai 2009.

<sup>192</sup> La conception « traditionnelle », ou idéale, d'un établissement catholique en matière de pastorale pourrait être décrite de la manière suivante : l'ensemble des membres de la communauté éducative ont le sentiment d'appartenir à un même corps, une même communauté. Ils participent à l'esprit commun qui est celui du caractère propre de l'établissement, sauf peut-être certains élèves ou parents d'élèves qui sont accueillis dans l'établissement avec leur propre identité mais qui se retrouvent alors dans un « bain ecclésial ». Certains professeurs, personnels ou vacataires peuvent se trouver aussi – en raison de motifs personnels – en dehors de l'esprit de la communauté éducative, mais ce sont des situations exceptionnelles qui n'influent pas vraiment sur l'ensemble. La Paroisse est naturellement en lien avec la communauté éducative, puisque d'une manière ou d'une autre, tous ses membres en font aussi partie. Le directeur a un pouvoir direct de recrutement sur les personnels et les vacataires, en revanche ce « pouvoir » est amoindri pour ce qui concerne les professeurs et les élèves.

<sup>193</sup> On peut décrire ainsi un établissement de type pluraliste : une communauté éducative fortement marquée par son caractère pluraliste a tendance à s'étioler ou à s'atomiser. A défendre le caractère propre de l'enseignement catholique, ne restent plus, a priori, que le directeur et son adjoint en pastorale ainsi que quelques membres isolés de la communauté éducative. On parle alors de « communauté chrétienne » à l'intérieur de la communauté éducative. Ici ce sont les chrétiens qui se trouvent dans un « bain mondain ». Il n'est plus possible de parler de bain ecclésial. On est au contraire en contexte de mission *ad gentes*. Pour peu que le directeur soit lui-même peu engagé, l'adjoint en pastorale est totalement isolé, avec pour seul moyen d'appui et de pression l'organisme de tutelle. La paroisse ne peut plus être ici qu'en relation interpersonnelle avec le directeur ou son adjoint. Elle devient un corps étranger à l'établissement. Cette situation n'est pas irrémédiable car le directeur dispose des pouvoirs de recrutement sur une partie des membres de la communauté éducative, il peut donc à moyen terme faire évoluer sa couleur, même si les professeurs échappent pratiquement à son contrôle en raison de leur statut.

part le DGC et le *Texte National*, appellent de leurs vœux des établissements conçus dans l'esprit de la Nouvelle évangélisation, qui sont d'abord et avant tout des lieux d'Eglise (vivre, annoncer et célébrer le Christ) et où s'exerce le ministère de la Parole<sup>194</sup>. D'autre part et inversement la réalité actuelle de la plupart des établissements se trouverait dans la conception « pluraliste », héritée d'une compréhension post conciliaire de la mission *ad gentes* où l'évangélisation passe par l'insertion et le témoignage, l'annonce n'arrivant qu'en fin de processus.

Cette dernière conception permet de rendre compte de l'effritement religieux des communautés éducatives voire même de les justifier pastoralement : « L'accueil de professeurs ou d'éducateurs qui ne sont pas chrétiens ou dont la référence chrétienne est peu affirmée est aussi un choix pastoral. Ceci signifie que la communauté éducative est ouverte à toutes les personnes qui acceptent de participer au projet éducatif qui doit être éclairé par le projet pastoral »<sup>195</sup>. C'est encore cette conception « pluraliste » qui aurait tendance à confondre témoignage et annonce, par la force des choses.

C'est dans ce dernier cas de figure que nous devons penser l'expérience de première annonce proposée par le Pèlerinage du Rosaire. En effet, des directeurs s'accordent pour décrire un environnement peu porteur dans les établissements en matière de pastorale : « Le fait d'être établissement catholique est de moins en moins apparent » ; « Il est difficile de faire des propositions pastorales et catéchétiques dans un environnement à majorité musulman affirmé et chrétien discret » ; « au retour, il est difficile de mettre les jeunes (et les professeurs) en position de courroie d'entraînement pour le projet pastoral ». Les professeurs dénonceront de leur côté l'incompréhension voire l'hostilité de leurs collègues, et les élèves le

---

<sup>194</sup> On remarquera que les deux conceptions « traditionnelle » et « pluraliste » se retrouvent toutes les deux dans le texte cité précédemment. On se demande comment une articulation est possible entre un établissement « lieu d'Eglise » et une communauté éducative « ouverte » au risque de se diluer complètement. De fait l'auteur du document constate qu'il est difficile aux chefs d'établissement de mobiliser tout le monde et de faire du lien entre le projet pastoral et ce qui est vécu dans l'établissement.

<sup>195</sup> Intervention du responsable de la pastorale auprès des chefs d'établissements, le 23 janvier 2002 à La Marne, document trouvé sur le site de la direction interdiocésaine de l'enseignement catholique de Franche-Comté : <http://www.diecfc.org/spip.php?article116> Les mots soulignés sont dans le texte original.

jugement de leurs camarades. Un directeur suggère qu'« il ne faut pas que le caractère propre soit pesant ».

En arrière-fond donc de la proposition et de l'accompagnement faits aux élèves de faire l'expérience du Pèlerinage du Rosaire se vit un débat très profond qui s'enracine dans une question théologique fondamentale à savoir celle de l'autonomie des réalités terrestres. Une attitude prise dans ce débat peut faire que l'on sera porté à reproduire au sein de l'établissement catholique un monde en miniature, avec sa complexité et sa diversité, et de faire de cet établissement un laboratoire du vivre ensemble : c'est l'option « pluraliste ». Ou bien, selon l'option « traditionnelle », on souhaite faire de l'établissement un bain ecclésial dans lequel le Christ qui illumine le monde et donne sens à l'histoire est présenté et offert. Or il nous semble que les textes magistériels incitent à adopter cette seconde option : le caractère propre d'un établissement catholique n'est pas d'être un laboratoire social dans lequel on témoigne par mode stratifié, mais d'être une communauté ecclésiale qui accueille sans a priori et avec discernement.

Peut-être pourrait-on faire une comparaison par mode d'analogie entre les deux conceptions du caractère propre et les deux manières d'appréhender la personne du Christ dans les Evangiles selon Benoît XVI. Dans la première, l'exégèse par analyse des genres littéraires apporte des informations très réelles et intéressantes sur le contexte dans lequel vit le Christ et les premières communautés chrétiennes, mais elle dissout le visage du Christ ; dans la seconde, on se laisse impressionner et imprégner par le Christ pour en nourrir son intelligence et sa compréhension des textes. La première est plus sécurisante parce que plus immédiatement satisfaisante pour la raison, la seconde met le lecteur face à l'acte de foi et certainement aussi à la réalité. *Mutatis mutandis*, l'enseignement catholique serait donc invité par le magistère à opérer une conversion qui se présente à lui comme un véritable défi.

#### *Difficultés culturelles et idéologiques*

Cependant le mouvement de conversion, s'il était appliqué sans discernement se heurterait à un problème de culture propre à nos sociétés occidentales, du moins la française. Il s'agit de la crainte du

communautarisme religieux et de la religion tout court. Cette crainte traverse aussi bien les professeurs que les élèves. Elle peut même dériver vers une hostilité affichée. A tel point que ceux qui sont chrétiens dans la communauté éducative, craignent parfois de s'afficher comme tels.

Chez les professeurs cette crainte semble prendre deux formes. D'une part, ils se réfugient dans le rôle pédagogique propre à leur matière d'enseignement, souhaitant que l'aspect religieux ou spirituel de l'éducation des élèves soit pris en charge par des tiers. Dans le cadre du pèlerinage, les professeurs attendent sur ce plan l'intervention de conférenciers et de témoins (personnes ressources), ou surtout des frères dominicains.

Quelques fois, les professeurs souhaitent pouvoir exploiter les interventions mais d'autres préfèrent évacuer le rôle d' « ancien dans la foi » et renvoient les élèves à un prêtre extérieur, dont on sait bien qu'il est inaccessible aux élèves...

Une autre forme de crainte est plus profonde encore puisqu'elle se situe non pas tant à l'égard du spirituel que de leurs propres collègues : « Notre combat commence au lycée devant la réticence des collègues à faire partir des élèves qui de toutes façons ont un programme chargé ! Puis il faut affronter les personnes qui mènent d'autres projets auxquels peu d'élèves veulent adhérer. Nous avons la chance d'être soudés et d'avoir un chef qui nous encourage » ; ou bien : « Le plus difficile n'est pas de trouver des jeunes pour cette aventure mais de convaincre les enseignants que les leçons de vie reçues pendant le pèlerinage vont être utiles aux jeunes ».

Souvent cette lutte se cristallise autour de la question financière : « des collègues n'adhèrent pas au projet et souhaitent que le budget Lourdes soit réparti sur d'autres actions » ; « Les élèves veulent retourner mais les profs renâclent par rapport à d'autres projets ». La question de la difficulté financière est récurrente : elle révèle le choix pastoral à faire par l'établissement et l'engagement personnel des professeurs (et des élèves) à réaliser le projet. Comme pour le pèlerinage le choix financier est révélateur du choix pastoral.

Mais peut-on penser que la question financière n'est qu'un voile pour masquer une opposition plus occulte sur la finalité pastorale que représente le pèlerinage, qui risque de donner une image « traditionnelle » à

l'établissement aux dépens de celle convenue d'un établissement « pluraliste » et ouvert ? Dans ce cas, un professeur qui se muerait ouvertement en « ancien dans la foi », en accompagnant des élèves dans leur conversion puis un cheminement catéchuménal et sacramental, outrepassant ses fonctions convenues d'enseignant, serait passible d'une forme de trahison idéologique.

Il ne faut pas se leurrer sur le fait que le contexte culturel français n'est pas porteur pour la religion catholique. Les élèves en sont le reflet presque malgré eux et il n'est pas rare de voir un rejet s'exprimer notamment chez des jeunes déjà catéchisés. Un professeur explique :

« Pour ceux qui ont fait leur communion, parfois leur profession de foi : alors c'est difficile ; ils ont fréquenté le catéchisme, l'Eglise, l'Evangile, mais rejettent tout cela comme quelque chose qu'on fait pour faire plaisir. Ils arrivent avec des idées toutes faites d'avant Vatican II mais ils aiment les « bondieuseries ». Nous avons du travail de fond et de forme avec eux ; par l'aide aux autres, par l'esprit et le partage qui règnent dans le groupe, nous arrivons à faire bouger les mentalités mais souvent ce n'est qu'à Lourdes ».

C'est ainsi que l'un des enjeux du pèlerinage est déjà d'apporter une vision positive de la vie des chrétiens et de l'Eglise – voire de la religion tout court – aux non-pratiquants. Les professeurs précisent souvent que le problème ne se situe pas avec les musulmans religieux mais avec les non-croyants et les chrétiens éloignés de la foi.

Finalement, que l'on soit élève ou professeur, même dans l'enseignement catholique, il est parfois difficile de dépasser sa peur d'être différent et d'accepter le conflit ou le quolibet : « ils sont appelés « les bonnes sœurs » par les autres élèves ».

*Le Christ, Parole de Dieu, est vivant : il appelle les jeunes*

Cette difficulté d'accueillir la dimension religieuse de la vie et notamment de la vie communautaire et publique prend racine selon nous dans le même débat que celui du caractère propre. En effet, s'il s'agit de conduire les élèves à une philosophie religieuse de l'existence appelée christianisme, on peut comprendre leur réticence. De même on peut

comprendre que les professeurs se déclarent incompetents sur ce sujet<sup>196</sup>. En revanche, s'il s'agit de présenter et de faire rencontrer une personne exceptionnelle qui est Jésus le Christ, peut-être que la perception des difficultés peut évoluer.

Nous en voulons pour preuve l'action du Christ lui-même sur les élèves. C'est la charité qui fait tomber les préventions hostiles des jeunes, notamment pour eux à travers la perspective d'être responsabilisés dans un service. Ne peut-on dire que c'est le Christ qui les attire à travers la personne souffrante du malade et leur propre aspiration à être reconnus acteurs en ce monde, selon leur vocation propre ? D'autre part, c'est encore l'action transformante du Christ dans les jeunes qui fait tomber les oppositions à son œuvre : le changement des élèves convainquent les professeurs : « Les autres enseignants n'en reviennent pas de l'éclat dégagé par les jeunes, du tonus, du rattrapage rapide des cours et de leur envie d'expliquer ce qu'ils ont vécu ». Un directeur note : « Les professeurs ont petit à petit pris la dimension de ce qui se passe à Lourdes : expérience humaine, ouverture, la manière d'en parler, très touchante, avec des mots étonnants, bouleversants. Ils transmettent presque physiquement cette expérience ».

Enfin, malgré toutes les préventions et les conceptions idéologiques contraires, l'expérience réalisée à Lourdes montre la pertinence de la pastorale de la Nouvelle évangélisation. Dans le cadre du pèlerinage, l'expérience du « bain ecclésial » fonctionne. L'épanouissement chrétien des élèves ne dépend pas tant d'eux-mêmes, qui reviennent transformés et enthousiastes de Lourdes, que de leur environnement éducatif. De fait, de manière volontaire ou contrainte, la plupart des établissements catholiques en sont restés à la pastorale de la mission *ad gentes*. Le décalage est grand entre les deux pastorales, notamment dans les

---

<sup>196</sup> A. Fossion remarque à ce propos dans le *Message au Peuple de Dieu* publié à l'issue du synode sur la catéchèse de 1977 : « D'emblée, avant d'aborder la question de la transmission de la foi, le document souligne que la foi n'est pas une abstraction ou une idéologie. Si elle implique un savoir transmis dans l'ordre du langage, c'est un savoir qui énonce la grâce de la communication que Dieu fait de lui-même, et invite donc à la communion avec lui ». A. FOSSION, *La catéchèse dans le champs de la communication*, op. cit., p. 280.

présupposés théologiques qui les fondent. Or le mariage de l'une et de l'autre dans le cadre du pèlerinage ne semble pas pouvoir fonctionner sauf à ce que les accompagnateurs assument explicitement leur foi chrétienne et se comportent véritablement en aînés dans la foi. Sans ce courage<sup>197</sup> des professeurs, animateurs en pastorale et directeurs impliqués auprès des élèves, les fruits de l'annonce réalisée au Pèlerinage ne peuvent vraisemblablement pas mûrir ni s'épanouir.

Le défi pour ces établissements n'est finalement pas tant celui d'accepter de bon ou mauvais gré une injonction magistérielle leur recommandant la Nouvelle évangélisation et la pédagogie d'initiation, que de reconnaître l'appel de la Parole de Dieu qui s'exprime, vivante, à travers – ô miracle – leurs propres élèves !

---

<sup>197</sup> « Je me demande si d'autres enseignants ne souhaitent pas y participer mais n'osent le demander de peur de froisser leurs collègues ».

## CONCLUSION

A l'issue de ce parcours à travers les textes du Magistère de l'Eglise, du document de référence qu'est le DGC, et du TNOC son texte d'application pour la France, nous avons pu exposer les éléments fondamentaux qui structurent dans sa forme et son contenu la première annonce. Il s'agit du ministère de la Parole, de l'expérience chrétienne et des deux schémas de la mission de l'Eglise que sont l'évangélisation *ad gentes* et la Nouvelle évangélisation telle qu'elle est présentée dans ces textes. La difficulté était de les repérer et de les articuler convenablement.

Il convient donc de considérer tout d'abord le ministère de la Parole, composé de trois éléments : les sources, les formes et les fonctions, en rapport organique les unes par rapport aux autres. Il ne s'agit pas d'une option à prendre en supprimant les autres, mais de dominante, d'accentuation d'un élément dans un ensemble.

Ainsi, par exemple, la forme « première annonce » met-elle en œuvre dans son action l'ensemble des sources tout en ayant la possibilité de valoriser davantage l'une d'entre elles. Elle le fait en assurant l'ensemble des fonctions mais d'abord, préférentiellement, celle de la convocation et de l'appel à la foi. Autre exemple par ailleurs : la forme liturgique met elle aussi en œuvre les cinq sources de la Parole avec une insistance sur la quatrième, en assurant les cinq fonctions du ministère de la Parole dont on peut choisir la convocation et l'appel à la foi comme dominante.

En résumé, dans un contexte de Nouvelle évangélisation, de nombreuses combinaisons sont possibles entre les formes, les fonctions et les sources de la Parole. Beaucoup concernent plus spécifiquement la première annonce en tant que forme. C'est dire que la créativité est possible. En revanche, en contexte d'évangélisation *ad gentes* strict, les articulations sont comme figées et à chaque forme correspond sa source et sa fonction particulières, ordonnées selon le processus exemplaire de référence.

Le ministère de la Parole est un « service de la Parole » qui renvoie immédiatement à l'expérience chrétienne. Le fait de bien distinguer les étapes de l'évangélisation nous a permis de suivre au plus près comment se déroulait une rencontre avec le Christ : attente de l'homme d'un côté et témoignage chrétien de l'autre, première annonce et conversion, catéchèse, intégration dans l'Eglise par la préparation et la réception des sacrements, envoi du nouveau baptisé en mission. Or, à chaque étape correspond un certain nombre de critères permettant de l'authentifier. Nous nous sommes surtout attachés ici à décrire les premières étapes jusqu'à la conversion. A la volonté de proclamer une première annonce doit correspondre la mise en place d'un terrain favorable (témoignage dans la charité) et d'une parole adéquate (première annonce), ainsi que du « réceptacle pour les convertis » qu'est la catéchèse. Au-delà de la forme que cette organisation peut prendre, il s'agit surtout – quand on évoque l'expérience chrétienne – d'un esprit de fond : l'évangélisation se fait en permettant à la Parole de Dieu de toucher le cœur de l'homme. L'une des conditions pour que le cœur humain soit touché réellement est justement la mise en résonance de la Parole dans toutes ses dimensions-sources.

Ces considérations nous amènent à ne pas désolidariser celui qui est évangélisé de la communauté qui évangélise et de celui qui, dans cette communauté, est missionné pour proclamer la première annonce. Nous avons en effet remarqué que le ministère de la Parole est porté en Eglise, en communauté ecclésiale, et que la profondeur et la couleur de la conversion des personnes dépendent de leur environnement social et ecclésial. En contexte de Nouvelle évangélisation, nous sommes portés à considérer ici que la communauté est sans cesse évangélisante et ses membres sans cesse évangélisés. Conformément à ce que nous avons vu précédemment du ministère de la Parole, une communauté peut être configurée davantage à telle ou telle forme de la Parole mais elle ne sera authentiquement chrétienne que si elle honore toutes ses autres dimensions. C'est ainsi que ce n'est pas une personne isolée qui évangélise mais toute une communauté qui fait « résonner » la Parole et la rend audible à qui est prêt à l'entendre. Finalement, avant de penser à proclamer une parole de première annonce, il convient de s'interroger sur le terreau dans lequel on souhaite le faire. Le frère Timothy Radcliffe méditait un jour sur « l'humus » que devait

proposer un couvent dominicain pour que les frères puissent s'y épanouir : il donnait à ce propos des critères très concrets.

Multiplicité des formes possibles de première annonce, articulation des étapes de l'évangélisation entre elles de manière à mieux servir la Parole dans son travail de conversion du cœur, proposition de communautés tournées vers la Parole de manière à mieux la faire résonner pour ses membres et pour tous les hommes, le lecteur a déjà ici de quoi réfléchir à des mises en œuvre concrètes.

Mais on pourrait faire un petit pas supplémentaire en nous appuyant sur le fait que l'initiation chrétienne est l'explicitation liturgique de la conversion. Dès lors, la première annonce et la catéchèse sont toutes deux comme les catalyseurs de l'expérience chrétienne, qu'elle soit spirituelle ou liturgique. Ainsi, pour relire nos pratiques de première annonce, outre les critères que nous avons proposés dans cet ouvrage, nous pourrions analogiquement transposer ce qui est dit de la catéchèse en vue du baptême dans ce qui est mis en œuvre en vue de la première annonce et de la conversion. Pourquoi donc ne pas se référer aussi aux sept points d'appuis proposés par le TNOC (chap. 3) et s'en inspirer pour élaborer des propositions de première annonce ? Nous avons essayé de montrer qu'une telle opération était possible.

Enfin, nous avons attiré l'attention du lecteur sur le fait que le contenu de la première annonce n'est pas un ressenti, un témoignage personnel sur un événement qui vient de se produire. Il est la proclamation au nom d'une communauté du kérygme compris comme présentation de la vie de Jésus Christ, selon l'expression du Credo. Le chrétien ne présente pas aux hommes « le christianisme » mais le Christ rédempteur lui-même. N'est-ce pas cette proclamation que Pierre fit au nom des apôtres le jour de la Pentecôte (Ac 2,22-36) ? La multitude en eut le « cœur transpercé » (Ac 2,37) et, ce jour-là, environ 3.000 âmes se firent baptiser (Ac 2,41).

La scène de la Pentecôte est emblématique de la première annonce. Les « Juifs pieux venus de toutes les nations qui sont sous le ciel » (Ac 2,6) sont semblables à une foule de gens – pas nécessairement disposés à devenir chrétiens – mais vivant en même temps l'expérience d'un « bain ecclésial » dans le contexte exceptionnel du pèlerinage à Jérusalem et le pluralisme des

cultures et des langues. D'ailleurs le phénomène de la glossolalie des Apôtres provoque, après un temps de perplexité, des sentiments partagés : l'émerveillement ou la moquerie. C'est le temps du témoignage. En effet, poussés par l'Esprit, les chrétiens en actes et en paroles accessibles à tous chantent les louanges de Dieu. Ils sont étonnants, déroutants. Ils provoquent la sympathie ou le ricanement. Le contexte ne leur est pas absolument favorable, pourtant, la foule est en attente d'une explication supplémentaire : le temps de la « première annonce » est venu.

Pierre prend la parole au nom de toute la communauté des disciples. Le préambule de son discours est une réponse aux moqueurs et une accréditation de sa parole auprès de ses interlocuteurs en leur rappelant ici la prophétie de Joël, point commun de foi entre tous. Vient alors la première annonce : « Israélites, écoutez mes paroles : Jésus le Nazôrien, homme que Dieu avait accrédité auprès de vous en opérant par lui des miracles, des prodiges et des signes au milieu de vous, comme vous le savez, cet homme, selon le plan bien arrêté par Dieu dans sa prescience, vous l'avez livré et supprimé en le faisant crucifier par la main des impies ; mais Dieu l'a ressuscité en le délivrant des douleurs de la mort, car il n'était pas possible que la mort le retienne en son pouvoir » (Ac 2,22-24). Pierre interrompt ici son discours sur Jésus pour appuyer la réalité de la résurrection sur une prophétie réalisée par le roi David (Ac 2,25-31). Il poursuit : « Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, nous tous en sommes témoins. Exalté par la droite de Dieu, il a donc reçu du Père l'Esprit Saint promis et il l'a répandu, comme vous le voyez et l'entendez » (Ac 2,32-33). Il s'interrompt à nouveau pour faire référence à une seconde prophétie de David (Ac 2,34-35). Et finalement : « Que toute la maison d'Israël le sache donc avec certitude : Dieu l'a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que vous, vous aviez crucifié » (Ac 2,36).

Nous avons ici dans le discours de Pierre, en référence aux prophéties des Ecritures, l'exposition de la vie du Christ : sa prédication, sa Passion et sa résurrection, son exaltation auprès du Père et le don de l'Esprit. C'est aussi un discours qui introduit les trois figures de la Trinité : Père, Fils et Esprit. En fait, nous avons ici le Credo de Pierre, l'essentiel et la clé d'interprétation de la foi chrétienne. En peu de mots et peu de temps tout est dit. Telle est donc la première annonce. C'est à l'Esprit de prendre le relais :

« Le cœur bouleversé d'entendre ces paroles, ils demandèrent à Pierre et aux autres apôtres : « Que ferons-nous, frères ? » » (Ac 2,37). Il y a bien eu première annonce authentique puisque le fruit de cette annonce est la conversion des personnes, et le désir de leur part de s'attacher à l'Eglise et par elle au Christ.

Pierre commence alors le temps de la catéchèse. Il leur répond : « Convertissez-vous : que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés et vous recevrez le don du Saint Esprit » (Ac 2,38). Luc poursuit la description de la catéchèse : « Par bien d'autres paroles Pierre rendait témoignage et les encourageait : « Sauvez-vous, disait-il, de cette génération dévoyée » » (Ac 2,39-41). Et, à l'issue de ce temps d'enseignement, de discernement, « ceux qui accueillirent sa parole, reçurent le baptême » (Ac 2,41). Sans doute tous n'ont-ils pas persévéré, mais ils furent quand même 3.000 à faire leur entrée dans l'Eglise ce jour-là. Dès lors : « Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières » (Ac 2,42).

La méditation des événements de ce jour de la Pentecôte est finalement riche d'enseignements sur notre manière de concevoir l'évangélisation et le contenu de la première annonce. Peut-être devons-nous retenir que l'Esprit est vraiment celui qui attire les uns et pousse les autres à la rencontre et au rassemblement eucharistique. Ce double mouvement doit nous incliner vers des sentiments d'une grande confiance. Il est remarquable aussi de percevoir à travers l'attitude et les paroles de Pierre sa belle et paisible assurance, absolument déterminante au moment de proclamer le kérygme. Le mot d'ordre de l'évangélisation est bien celui que le bienheureux Jean-Paul II nous avait lancé au début de son pontificat : « N'ayez pas peur » !

En conclusion, nous espérons avoir, à travers notre recherche, répondu en grande partie aux questions que nous nous posions au sujet de la première annonce. Les éléments que nous avons trouvés, loin d'être réducteurs, ouvrent au contraire de larges possibilités de mise en œuvre. Surtout, ils représentent un véritable appel à la conversion et au renouveau de nos communautés ecclésiales. L'un ne peut pas aller sans l'autre.

Que l'Esprit Saint qui inspire toutes nos œuvres missionnaires renouvelle en nos communautés le feu de la Pentecôte, l'amour de la Parole

de Dieu et l'esprit de charité, afin que s'établisse ici et de par le monde le Corps du Christ, son Eglise, à la gloire du Père.

Toulouse, en la fête de saint Rupert de Salzbourg,

fr. Serge Tyvaert, o.p.

## TABLEAUX RECAPITULATIFS

<b>I - LE CONTEXTE THEORIQUE</b>	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	<b>DGC 1997</b>	<b>TNOC</b>	<b>Pages</b>
L'Evangélisation est la mission de l'Eglise (un acte ecclésial non individuel)	§35	§15, 51 et 60			§43 et 46	§1.1 et 1.2	28, 54
L'annonce a en permanence la priorité dans la mission				§44	§58		34, 54
L'annonce de la Parole <i>ad gentes</i> s'enracine dans la mission du Verbe de Dieu	§10	§16	§10	§5	§39	§1.1 et 3.3	19, 54
L'Eglise a reçu mandat du Christ pour évangéliser				§44	§43	Intro. et §1.1	33, 54
Annoncer, c'est "aller, sortir, se hâter, proposer"					§61	§1.1, 2.3, 2.1, 2.2, 2.4 et 3.3	52, 54
Le catéchuménat forme et intègre les convertis dans l'Eglise. La liturgie les prépare à une nouvelle rencontre avec le Christ dans les sacrements de l'initiation.	§14			§23	§48	§2.4	19, 54
L'annonce est une étape du processus de l'Evangélisation	Chap. II	§22 et 24	§18		§46, 47 et 48		20, 54
l'annonce et le catéchuménat sont articulés l'un avec l'autre	Art. 2		§18 et 25		§46 et 61	(§1.4)	20, 54
Chaque étape du processus d'évangélisation complète en enrichit les autres. Elles s'intègrent mutuellement		§17 et 24	§18		§46 et 49	§1.1	29, 54
Il est du ressort de toutes les formes du ministère de la Parole d'assumer aussi à leur manière la fonction de l'appel à la foi					§52, 61	§1.2 et 1.4	50, 54, 55
L'Annonce n'est plus destinée seulement à des zones géographiques mais aussi à des espaces humains, sociaux, culturels, politiques...				§37	§59	§3.0	34, 54
évangélisation <i>ad intra</i> et <i>ad extra</i> se fécondent mutuellement en vertu de leur enracinement commun dans la parole				§34	§59		50, 54
La catéchèse doit se soucier aussi de susciter la foi avec l'aide de la grâce, d'ouvrir le cœur, de convertir, de préparer une adhésion globale à Jésus-Christ chez ceux qui sont encore sur le seuil de la foi			§19		§52	§1.4	33, 54
Première annonce et catéchèse sont deux actions distinctes mais ordonnées l'une à l'autre			§19		§61		50, 54
la catéchèse (assumant la fonction de l'annonce) proclame et raconte les faits et les paroles de la Révélation					§39		50, 54

## II - LES ACTEURS

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
L'Esprit Saint pousse et soutient l'Eglise dans sa tâche d'annoncer		§24			§43 et 44	*Evg	52, 55
L'Esprit Saint est l'acteur principal œuvrant dans le cœur des personnes	§13	§75	§20	§44 et 46	§37	§2.2	14, 55
La racine de l'annonce se trouve dans le discours de Pierre à la Pentecôte qui se répercute dans toute l'histoire de l'Eglise		§22 et 51		§47	§34	§2.1	28, 55
La communauté est le signe de la transformation de la vie (L'Eglise est le sacrement visible du Salut)		§23	§29	§9 et 20	§45	§1.2, 1.3 et §1.6	28, 55
L'annonce est la mission de tous les chrétiens	§12		§62 à 66	§2	§43 et 61		14, 55
La responsabilité de la proclamation de l'annonce incombe à chaque chrétien en fonction de son implication dans le ministère de la Parole					§49, 51, 52	Intro. et §1.2	49, 55
la communauté ecclésiale à tous ses niveaux est responsable par rapport à la catéchèse			§24		§91	§1.2	33, 55

## III - LES DESTINATAIRES

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
L'Annonce est destinée à ceux qui ne connaissent pas la Bonne Nouvelle et aux enfants ainsi qu'aux membres des autres religions		§52 et 53	§19	§33	§56 et 58		28, 55
L'Annonce est destinée aussi à personnes baptisées éloignées de la foi		§52	§19	§33	§58	§1.1	28, 55
La prise en compte des « semences du Verbe », c'est-à-dire de richesses données par Dieu déjà présentes de manière cachée.	§11	§53	§29	§45 et 56	§55		19, 55
L'homme est naturellement en attente des dons du Seigneur	§13			§25 et 45	§55	§1.2 et 2.2	14, 55
L'annonce doit prendre en compte la recherche de l'homme des vérités sur Dieu, sur lui-même, qui est en quête de son foyer					§55	§1.1	51, 55
L'annonce doit prendre en compte la nature humaine et ses aspirations					§55		51, 55

#### IV - LE CONTEXTE PRATIQUE

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
L'annonce ne peut être proclamée que dans un contexte préalable	§11	§76	§24	§44	§48	§1.1 1.3 et 3.5	19, 55
L'insertion familière des missionnaires dans la société à laquelle ils sont envoyés : les chrétiens doivent se joindre à des groupements humains, en devenir membres, et y vivre. <i>(pour les laïcs)</i>	§10 et 11			§52	§230	§3.7	19, 56
Animée par la <i>Charité</i> , l'Eglise imprègne et transforme le monde, en assumant et en renouvelant les cultures	§11, 12 et 22	§18 à 20		§52 à 54	§48	§3.7	51, 56
L'Esprit se sert de l'annonce et du témoignage dans la charité pour dialoguer avec l'humanité. Il est celui par qui la voix vivante de l'Evangile retentit dans l'Eglise, par elle, dans le monde					§50		52, 56
L'esprit de charité qui anime les chrétiens et qui doit rayonner autour d'eux.	§12	§75		§42, 51 et 60	§47		19, 56
Le rayonnement de la charité se manifeste notamment par le service des tous les souffrants.	§12			§42			19, 56
L'adéquation entre le témoignage d'une vie authentiquement chrétienne et la parole qui la fonde	§11	§76	§29	§42	§50	§1.1 et 3.4	19, 56
Le témoignage chrétien est constitué de paroles ( <i>qui se réfèrent aux œuvres de Dieu accomplies et en cours d'accomplissement</i> ) et d'actes : dans la liturgie, le témoignage de vie, les œuvres de transformation dans le monde					§50	§1.2	51, 56
Le témoignage chrétien s'exprime par des manières caractéristiques d'être et de vivre	§11	§21 et 41		§42 et 43	§48	(§2.4)	52, 56
Le chrétien doit chercher à engager un dialogue éclairant, libérant, élevant les hommes à une dignité supérieure.	§12		§29	§59	§47	§1.1 et 1.2	19, 56
Le dialogue interreligieux est différent de l'annonce mais doit cependant lui être coordonné.				§55	§25		34, 56
La conversion doit être libre - l'annonce est non contraignante ni prosélyte	§13		§69	§8 et 39	§45 et 55	§1.3	14, 56
Le respect de la liberté n'empêche pas le droit de la personne à connaître le Christ (notamment dans EC)		§53 et 80	§14 et 30	§44 et 46	§74	(§1.4)	28, 56

## V - LE CONTENU

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
<b>l'évangélisation s'accomplit par des œuvres et des paroles: témoignage et annonce, parole et sacrement, enseignement et engagement: l'annonce est une parole qui explicite un témoignage chrétien</b>					§39 et 50	§3.3	51, 57
<b>Distincte du dialogue qui la précède, la première annonce est une proclamation (explicite) du Mystère du Christ</b>	§13	§22 et 51		§44 et 55	§56	Intro.	19, 57
<b>L'Eglise proclame l'Evangile de manière explicite au moyen de la première annonce</b>		§51, 52 et 53	§18,19, 21 et 25	§44	§48		28, 57
<b>Le contenu de l'annonce est le Dieu vivant et Jésus-Christ le Sauveur</b>	§13						14, 57
<b>le contenu de la première annonce - pleine de chaleur - du mystère chrétien est le kérygme</b>		§22	§18, 21, 25		§56		33, 57
<b>l'annonce a pour objet le Christ crucifié, mort et ressuscité; en lui s'accomplit la pleine et authentique libération du mal, du péché et de la mort. En lui Dieu donne la Vie nouvelle, divine et éternelle</b>				§44	§102	§1.1, 2.2 et *Exp.	34, 57
<b>le contenu de l'annonce est: le Nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le mystère de Jésus de Nazareth Fils de Dieu</b>		§22			§50	(§1.1)	28, 57
<b>Le contenu de l'annonce est centré sur Jésus-Christ (introduisant à la Trinité) et sur le don du Salut (impliquant une libération). L'annonce a un caractère ecclésial et historique. Destinée à tous les peuples, elle recherche l'inculturation qu'elle ne peut réaliser que si elle demeure présentée intégralement et sans mélange. Harmonique, elle est structurée de manière organique et hiérarchique.</b>					§97	§1.1	50, 57
<b>La première annonce doit être proclamée articulée aux autres dimensions de la Parole (liturgie, théologie, Tradition de l'Eglise, Ecritures, morale) - La Parole est accessible par cinq sources via l'Ecriture et la Tradition</b>					§95	§3.3	50, 57
<b>Annnonce de l'Evangile et appel à la conversion sont liés</b>	§13				§47 et 60	§1.4	52, 57
<b>L'Eglise proclame l'Evangile au moyen de la première annonce en appelant à la conversion</b>	§13	§10 et 23	§19	§46	§48	§1.4 et 2.1	52, 57
<b>L'annonce est aussi une convocation</b>					§51	§1.4 et 2.2	52, 57

## VI - LES EFFETS

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
La conversion est, par grâce, le pendant de l'annonce	§13		§19	§44 et 46			14, 57
La conversion fait des personnes des "sympathisants"					§56		52, 57
L'évangélisé devient évangéliste: test de vérité		§24			§55		28, 57
La conversion est une participation (abandon) au mystère de l'amour de Dieu	§13	§53			§54	§1.1, 2.2 et 3.5	14, 57
La conversion est une rencontre entre l'homme et Dieu					§53, 55	§3.5	52, 57
Sous l'influence de la Bonne Nouvelle, l'humanité doit être transformée de l'intérieur et rendue nouvelle		§18			§46	*Evg.	28, 57
Avec la première annonce est semé par l'Esprit Saint un germe de foi - transmis efficacement par le baptême (avec action créatrice de Dieu et engourdissement engendré par le péché)		§80	§20	§47	§16 et 15	§2.4	33, 57
La conversion est un attachement personnel au Seigneur Jésus	§13		§19	§44	§82 et 53	§1.4	14, 58
La conversion correspond à un désir de mieux connaître le Christ, de s'identifier à lui, et de marcher à sa suite					§56 et 53	§1.4 et 2.3	52, 58
L'annonce suscite la foi			§19 et 25	§44	§53 et 276	§1.4, 1.3, 2.1, 2.2 et 2.4	33, 58
la conversion s'exprime dès le début par une foi totale et radicale, qui ne pose ni limites ni délais au don de Dieu				§46			34, 58
La conversion s'exprime par une adhésion <i>du cœur</i> (adhésion de la foi = <i>fides qua</i> )		§23	§20 et 25	§46	§53, 55 et 56		28, 58
La conversion se manifeste par un changement de mentalité et de mœurs	§13	§10		§46	§55	§1.1, 1.3, 2.1 et 2.4	14, 58
La conversion correspond à une nouvelle manière d'être, de vivre, de vivre ensemble					§55	*Evg.	52, 58
La conversion se manifeste dans la vie intérieure, conjugale, professionnelle, sociale et économique					§55	*Evg.	52, 58
Il s'agit d'une adhésion au programme de vie (transformée) que le Seigneur propose: le Règne, nouvelle manière de vivre		§23	§20	§46	§53 et 56		28, 58
Il s'agit d'une adhésion qui se révèle concrètement par l'entrée dans une communauté de fidèles		§23	§24	§47	§48		28, 58
La conversion inaugure un itinéraire de transformation de l'homme (Il s'agit d'une nouvelle naissance)	§13		§20	§44 et 46	§56	§2.4 et 3.2	14, 58
La conversion s'exprime par une adhésion <i>aux vérités que le Seigneur a révélées</i> par miséricorde ( <i>fides quae</i> )		§23	§20		§54	§1.4	28, 58
L'annonce acquiert sa dimension quand elle est entendue, accueillie, assimilée (intérêt)		§23	§25	§7	§56	§2.3	28, 58
les vérités qu'on approfondit dans la catéchèse sont celles-là mêmes qui ont touché l'homme au cœur lorsqu'il les a écoutées pour la première fois			§25		§101	§1.4 et 2.3	33, 58

**VII - DIVERS NON REPRIS  
COMME TELS DANS LE DGC**

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	DGC 1997	TNOC	Pages
Evangeliser n'est pas un acte individuel et isolé, mais c'est un acte profondément ecclésial		§60	§24	§45			-
Les catéchistes ont un rôle irremplaçable dans la mission				§73			-
<i>Qui envoyer annoncer le mystère de Jésus?</i>		§22					-
<i>Dans quel langage annoncer le mystère?</i>		§22	§19				-
<i>dans un langage concret et adapté aux circonstances</i>				§44	§110		-
<i>Comment faire retentir et advenir le mystère?</i>		§22	§19				-
Le contenu de l'annonce est le Règne de Dieu et du Salut libérateur		§8 et 9					-
le programme fondamental de l'annonce: révéler Jésus-Christ et son Evangile		§51					-
celui qui accueille l'Evangile le traduit en gestes sacramentel: adhésion à l'Eglise, accueil des sacrements qui manifestent et soutiennent cette adhésion		§23					-
Annonce par l'Art, l'approche scientifique, la recherche philosophique, le recours aux sentiments du cœur.		§51					-
les chrétiens et les communautés chrétiennes sont profondément intégrés à la vie de leur peuples et ils sont des signes évangéliques... tout en gardant la liberté que le Christ leur a acquise				§43			-
Annonce doit être faite avec une attitude d'amour et d'estime envers celui qui écoute				§44			-
L'annonce est animée par la foi, qui donne au missionnaire de l'enthousiasme et de la ferveur - parrhesia (hardiesse et courage)				§45			-
L'esprit de charité dépasse les divisions (tribalismes, racisme)				§51			-
L'Eglise naît de l'action Evangélisatrice de Jésus et des Apôtres		§15	§10	§42			-

**VIII - DIVERS NON REPRIS COMME  
TELS DANS LE TNOC**

	<i>Ad Gentes</i>	<i>Evangelii Nuntiandi</i>	<i>Catechesi Tradendae</i>	<i>Redemptoris Missio</i>	<b>DGC 1997</b>	<b>TNOC</b>	<b>Pages</b>
L'annonce trouve un terrain plus favorable dans les lieux de vie et regroupement, une des modalités de la pédagogie d'initiation						§1.4 et §3.0	
L'annonce s'affronte aux questions de société posées à l'Eglise; elle ose l'apologétique						§1.4	
L'annonce est une proposition ponctuelle						§1.4	
L'annonce est modelée par un ou par l'ensemble des sept éléments (points d'appui) qui fondent la pédagogie d'initiation						§3.0	
La vie concrète de l'Eglise porte l'Evangile. les canaux de l'annonce sont l'Ecriture, la liturgie, le corps concret de l'Eglise						1.2 et *Exp	
L'annonce passe par la confrontation avec les exigences évangéliques, les récits bibliques, les énoncés de la foi, la liturgie						2.4	
L'annonce est un appel qui renvoie à la vocation de chacun						§ Avant-propos	
La racine ou la source de la conversion, de la foi, s'originent dans le mystère pascal						§ Avant-propos	
Une situation critique peut provoquer à l'annonce						§ Intro	
L'annonce est aussi une action et une invitation à l'action						§ Intro et 1.1	
C'est la Parole de Dieu, le Christ, qui par l'Eglise annonce						§ 1.1	
La Parole de Dieu est agissante, avec sa puissance propre						§2.1, 2.2 et *Evg	
La catéchèse est un acteur possible de l'annonce						§2.3	
L'annonce fait retentir les questions, dynamismes et fragilités de l'existence personnelle						*Exp	
L'annonce s'adresse à la personne globale, au cœur et à l'intelligence, la volonté et la mémoire						2.3	
La conversion est accueil de l'initiative divine, irruption d'un événement extérieur						2.2 et *Exp	
La conversion est un bouleversement, un retournement, une transformation						2.2 et *Exp	
La conversion ouvre sur la révélation de la dignité de l'homme, le sens de son histoire, sa vérité.						§1.1 et 2.4	
L'annonce est incisive, elle a un impact						1.1 et *Evg	